

Convention on
Biological Diversity



*Empowered lives.
Resilient nations.*

SIXIÈME RAPPORT NATIONAL

Guide technique de rédaction des rapports

Version du 13 février 2018

United Nations Development Programme



Table des matières

Table des matières	2
Introduction.....	4
Modèle 6NR	7
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 1 : Sensibilisation accrue à la biodiversité	12
Réaliser l'POAB 1 : Défis fondamentaux	12
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	13
Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'POAB 1	13
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 2 : Les valeurs de la biodiversité intégrées	16
Réaliser l'POAB 2 : Défis fondamentaux	16
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	17
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 2.....	18
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 3 : Réforme des incitations	22
Réaliser l'POAB 3 : Défis fondamentaux	22
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	23
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 3.....	23
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 4 : Production et consommation durables.....	27
Réaliser l'POAB 4 : Défis fondamentaux	27
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	27
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 4.....	29
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 5 : Appauvrissement des habitats réduit	34
Réaliser l'POAB 5 : Défis fondamentaux	34
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	35
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 5.....	35
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 6 : Gestion des ressources halieutiques	40
Réaliser l'POAB 6 : Défis fondamentaux	40
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	41
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 6.....	42
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 7 : Agriculture, aquaculture, foresterie durables	46
Réaliser l'POAB 7 : Défis fondamentaux	46
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	47
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 7.....	48
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 8 : Réduction de la pollution.....	52
Réaliser l'POAB 8 : Défis fondamentaux	52
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	53
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 8.....	54
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 9 : Espèces exotiques envahissantes	58
Réaliser l'POAB 9 : Défis fondamentaux	58
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	58
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 9.....	59
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 10 : Écosystèmes vulnérables.....	63
Réaliser l'POAB 10 : Défis fondamentaux	63
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	64
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 10.....	64
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 11 : Aires protégées	68
Réaliser l'POAB 11 : Défis fondamentaux	68
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	69
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'POAB 11.....	70
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 12 : Réduction du risque d'extinction.....	76

Réaliser l'Objectif de Développement Durable 12 : Défis fondamentaux	76
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	77
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 12.....	77
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 13 : Sauvegarder de la diversité génétique.....	82
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 13 : Défis fondamentaux	82
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	83
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 13.....	83
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 14 : Services écosystémiques	87
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 14 : Défis fondamentaux	87
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	88
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 14.....	89
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 15 : Restauration et résilience des écosystèmes.....	94
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 15 : Défis fondamentaux	94
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	95
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 15.....	96
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 16 : Ressources génétiques	100
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 16 : Défis fondamentaux	100
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	100
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 16.....	101
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 17 : Stratégies et plans d'action nationaux	104
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 17 : Défis fondamentaux	104
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	104
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 17.....	105
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18 : Connaissances traditionnelles.....	107
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 18 : Défis fondamentaux	107
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	108
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 18.....	108
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 19 : Partage d'informations	114
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 19 : Défis fondamentaux	114
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	114
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 19.....	116
Objectif d'Aichi pour la biodiversité 20 : Mobilisation des ressources	120
Réaliser l'Objectif de Développement Durable 20 : Défis fondamentaux	120
Liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU	121
Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 20.....	121

Introduction

La biodiversité connaît actuellement un recul sans précédent du fait des activités humaines menées tout autour de la planète. En 2002, afin de résoudre cette difficulté, la Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a adopté un plan stratégique ([Décision VI/26](#)). Par le biais de ce plan, les parties de la CDB se sont lancées dans les *Engagements de 2010 pour la biodiversité*, lesquels mettent l'accent sur la mise en œuvre des objectifs de la CDB de façon plus efficace et cohérente. Ces engagements avaient pour but de réduire de façon significative le recul de la biodiversité au niveau mondial, régional et national d'ici la fin de l'année 2010, afin de contribuer d'une part à la lutte contre la pauvreté, et de bénéficier d'autre part à toutes les formes de vies qui peuplent la terre. Les objectifs et les indicateurs associés aux Engagements de 2010 pour la biodiversité ont remis à niveau notre compréhension des rapports entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain, en plus d'avoir inspiré des initiatives dans l'ensemble du monde. Cependant, les objectifs n'ont pas été atteints de façon à résoudre les tensions globales, entraînant ainsi la poursuite du recul et du déclin de la biodiversité. Lors de la dixième rencontre, la COP a adopté un Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ([CDB COP décision XI/2](#)). Il comprenait 20 [Objectifs d'Aichi pour la biodiversité](#) (OAB) à atteindre d'ici 2020 au niveau mondial. La décision encourageait également les parties à établir des objectifs régionaux ou nationaux supplémentaires qui contribuent à la réalisation de ces objectifs mondiaux, mais en reflétant plus précisément les besoins et les priorités du pays concerné. Le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 a bien été accueilli et soutenu par l'Assemblée générale des Nations Unies, par les différentes conventions en lien avec la biodiversité, ainsi que par d'autres organisations concernées, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature. [Les stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique](#) (SPANB) constituent un vecteur fondamental pour la mise en œuvre du plan stratégique et la réalisation des OAB au niveau national en plus d'être un instrument essentiel pour l'élaboration des politiques portant sur la gestion nationale de la biodiversité. La convention exige des pays qu'ils préparent des SPANB ou un outil similaire afin de s'assurer que ce dernier, ainsi que les principes de conservation, d'usage durable et d'usage juste et équitable, soient intégrés dans la planification et dans les activités de ces secteurs, puisque ces activités peuvent influencer (positivement ou négativement) la biodiversité. En conséquence, suivant l'année 2010, les parties ont développé de nouveaux objectifs, stratégies et actions au niveau national, afin de réaliser le plan stratégique, et ont revu leur SPANB de façon adéquate. Les progrès que les pays réalisent en vue de mettre en œuvre des actions capables de parvenir à ces objectifs, ainsi que leurs impacts, seront évalués lors du processus d'établissement des rapports nationaux.

[L'Article 26](#) de la CDB exige des parties qu'elles soumettent des rapports nationaux périodiques aux COP, qui évaluent les mesures prises pour mettre en œuvre la CDB ainsi que l'efficacité de ces mesures dans le but de satisfaire les objectifs de la convention. Lors de la treizième réunion de la Conférence des parties (COP 13) de la CDB, les directives ainsi que les modèles de rédaction du sixième rapport national (6NR) ([Décision XIII/27](#)) ont été adoptés. Ces documents peuvent être consultés ici : <https://www.cbd.int/nr6/>. Le 6NR se compose de sept sections (Tableau A), et les directives relatives à l'établissement des rapports exigent des parties qu'elles évaluent le progrès des objectifs nationaux de biodiversité et des OAB ainsi que l'efficacité des mesures prises à compter de la mise en œuvre des SPANB.

Tableau A. Les sept sections du sixième rapport national	
1.	Information sur les objectifs poursuivis au niveau national
2.	Mise en œuvre des mesures prises, évaluation de leur efficacité, des obstacles et besoins scientifiques et techniques associés afin d'atteindre les objectifs nationaux
3.	Évaluation du progrès en vue de réaliser chaque objectif national
4.	Description de la contribution nationale en vue de la réalisation de chaque OAB au niveau

mondial
5. Description de la contribution nationale en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (cette section est facultative)
6. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales en vue de la réalisation des OAB si elles n'ont pas été saisies dans les sections précédentes (cette section est facultative)
7. Profils de la biodiversité du pays mis à jour

Les parties peuvent améliorer la robustesse des cycles d'établissement des rapports nationaux en incorporant des données qui font état d'indicateurs mondiaux et nationaux, ainsi qu'en complétant des analyses avec le soutien de parties prenantes et d'outils d'analyse de données spatiales. Une insuffisance quant aux analyses des données spatiales et des causes principales de la perte de la biodiversité, ainsi qu'une surveillance irrégulière des changements de statuts et des tendances de celle-ci, ont abouti à un manque généralisé de rapports et de prises de décisions reposant sur des preuves concrètes. Par exemple, la biodiversité et le changement climatique entretiennent une proximité causale. Le changement climatique global est l'une des causes principales du recul de la biodiversité, et des écosystèmes vigoureux peuvent aider à l'atténuer et à améliorer les capacités d'adaptation. Pourtant, de nombreux pays ne disposent pas de renseignements et d'infrastructures nécessaires pour évaluer avec précision l'efficacité des stratégies et des actions nationales, pour s'occuper du changement climatique et des services écosystémiques protégés.

Les disparités de données et de surveillance limitent la compétence des parties pour évaluer, planifier, et agir afin d'atténuer l'impact actuel et futur du changement climatique sur la biodiversité ; pour comprendre pleinement le rôle des écosystèmes dans la résolution du changement climatique global ; pour agir de manière à les protéger ; et pour inclure l'adaptation au changement climatique en tant que stratégie dans les SPANB ou comme élément pris en compte dans les rapports nationaux. De plus, le rôle des écosystèmes vigoureux dans la réalisation des Objectifs de développement durable n'a pas encore été largement reconnu. Par exemple, le rôle des forêts dans l'apport d'une protection bon marché, fiable contre les risques naturels, est de plus en plus reconnu. Les forêts, mangroves et autre végétation, aident à stabiliser les pentes, à éviter les inondations et à ralentir voire mettre un terme à l'érosion du sol et à la désertification. Un certain nombre d'habitats littoraux, des coraux aux mangroves, protègent les populations vivant près de la mer des pires tempêtes et raz-de-marée. Il existe pourtant de nombreuses disparités en terme d'information lors des évaluations de l'impact et de l'efficacité des mesures SPANB afin de conserver les services écosystémiques et d'atténuer les effets liés changement climatique, étant donné que de nombreuses mesures SPANB ne sont pas réalisables, mesurables ou suffisamment détaillées pour être mises en œuvre. Sans données précises, les parties devront faire face au défi d'alimenter le système de rapport en ligne de la CDB et de planifier des stratégies préparées à la prévention des risques des catastrophes, ainsi que d'évaluer l'efficacité des mesures prises afin de surmonter ce défi de conservation et de développement durable, comme par exemple en désignant de nouvelles aires protégées. La sixième période de rapport auprès de la CDB donne l'occasion aux parties de travailler ensemble afin de développer des méthodologies et des systèmes de soutien décisionnel qui, tout en étant dynamiques et en reposant sur des données, renforcent notre capacité mondiale à faciliter de façon dynamique la surveillance de la biodiversité, l'établissement des rapports, et la prise de décision.

Ce document fournit une supervision technique aux parties de la CDB éligibles aux aides du FEM dans leur effort pour développer un sixième rapport national (6NR) de haute qualité, qui prenne en compte la question de l'égalité des sexes et qui repose sur une base de données en s'appuyant sur des indicateurs mondiaux et nationaux, cela d'ici le 31 décembre 2018. Notre objectif est de rendre les parties compétentes de façon à ce que le processus d'établissement des rapports améliore les processus nationaux de prise de décision liés à la mise en œuvre des SPANB, utilise les meilleures données disponibles pour surveiller les tendances et les statuts de la biodiversité, et engage de façon

efficace les parties prenantes à développer des rapports quant au progrès de la réalisation des OAB. Nous voulons également nous assurer que le processus d'établissement des rapports apporte des renseignements pour la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, et la Stratégie mondiale de la biodiversité de 2021-2030. Les données présentes dans chaque rapport national fourniront le principal fil conducteur des travaux à venir sur le Plan stratégique au-delà de cette décennie et aideront à mettre en forme le programme mondial de la biodiversité post-2020. C'est pourquoi le 6NR doit apporter une réflexion précise et à jour du progrès national et mondial de la réalisation des OAB.

Nous invitons les parties à observer la période de préparation du 6NR comme une occasion pour réexaminer le progrès réalisé par chaque pays pour mettre en œuvre de la CDB et de son Plan stratégique pour 2011-2020 au niveau national. La démarche d'établissement des rapports devrait se concentrer sur la compréhension de l'étendue des actions de la biodiversité, de l'efficacité des politiques et de la législation relatives à la biodiversité, et de l'impact de ces dernières sur les résultats de la biodiversité. Un rapport national en bonne et due forme contribuera à l'évaluation mondiale du progrès de la réalisation des OAB, y compris la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, ainsi qu'à la compréhension des contributions nationales apportées au Plan stratégique par ce même progrès. Cette information est également pertinente pour l'évaluation du progrès relatif aux aspects d'autres engagements internationaux, tels que l'ONU, les Objectifs de développement durable (ODD), et peut être utile pour l'établissement de rapports de conventions concernant la biodiversité. Par ailleurs, elle apporte une base importante à considérer pour la stratégie mondiale de la biodiversité post-2020. Les informations développées durant ce projet peuvent être employées non seulement pour comprendre les statuts et les tendances actuels de la biodiversité, mais également pour comprendre dans quelle mesure les actions de tel ou tel pays contribuent aux objectifs nationaux et mondiaux de conservation.

Modèle 6NR

Les directives pour le 6NR ont été adoptées dans la [Décision XIII/27](#). Le 6NR doit être remis le 31 décembre 2018. Le modèle de rapport se compose de sept sections, lesquelles sont résumées dans le Tableau B.

Tableau B. Les sept sections du sixième rapport national à la Convention sur la diversité biologique
Section I. Renseignements sur les objectifs visés au niveau national
Répondez aux questions suivantes :
<ol style="list-style-type: none">1. Votre pays a-t-il adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité ou d'autres engagements similaires en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les OAB ?2. Sélectionnez l'OAB auquel l'objectif national est partiellement ou totalement lié.3. Sélectionnez l'OAB auquel l'objectif national est indirectement lié.4. Si vous avez élaboré un ou plusieurs objectifs nationaux, remplissez le modèle pour chaque objectif. Expliquez les raisons qui ont motivé cet objectif. Expliquez pourquoi votre pays a choisi cet objectif en particulier, la réflexion qui l'a motivé, et pourquoi cet objectif est pertinent pour votre pays.5. Indiquez à quel niveau gouvernemental cet objectif s'applique.6. Renseignez toute autre information pertinente : le processus de développement et d'adoption de l'objectif national, les parties prenantes concernées ou les stratégies et plans dans lesquels cet objectif national a été inclus, et tout autre lien web ou fichier utile.
Section II. Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, des obstacles et des besoins scientifiques et techniques associés afin d'atteindre les objectifs nationaux
Ce modèle devrait être répliqué pour chaque mesure ou action importante que le pays a élaboré pour mettre en œuvre le SPANB.
<ol style="list-style-type: none">1. Décrivez une mesure prise pour contribuer à la mise en œuvre du SPANB de votre pays. Décrivez le domaine de cette mesure (par exemple, s'agit-il d'une mesure légale/juridique/financière/politique ?).2. Évaluation de l'efficacité de la mesure de mise en œuvre prise en vue d'obtenir les résultats voulus :<ul style="list-style-type: none">• La mesure a été efficace• La mesure a été partiellement efficace• La mesure a été inefficace• Absence d'information3. Expliquez le choix du point 2 et indiquez les outils ou la méthodologie employés lors de son évaluation. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles. Si le choix ne peut être évalué, expliquez pourquoi.4. Renseignez toute autre information pertinente afin d'illustrer les résultats obtenus ou la prévision des résultats à venir, ainsi que les résultats qui contribuent à la mise en œuvre du SPANB. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles.5. Décrivez les obstacles qui ont été rencontrés ainsi que les besoins scientifiques et techniques pour les surmonter, en incluant la collaboration technique et scientifique, les activités liées au développement des compétences ou le besoin d'instructions. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles.
Section III. Évaluation du progrès en vue de réaliser chaque objectif national
Évaluez le niveau de progrès des objectifs nationaux ou d'engagements similaires de votre pays. Ce modèle devrait être répliqué pour chaque objectif national. Si votre pays n'a pas établi d'objectifs nationaux, utilisez les OAB.
<ol style="list-style-type: none">1. Dressez la liste des OAB.2. Sélectionnez la catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif ainsi que la date d'évaluation.<ul style="list-style-type: none">• En voie de dépasser l'objectif• En voie de réaliser l'objectif• Progrès mais à un rythme insuffisant• Pas de changement significatif• Éloignement de l'objectif• Absence d'information3. Expliquez les preuves employées pour l'évaluation de cet objectif, en s'appuyant sur les informations fournies dans la section II, en incluant les obstacles lors de la prise en charge de l'évaluation.4. Décrivez les indicateurs employés dans cette évaluation, ainsi que tout autre outil ou méthode.5. Sélectionnez votre niveau de confiance concernant l'évaluation qui précède et expliquez verbalement :<ul style="list-style-type: none">• Basée sur une preuve explicite• Basée sur une preuve partielle• Basée sur une preuve limitée

6. Évaluez la pertinence de l'information issue de la surveillance afin de soutenir cette évaluation :
 - La surveillance liée à cet objectif est pertinente^[SEP]
 - Pas de système de surveillance en place^[SEP]
 - La surveillance liée à cet objectif est partielle
 - Surveillance non nécessaire
7. Décrivez comment l'objectif est surveillé et indiquez s'il y a ou non un système de surveillance mis en place. Ajoutez les sites web, liens web et fichiers utiles.

Section IV. Décrivez la contribution nationale en vue de la réalisation de chaque OAB mondial

Décrivez la contribution de votre pays en vue de la réalisation de chaque OAB mondial. Ce modèle devrait être répliqué pour chaque OAB. Pour les parties dont les objectifs nationaux sont identiques aux OAB, certaines de ces informations peuvent déjà se trouver dans les sections II et III. Dans ce cas, donnez une description supplémentaire de la contribution nationale de votre pays en vue de la réalisation de chaque OAB mondial.

1. Donnez le nom de l'OAB.
2. Décrivez comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet OAB. Résumez les preuves utilisées pour soutenir cette description.
3. Décrivez d'autres activités qui contribuent à la réalisation de l'OAB au niveau mondial.
4. En vous basant sur la description des contributions de votre pays afin de réaliser l'OAB, décrivez comment et dans quelle mesure ces contributions participent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi qu'aux Objectifs de développement durable.

Section V. Décrivez la contribution nationale en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (facultative)

Décrivez la contribution de votre pays en vue de la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP). Ce modèle devrait être répliqué pour chacun des 16 objectifs de la SMCP.

1. Si votre pays a des objectifs nationaux en lien avec les objectifs de la SMCP, donnez des précisions concernant chaque objectif.
2. Donnez des informations sur tout réseau actif œuvrant pour la conservation des plantes dans votre pays.
3. Pour chaque objectif, évaluez la catégorie du progrès de l'objectif de la SMCP au niveau national.
 - En voie de réaliser l'objectif au niveau national^[SEP]
 - Progrès de l'objectif au niveau national mais à un rythme insuffisant
 - Pas de changement significatif au niveau national
4. Décrivez comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la SMCP et résumez les preuves utilisées pour soutenir cette description.

Section VI. Informations à propos de la contribution des peuples autochtones et des communautés locales (facultative)

Donnez toute information supplémentaire sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales en vue de la réalisation des OAB si elles n'ont pas été saisies dans les sections précédentes.

Section VII. Profils de la biodiversité du pays mis à jour

Les profils de la biodiversité du pays fournissent une vue d'ensemble des informations pertinentes pour la mise en œuvre de la convention dans votre pays. Revoyez et mettez à jour le profil de la biodiversité de votre pays qui est actuellement affiché sur le mécanisme de centre d'information ici: <https://www.cbd.int/countries>.

Mettez à jour les informations suivantes :

Faits relatifs à la biodiversité

- Statuts et tendance de la biodiversité, avantages de la biodiversité et des services écosystémiques compris
- Pressions principales et facteurs de changement exercés sur la biodiversité (directs, indirects)

Mesures pour améliorer la mise en œuvre de la convention

- Mise en œuvre des SPANB
- Mesures prises pour réaliser les OAB 2020
- Mécanismes de soutien pour la mise en œuvre, la législation, le financement, le développement de compétence, la coordination, l'intégration au niveau national
- Mécanismes pour surveiller et réviser la mise en œuvre

Relations nationales

- CDB
- Protocole de Cartagena sur la biosécurité

- Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages
- Autres points focaux utiles, comme par exemple la mobilisation des ressources, Programme de travail sur les aires protégées
- Personne principale en charge du développement du 6NR

Guide technique concernant la rédaction des rapports relatifs à la contribution nationale de chaque OAB (ou équivalent national) en vue de la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

Le reste de ce document suggère des questions indicatives ainsi que d'autres sources qui peuvent être utilisées pour évaluer les contributions nationales en vue de la réalisation de chaque OAB mondial :

- | | |
|--|---|
| 1. Sensibilisation à la biodiversité | 11. Aires protégées |
| 2. Intégration de la biodiversité | 12. Espèces et extinctions |
| 3. Incitations et subventions | 13. Diversité génétique |
| 4. Production et consommation durables | 14. Services écosystémiques |
| 5. Fragmentation et dégradation des habitats | 15. Résilience, séquestration et restauration climatiques |
| 6. Pêches durables | 16. Accès et partage des avantages |
| 7. Gestion des ressources durables | 17. SPANB |
| 8. Pollution | 18. Connaissances traditionnelles |
| 9. Espèces exotiques envahissantes | 19. Science et recherche |
| 10. Écosystèmes vulnérables | 20. Mobilisation des ressources |

Les chapitres sont concentrés autour des 20 OAB. Chaque chapitre présente les défis fondamentaux identifiés dans les [Perspectives Mondiales de la diversité biologique 4](#) pour chaque OAB et les relie avec les [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#) de l'ONU. Chaque chapitre comprend un Tableau B avec des questions auxquelles les parties sont encouragées à répondre. Ces questions sont conçues afin d'aider au développement d'une analyse compréhensive de la contribution de chaque pays à cet OAB. Répondre aux questions permettra aux parties d'évaluer la situation nationale, de renseigner une analyse mondiale, telle que la 5e édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, ainsi que de renseigner l'ensemble d'indicateurs adoptés par la [décision XIII/28](#) de la CDB COP-13. Chaque chapitre comprend un Tableau C avec des indicateurs et des sources de données potentiels qui peuvent être pris en considération lors de l'évaluation de la contribution de chaque pays pour cet OAB. Chaque chapitre conclut en établissant des liens avec les processus d'établissement de rapports nationaux connexes d'autres conventions relatives à la biodiversité (tableau D). Les parties sont encouragées à prendre en compte ces sources quand elles préparent leur 6NR. Les références à la stratégie nationale pour la biodiversité et aux mesures contenues dans les plans d'action sont également encouragées.

Lien avec les Objectifs de développement durable de l'ONU

Au cours du processus de développement des 6NR, les Parties sont en outre invitées à évaluer et à faire rapport sur la manière dont les mesures qu'elles prennent pour réaliser le Plan stratégique pour la diversité biologique à l'horizon 2020 traitent également des 17 ODD. Pour aider à ce processus, ce document identifie les liens entre chaque ABT et les 17 ODD. La biodiversité sous-tend la mise en œuvre réussie du Programme 2030. En outre, la conservation, la restauration, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages de la biodiversité peuvent renforcer la réalisation de nombreux objectifs et cibles des ODD. Ce document présente des liens directs entre les ABT et les ODD, et la contribution de chaque ABT aux cibles SDG, et est informé par la [CDB et al. \(2016\)](#). En

outre, les lacunes ou la faible connectivité entre les ABT et les ODD sont présentées, comme indiqué par le [Stockholm Resilience Center \(2016\)](#).

Ce document identifie également les liens entre chaque OAB et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. La biodiversité renforce la mise en œuvre réussie du programme 2030, de même que la conservation, la restauration, l'usage durable et le partage équitable des avantages de la biodiversité peuvent renforcer la réalisation de nombreux buts et objectifs de développement durable. Les liens directs entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (OAB) et les ODD, plus particulièrement la contribution des OAB à des buts spécifiques fixés par les ODD, sont présentés, dans ce document, pour chaque OAB, et renseignés par [CDB et al. \(2016\)](#). De plus, les écarts ou rapports étroits aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans les ODD sont présentés pour les objectifs concernés. Ils sont renseignés par le [Stockholm Resilience Centre \(2016\)](#).

Des directives supplémentaires sur la rédaction des rapports concernant les ODD peuvent être trouvées ici :

- Rapport sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et le Programme pour le développement durable 2030(<https://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-19/information/sbstta-19-inf-09-en.pdf>)
- Notice technique sur la Biodiversité et le Programme pour le développement durable 2030 (<https://www.cbd.int/development/doc/biodiversity-2030-agenda-technical-note-en.pdf>)
- Document réflexif sur les liens entre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les Objectifs de développement durable préparé par le Stockholm Resilience Centre (<http://swed.bio/news/new-report-the-2030-agenda-and-ecosystems/>).

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 1 : Sensibilisation accrue à la diversité biologique

OAB 1 – Sensibilisation à la biodiversité – se concentre sur le besoin que la société a d'être consciente du large spectre d'intérêts de la biodiversité, y compris des avantages sociaux, écologiques et économiques. L'OAB 1 déclare que :

« D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ». Se débarrasser des facteurs directs et sous-jacents du recul de la biodiversité exigera, au bout du compte, des changements comportementaux de la part des individus, des organisations et des gouvernements. Une compréhension, une conscience et une reconnaissance publiques des divers intérêts de la biodiversité sont cruciales si les individus, les organisations et les gouvernements envisagent de se porter volontaires pour mener à bien les changements et actions nécessaires à la conservation et à l'usage durable de la biodiversité, et si les gouvernements envisagent de promulguer et d'appliquer des politiques et des législations appropriées. Comprendre les intérêts et les avantages de la biodiversité constitue une étape primordiale quant à l'intégration de ces intérêts dans des secteurs relatifs à l'économie et au développement. Pour réaliser l'OAB 1, les pays ont besoin de comprendre les niveaux actuels de conscience de la biodiversité, de développer et de mettre en œuvre des plans de communication ciblés qui expliquent les divers intérêts de la nature.



D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de façon durable.

Réaliser l'OAB 1 : Défis fondamentaux

La revue Les Perspectives mondiales pour la diversité biologique n°4 a découvert que la conscience publique portant sur l'importance de la biodiversité semble augmenter aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, avec des variations cependant non négligeables. Néanmoins, il existe une variation importante dans la conscience de la biodiversité et de ses intérêts parmi les populations appartenant à différents pays et différentes régions. De plus, bien que la prise de conscience de l'importance de la biodiversité pour le bien être de l'humain semble s'accroître, les individus portent encore moins souvent d'estime à la protection de la biodiversité, pensent qu'elle ne constitue qu'un problème local, ou ne comprennent pas comment leurs actions peuvent influencer négativement la biodiversité.

Les analyses des SPANB post-2010 et des Cinquièmes rapports nationaux (5NR) ont mis en lumière des problèmes importants dans l'OAB 1, tels que : a) les campagnes de prévention ne prennent souvent pas pour cible les facteurs responsables du recul de la biodiversité ; b) de nombreuses campagnes de prévention ne conduisent pas à des actions stratégiques ; c) il n'existe pas de structure régulière afin d'exprimer les intérêts de la biodiversité ; d) les études communes d'évaluation ne représentent pas dans l'espace les services écosystémiques, de telle sorte qu'elles ne conduisent à aucune prise de conscience et action ; et e) de nombreux pays manquent toujours de données élémentaires concernant les services écosystémiques ainsi que sur les intérêts de la biodiversité.

Certaines mesures peuvent accélérer le travail pour atteindre l'OAB 1, y compris certaines stratégies issues des Perspectives mondiales pour la diversité biologique n°4 (GBO-4), qui sont : a) encourager la participation citoyenne à la surveillance et aux efforts de conservation de la biodiversité ; b) développer et mettre en œuvre des stratégies de communications ciblées et hétérogènes ; c) concentrer les travaux sur les facteurs capables de changement, comme par exemple réduire la demande de commerce de faune sauvage illégale et augmenter la demande de chaînes logistiques durables ; d) embaucher des experts professionnels en marketing et en communication afin d'élaborer et de mettre en pratique les campagnes de prévention ; e) se concentrer sur la cartographie des résultats issus des études d'évaluation de la biodiversité afin de permettre une meilleure prise de décision ; f) encourager la surveillance citoyenne en tant qu'elle participe aux campagnes de prévention ; g) se concentrer sur l'évaluation et la communication de l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain ; h)

mobiliser des théories en lien avec la motivation et les changements comportementaux ; et i) évaluer aussi bien les changements comportementaux que ceux relatifs à la conscience de la biodiversité qui résultent de ces mesures.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 1

La conscience des valeurs de la biodiversité et l'action pour la conserver et l'utiliser de manière durable est implicite dans deux des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les ODD qui ont le plus joué dans la réalisation de l'OAB 1 sont répertoriés dans le Tableau 1a.

Tableau 1a. Liens entre l'OAB1 et les ODD de l'ONU	
ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> 4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	<ul style="list-style-type: none"> 12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 1

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 1 devraient se focaliser sur la mise en œuvre d'actions prises pour sensibiliser à la biodiversité, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les mesures qui ont été prises, et sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Le point principal devrait souligner les résultats importants ainsi que l'efficacité des mesures puisqu'ils sont liés à l'OAB 1. Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 1 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 1b.

Tableau 1b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 1
<ul style="list-style-type: none"> Quels types d'activités relatives à la sensibilisation sont pris en charge dans votre pays, à quelle fin et par qui ? <ul style="list-style-type: none"> Combien de campagnes de communication et de prévention ont été menées par votre pays et autour de quels problèmes ? Quelle est l'estimation du nombre total d'individus impliqués par le biais de ces campagnes ?
<ul style="list-style-type: none"> Quelle étendue vos campagnes de communication et de prévention ciblent-elles : <ul style="list-style-type: none"> Des publics spécifiques à des fins précises avec un résultat prémédité ? Des difficultés cruciales liées à la biodiversité dans votre pays, y compris sur les facteurs responsables du recul de la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure menez-vous les activités qui se concentrent sur les résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> Les populations sont de plus en plus conscientes de l'intérêt de la biodiversité Les populations sont de plus en plus informées quant aux contributions concrètes de la biodiversité dans leur vie Les populations comprennent de mieux en mieux les mesures qui peuvent être prises afin de conserver et de faire un usage durable de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure l'efficacité de vos activités relatives à la sensibilisation est-elle suivie : <ul style="list-style-type: none"> Quelle est l'étendue de la conscience des populations quant à l'intérêt de la biodiversité dans votre pays ? Les populations sont-elles conscientes que la biodiversité est importante pour le bien-être humain et perçoivent-elles également la biodiversité comme contribuant de façon importante au bien-être humain ?

<ul style="list-style-type: none"> ○ Les populations perçoivent-elles la biodiversité comme étant un problème d'importance nationale et/ou locale ? ○ Les populations sont-elles conscientes des démarches qu'elles peuvent adopter afin de conserver et de faire un usage durable de la biodiversité ? ○ Ces activités relatives à la sensibilisation sont-elles efficaces afin d'influencer le changement de comportement des individus, des organisations et de gouvernements ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Avez-vous réparti les informations relatives à la conscience de la biodiversité par genre, âge, niveau d'éducation et/ou situation géographique ? Quels sont les groupes qui ont la meilleure et la moins bonne compréhension de l'intérêt de la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Surveillez-vous de façon systématique la couverture médiatique de la biodiversité et d'autres problèmes liés à la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Avez-vous mené des études concernant l'intérêt de la biodiversité ? Si tel est le cas : <ul style="list-style-type: none"> ○ Combien d'études avez-vous menées ? ○ Sur quels intérêts précis sont-elles basées ? ○ Combien et quels types de population ont lu ces rapports ? ○ Comment les ministères emploient-ils ces études pour prendre des décisions ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles mesures supplémentaires avez-vous entreprises afin de contribuer à cet OAB au niveau mondial, comme par exemple l'aide à d'autres pays, territoires ou l'aide à des coopérations naissantes, régionales ou internationales, ou encore l'aide par transfert de technologies et/ou partage d'informations ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Si vous estimez qu'un nombre insuffisant d'activités ont été mises en place pour atteindre cet objectif, veuillez en expliquer et en analyser les causes.

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 1

Lorsque vous évaluez le progrès que votre pays réalise pour atteindre l'OAB 1 et les objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation de la prise de conscience de la biodiversité. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 1 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 1 sont répertoriés dans le Tableau 1c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 1c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 1
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre d'activités qui se concentrent sur la prévention quant à l'intérêt de la biodiversité et/ou des mesures que les individus peuvent prendre pour conserver et faire un usage durable de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> ● L'impact des mesures prises afin d'augmenter la sensibilisation du public à la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> ● Des changements dans les réserves et les flux des services écosystémiques fondamentaux sont identifiés, et des opportunités pour l'intégration de ceux-ci dans une comptabilité nationale, dans des décisions et des plans nationaux – la création de structures.
<ul style="list-style-type: none"> ● La mesure dans laquelle un plan de diffusion et de communication a été développé et mis en œuvre afin de communiquer des découvertes, leçons, résultats et progrès importants issus des SPANB à une variété de circonscriptions.
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans la conscience et les comportements relatifs à la biodiversité <ul style="list-style-type: none"> ○ Baromètre de la biodiversité (http://ethicalbiotrader.org/biodiversity-barometer) – UEBT (Union pour le BioCommerce Éthique) ○ Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité (BIP) (https://www.bipindicators.net/indicators/biodiversity-barometer) ○ Google Trends sur l'intérêt en ligne dédié à la biodiversité

<ul style="list-style-type: none"> ○ https://www.google.ca/trends ○ Enquête mondiale de WAZA auprès des visiteurs – WAZA (Association mondiale des zoos et aquariums) ○ Un pourcentage d'étudiants d'un âge donné (par exemple 15 ans) inscrits dans le secondaire qui font preuve d'un niveau de savoir stable parmi une sélection de différents sujets en science environnementale et géoscience (indicateur proposé pour l'objectif 4.7 des ODD)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances relatives à la participation publique avec la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion civile aux ONG qui impliquent la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la prise en compte de la perspective des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) sur la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'événements culturels PACL en rapport avec leur savoir traditionnel et intégration de la biodiversité dans les intérêts culturels qui ont reçu un soutien et une participation directs de la part du grand public et des responsables politiques ○ Nombre d'événements relatifs à l'échange culturel des perspectives des PACL sur la biodiversité ○ Nombre d'outils relatifs à la sensibilisation du public qui comprennent les perspectives des PACL sur la biodiversité

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 1

Il existe également des liens forts entre l'OAB 1 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces rapports peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations des récents rapports que votre pays a fournis à des conventions relatives à la diversité biologique différentes mais connexes. Le Tableau 1d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 1 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 1d. Rapports nationaux issus des Accords multilatéraux sur l'environnement contenant des informations concernant l'OAB 1	
AME	Source d'informations
CITES	Question sur le rapport de mise en œuvre 3.2.1a : Sensibilisation.
Convention sur les espèces migratrices	Section de révision VIII du rapport national sur l'importance nationale et mondiale de la CMS.
Convention de Ramsar	Réexaminez les réponses aux questions du rapport de la COP-12 de Ramsar en lien avec l'objectif 11 (fonctions, services, avantages) et l'objectif 16 sur l'intégration du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Répertoriez ces sections du rapport périodique : Section 1, question 9 sur l'apprentissage, et question 11 sur le développement de la sensibilisation ; Section 2, Question 4.6 sur le développement de la sensibilisation.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Référez-vous aux réponses du rapport national pour les questions 88 sur les programmes éducatifs, questions 95 sur la conscience des parties prenantes et questions 96 sur le rôle de soutien des parties prenantes, questions qui peuvent être utiles.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 2 : Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées

L'OAB 2 – Intégration de la biodiversité – se concentre sur le besoin d'intégrer les intérêts et les avantages de la biodiversité au sein de la prise de décision sociétale.



L'OAB 2 déclare que : « D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. » Bien que la biodiversité et les services écosystémiques soient pourvus d'intérêts sociétaux considérables, ces intérêts et avantages ne trouvent pas d'écho ou ne sont pas suffisamment pris en compte lors de la prise de décision sociétale, y compris dans les secteurs productifs, tels que l'agriculture et l'énergie, et dans des secteurs consacrés au développement, comme l'exploitation des sols et la réduction de la pauvreté. Il en résulte que ces secteurs et d'autres ont souvent un impact négatif majeur sur la biodiversité, menaçant par-là le même fondement qui les maintient. De plus, les tendances du recul de la biodiversité sont le plus souvent invisibles dans les comptes nationaux. Pour réaliser l'OAB 2, les pays ont besoin d'évaluer les intérêts de la biodiversité au sein de différents secteurs, et d'intégrer complètement ces intérêts dans leurs processus nationaux de planification. Les pays devraient prendre en considération le développement de systèmes de comptabilité de capital naturel, ainsi que ceux qui reconnaissent les valeurs sociales et culturelles.

D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporés dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

Réaliser l'OAB 2 : Défis fondamentaux

D'après le GBO-4, les parties progressent en incorporant les intérêts de la biodiversité au sein des processus de planification du développement ainsi qu'en intégrant du capital national dans des processus de comptabilité nationale. Cependant, le rapport relève également que parmi les 54 stratégies visant à réduire la pauvreté examinées lors d'une étude, seulement un tiers a montré un niveau élevé de reconnaissance de l'importance de la biodiversité dans les stratégies de développement, et seulement la moitié dispose de systèmes de comptabilité environnementale. Les analyses des SPANB post-2010 ainsi que des 5NR ont identifié des écarts dans les mesures prises par les parties afin d'intégrer la biodiversité dans des plans de développement national, des plans relatifs à la réduction de la pauvreté, des plans relatifs au climat, à la gestion du risque des désastres, à la sécurité de l'eau, à la sécurité alimentaire, à la gestion intégrée des bassins versants, à la gestion intégrée des zones côtières, à l'évaluation stratégique de l'environnement, à l'énergie (plans et infrastructures), à la comptabilité nationale, aux industries des transports et extractives. De plus, les données spatiales sur les tendances sectorielles et celles liées au développement étaient tout sauf présentes dans la plupart des SPANB post-2010.

Les mesures qui permettent d'atteindre l'OAB 2, y compris celles identifiées lors du GBO-4, sont : a) évaluer les politiques et identifier les opportunités pour résoudre les difficultés relatives à la biodiversité ; b) partager l'information sur les intérêts de la biodiversité pour le bien-être humain ; c) recenser les statistiques environnementales et les comptabilités économique-environnementales et intégrer les résultats au sein de comptabilités financières nationales ; d) refléter les intérêts de la biodiversité au sein d'une planification spatiale en cartographiant les services écosystémiques ; e) intégrer la biodiversité dans des évaluations environnementales stratégiques ; f) identifier les zones importantes où des mesures relatives à la biodiversité peuvent alléger la pauvreté et venir en aide aux moyens de subsistance ; et g) identifier des opportunités spécifiques pour intégrer la biodiversité et les intérêts qui lui sont liés au sein de plans nationaux pour la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire, la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières, pour l'énergie, pour les infrastructures et pour l'allègement de la pauvreté.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 2

L'importance d'une intégration complète de l'intérêt et des avantages de la biodiversité pour la prise de décision sociétale a été mise en relief dans l'ensemble des ODD. Les liens entre l'OAB 2 et les ODD sont répertoriés dans le Tableau 2a.

Tableau 2a. Liens entre l'OAB 2 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. • 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. • 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. • 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. • 11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. • 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de

terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.
ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 2

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 2 devraient se focaliser sur les mesures prises relatives à l'intégration des valeurs de la biodiversité, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les mesures qui ont été prises, et sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Le point principal devrait porter sur la mesure dans laquelle l'intérêt porté la biodiversité a été intégré dans les processus de planification et les stratégies relatifs au développement national et local ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté. Les parties devraient également faire un rapport pour voir dans quelle mesure l'intérêt porté à la biodiversité est intégré dans la comptabilité et les systèmes de rapport nationaux. Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 2 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 2b.

Tableau 2b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 2

<ul style="list-style-type: none"> • Dans votre pays, où se trouvent les opportunités pour mieux gérer la biodiversité afin de lutter contre la pauvreté ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Y a-t-il une reconnaissance parmi les personnes en charge de prendre des décisions au niveau local, régional et national quant à l'importance d'intégrer les intérêts de la biodiversité dans les stratégies de développement ? ○ Dans quelle mesure votre pays a-t-il intégré les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques sectorielles et celles liées au développement, ainsi que les processus de planification et les stratégies relatifs à la lutte contre la pauvreté ? ○ Votre pays dispose-t-il de processus de développement politique qui prennent en compte la biodiversité dans les plans d'exploitation des terres et de lutte contre la pauvreté ? ○ Lorsque les décisions locales, régionales et nationales sont prises concernant le développement économique, la lutte contre la pauvreté, la contribution de la biodiversité font-ils l'objet d'une considération importante ? • Est-ce que les plans de développement national de votre pays (comme les plans alimentaires, les plans liés à la gestion de l'eau, à la gestion des catastrophes, à la gestion du climat, au développement en général, à la lutte contre la pauvreté) considèrent spécifiquement l'intérêt de maintenir la biodiversité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Combien de plans sectoriels incluant explicitement des considérations pour la biodiversité avez-vous développés ? ○ Sur quels secteurs, par exemple l'agriculture, le tourisme, l'énergie, les secteurs de l'extraction ou encore ceux liés au transport, est-ce que les plans qui prennent en compte la biodiversité se concentrent-ils ? ○ Avez-vous clairement identifié les opportunités et périodes pour relier les SPANB et ses composantes aux processus de planification existants dans le domaine environnemental et dans d'autres domaines, tels que la lutte contre la pauvreté, le développement national, le

<p>développement durable, l'exploitation de la terre, le développement de l'agriculture, de la gestion des forêts, des eaux, des zones côtières, de la prévention des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans quelle mesure la valeur de la biodiversité ainsi que celle des ressources naturelles vis-à-vis de l'économie et des moyens de subsistance est-elle intégrée dans les processus qui prennent en charge la planification du développement ? <ul style="list-style-type: none"> ● Quelles mesures prenez-vous afin d'intégrer en profondeur la valeur de la biodiversité dans les stratégies de développement local et national et celles liées à la lutte contre la pauvreté ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Comment et dans quelle mesure l'utilité qu'apportent la biodiversité et les ressources naturelles aux économies et aux moyens de subsistance est-elle incorporée ou intégrée dans la comptabilité nationale et/ou dans les systèmes de rapport financier ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Votre pays dispose-t-il d'un système de comptabilité économique-environnemental ou d'un cadre qui s'occupe d'intégrer les statistiques sur l'environnement et le lien de celui-ci avec l'économie ? ○ Votre pays a-t-il mis en place une comptabilité des ressources naturelles au sein du Système de comptabilité économique et environnemental (SCEE) ? ○ La biodiversité est-elle intégrée au sein du cadre SEEA ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Des études d'évaluation des écosystèmes ont-elles été complétées et, le cas échéant, quels écosystèmes concernent-elles ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Comment ces études d'évaluation renseignent-elles la prise de décision ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Dans quelle mesure votre pays spatialise-t-il les données sur la biodiversité, et est-ce important pour les plans de développement national ?
<ul style="list-style-type: none"> ● Quelles mesures supplémentaires avez-vous entreprises afin de contribuer à cet OAB au niveau mondial, comme par exemple l'aide à d'autres pays, territoires ou l'aide à des coopérations naissantes, régionales ou internationales, ou encore l'aide par transfert de technologies et/ou partage d'informations ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 2

Lorsque vous évaluez le progrès que votre pays réalise pour atteindre l'OAB 2 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et le statut du pays relatifs à la réalisation de l'intégration de la biodiversité. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 2 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 2 sont répertoriés dans le Tableau 2c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 2c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 2
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre de plans de développement national que votre pays a élaborés ou revus (comme les plans alimentaire, les plans liés à la gestion de l'eau, à la gestion des catastrophes, à la gestion du climat, au développement en général, à la lutte contre la pauvreté) qui intègrent spécifiquement les intérêts de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre de plans sectoriels que votre pays a élaborés ou revus (les secteurs touristiques, énergétiques, les secteurs liés à l'industrie extractive ou celle des transports) qui intègrent explicitement des considérations pour la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> ● Le degré auquel les intérêts de la biodiversité sont intégrés au sein de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégies de développement local et national ainsi que de lutte contre la pauvreté ○ Processus de planification locale et nationale ○ Systèmes de comptabilité nationale ○ Systèmes de rapport national

<ul style="list-style-type: none"> Le degré auquel les opportunités et périodes pour relier les SPANB et ses composantes aux processus de planification existants dans le domaine environnemental et dans d'autres domaines, tels que la lutte contre la pauvreté, le développement national, le développement durable, l'exploitation de la terre, le développement de l'agriculture, de la gestion des forêts, des eaux, des zones côtières, la prévention des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes.
<ul style="list-style-type: none"> La mesure dans laquelle a été évaluée la valeur économique de services écosystémiques, y compris leur contribution aux objectifs de développement durable nationaux.
<ul style="list-style-type: none"> Le degré auquel la valeur économique de services écosystémiques a été intégrée au sein de plans nationaux, de comptabilité nationale, de plans de protections et d'usage des ressources durables.
<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité des stratégies et mesures SPANB afin d'intégrer les intérêts de la biodiversité dans des procédures de comptabilité nationale.
<ul style="list-style-type: none"> La mesure dans laquelle a été évaluée la conscience de ce que représentent les composantes majeures des divers intérêts de la biodiversité, des écosystèmes et services écosystémiques pour les économies nationales et locales, pour les communautés et pour les objectifs de développement durable nationaux.
<ul style="list-style-type: none"> L'aire et la distribution des zones choisies pour une croissance économique intensive, pour l'usage durable et la conservation de la biodiversité au sein des plans relatifs à l'exploitation des terres.
<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de renforcer la planification de l'exploitation des terres et la planification spatiale en vue d'identifier des zones spécifiquement dédiées à la croissance économique, à l'usage durable et à la conservation de la biodiversité, et en vue de comptabiliser les écosystèmes essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> Le degré auquel les plans sont développés et mis en œuvre afin d'intégrer les stratégies fondamentales dans la planification et les cadres politiques de budget national, de développement durable, des secteurs, d'exploitation des terres et autres.
<ul style="list-style-type: none"> La capacité du pays à mettre en œuvre des comptabilités de ressources naturelles, ressources énergétiques exclues, sur le site de la Division de la statistique des Nations Unies au sein du Système de comptabilité économique et environnemental (SCEE) : http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp
<ul style="list-style-type: none"> Le guide préliminaire qui a été développé par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, concernant diverses conceptions des multiples intérêts et avantages de la nature, peut également être utilisé : http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4-INF-13_EN.pdf
<ul style="list-style-type: none"> Des comptabilisations de capital naturel pour les pays en partenariat avec WAVES (Comptabilisation des Richesses Naturelles et Valorisation des Services Ecosystémiques) (<i>Botswana, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Madagascar, Philippines et Rwanda</i>).
<ul style="list-style-type: none"> Des analyses géospatiales, y compris celles qui se superposent, des populations, de la pauvreté et des droits fonciers y compris des peuples autochtones, des changements de couverture terrestre, de l'indemnité des habitats, des aires protégées, et des écosystèmes. Les couches de données informatives comprennent : <ul style="list-style-type: none"> °Densité de population °Pauvreté °Droits fonciers (peuples autochtones y compris) °Couverture terrestre/changement dans la couverture terrestre °Indemnité de l'habitat °Aires protégées °Services écosystémiques – moyens de subsistance

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 2

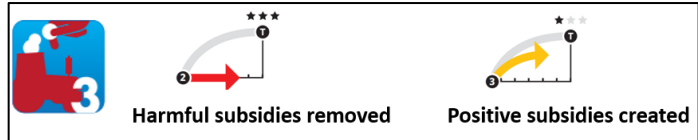
Il existe des liens forts entre l'OAB 2 et les rapports nationaux des autres AME. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Le Tableau 2d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 2 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 2d. Rapports nationaux issus des AME comportant des informations relatives à l'POAB 2

AME	Source d'informations
CITES	Se référer à la question 3.1.1a du rapport sur la mise en œuvre relative aux activités de financement ; et à la question 3.3.2d sur l'intégration au sein des stratégies et processus.
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 2 (Intégration des intérêts) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	Se référer à la question 15 du rapport national : Intégration au sein des programmes et politiques.
Convention de Ramsar	Réexaminez les réponses aux questions du rapport Ramsar COP-12 en lien avec la Question sur l'objectif 1 : Avantages des zones humides et Objectif 11 : Fonctions/services diffusés des zones humides du plan stratégique Ramsar 2016-2024.
FAO L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer aux informations contenues dans le chapitre 4 : Capacités institutionnelles.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 3 : Réforme des incitations

L'OAB 3 – Réforme des incitations – se concentre sur la nécessité de changer les incitations et les subventions qui nuisent à la biodiversité et de développer des incitations qui soient favorables à cette dernière. L'OAB 3



déclare que : « D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales. » La biodiversité et les écosystèmes maintiennent le flux des services écosystémiques qui sont essentiels pour le bien-être humain, y compris le développement économique. Pourtant, les incitations et les subventions encouragent souvent un comportement individuel et organisationnel qui favorise soit la perte et la dégradation (souvent comme une conséquence involontaire de la subvention) de la biodiversité, ou qui promeut la conservation et l'utilisation durable de cette dernière. Pour réaliser l'OAB 3, les pays devront évaluer l'état actuel des mesures incitatives et des subventions ; comprendre les conséquences imprévues de ces dernières sur la biodiversité ; éliminer, réduire progressivement ou réformer les incitations et les subventions qui nuisent à la biodiversité ; et élaborer et appliquer des mesures d'incitation et subventions qui protègent la biodiversité.

D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la de réduire ou minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.

Réaliser l'OAB 3 : Défis fondamentaux

Le GBO-4 déclare que l'information mondiale concernant les incitations positives et négatives pour la biodiversité et autres réformes associées est limitée. Les rapports nationaux précédents se concentraient sur les réformes positives et manquaient de données quant aux travaux réalisés afin d'éliminer les incitations nuisibles. Durant cette période, de nombreuses parties réalisèrent le besoin d'éliminer les incitations nuisibles à la biodiversité, mais n'avaient pris que peu de mesures pour les réduire petit à petit. Des efforts intensifiés afin de créer des incitations positives, et de réduire ou d'éliminer les incitations négatives, étaient nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'ici 2020.

Des analyses des SPANB et 5NR post-2010 ont identifié les problèmes importants qui suivent : a) les subventions nuisibles continuent de faire reculer la biodiversité, y compris les subventions relatives aux combustibles fossiles (550 milliards de dollars), les subventions à l'agriculture (500 milliards de dollars) et à la pêche (35 milliards de dollars) ; b) un faible pourcentage des denrées sont certifiées comme étant produites de façon durable – seulement 16% du bois est produit d'après la norme FSC, 7% des poissons pêchés d'après la norme Marine Stewardship Council ; 22% de la production d'huile de palme est certifiée durable ; et moins de 5% de l'agriculture est certifiée comme étant organique ; c) il y a des écarts entre les différents SPANB post-2010 concernant la création de dispositifs incitatifs, l'extension des incitations commerciales telles que la certification, et la suppression des subventions nuisibles omniprésentes.

Des mesures qui peuvent accélérer la réalisation de l'OAB 3, y compris celles identifiées par le GBO-4, sont : a) identifier les incitations à éliminer et réformer ; b) donner la priorité aux mesures conduisant à la suppression ou à la réforme ainsi qu'à l'introduction d'incitations positives ; c) identifier les coûts économiques, sociaux et environnementaux totaux des subventions qui ont des effets pervers et qui pourraient empêcher l'exécution des ODD ; d) donner la priorité aux incitations et subventions qui visent l'extension, la réforme et la suppression ; e) promouvoir les marchés du carbone qui sont en conformité avec la CCNUCC ; f) promouvoir la certification

commerciale des denrées primaires, y compris celles qui font face à d'importantes menaces, comme le poisson, et celles qui jouent un rôle dans la déforestation et la transformation de l'habitat, comme le bois, le soja, l'huile de palme, le bœuf ; g) faire un usage plus important des incitations et récompenses sociales; et h) promouvoir des dispositifs d'une agriculture soucieuse de l'environnement en vue d'obtenir les résultats souhaités de la biodiversité.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 3

Les ODD de l'ONU se concentrent sur l'enrayement de subventions aux effets pervers en lien avec des secteurs économiques environnementaux spécifiques. Cependant, aucune considération n'est faite quant autres activités qui sont souvent subventionnées par l'état et qui peuvent grandement affecter le rôle de l'écosystème, comme par exemple les développements d'une infrastructure à grande échelle qui conduisent à la pollution ou à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Il n'existe également pas d'objectifs ODD portant sur les incitations à effet positif et direct pour la gestion durable des ressources naturelles. Cependant l'OAB 3 est lié à l'ODD 14 (Table 3a) :

Tableau 3a. Liens entre l'OAB 3 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. • 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 3

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 3 devraient se focaliser sur les mesures prises relatives aux incitations et aux subventions, ainsi que sur l'effet de ces actions, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Le point principal devrait souligner le degré auquel les mesures ont été mises en œuvre afin de réduire, réformer et éliminer les incitations et les subventions qui sont nuisibles à la biodiversité. Les parties devraient également faire un rapport sur les mesures visant le développement et la mise en œuvre d'incitations positives afin de conserver et de conduire à un usage durable de la biodiversité.

Les informations permettant aux parties de concrétiser pleinement l'OAB 3 sont contenues dans le document [UNEP/CBD/COP/12/INF/20](http://www.unep.org/cbd/cop12/inf20/). Plus loin dans la décision XII/3, Annexe I, les parties ont adopté des jalons visant à la mise en œuvre complète de l'OAB 3. Dans sa décision XIII/20, la COP s'est souvenue de cette décision. Les parties ont ensuite été invitées à inclure les informations concernant les études analytiques nationales qui identifient les incitations à éliminer, à supprimer progressivement ou à réformer, y compris les subventions qui sont nuisibles à la biodiversité. Les parties ont également été invitées à identifier des opportunités afin de promouvoir le concept ainsi que la reconnaissance et le soutien dus aux peuples autochtones et aux communautés locales qui conservent des territoires et des zones, ainsi que d'autres initiatives de conservation communautaires efficaces ; la mise en œuvre de mesures incitatives positives, telles que la reconnaissance et le soutien dus aux peuples autochtones et aux communautés locales qui conservent des territoires et des zones, ainsi que d'autres initiatives de conservation communautaires efficaces.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OA 3 ou autres objectifs nationaux similaires, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 3b.

Tableau 3b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OA 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il une reconnaissance générale par les responsables gouvernementaux et industriels du besoin de supprimer les subventions qui sont nuisibles à la biodiversité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles incitations nuisibles, subventions comprises, sont éliminées ou sont en train d'être éliminées, ou seront progressivement réduites ou réformées ? ○ Comment sont-elles éliminées, progressivement réduites ou réformées afin de minimiser voire éviter leurs effets négatifs sur la biodiversité ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous évalué quantitativement les effets potentiels des incitations positives et négatives parmi un large éventail de secteurs relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, tels que le minage, le secteur énergétique, le secteur forestier, le secteur des pêches et celui de l'agriculture ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels sont les résultats observés pour chaque secteur ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous évalué les effets qu'ont eu de récentes réformes d'incitations sur la biodiversité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Ces réformes se concentrent-elles sur les causes sous-jacentes les plus nuisibles au recul de la biodiversité ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles incitations positives pour la biodiversité sont actuellement en développement et mises en œuvre ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels effets les incitations positives ont-elles sur la biodiversité, telles que le fait d'encourager une meilleure gestion des terres ou une conservation améliorée des eaux continentales et des océans ? ○ Quels changements comportementaux les incitations positives sont-elles destinées à faciliter ? ○ Les résultats souhaités sont-ils obtenus ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'étendue de l'augmentation des incitations commerciales, telles que la certification ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissez-vous des cas dans lesquels les incitations financières ou réglementaires qui sont développées en dehors du ministère de l'environnement (par exemple le tourisme, l'agriculture, la production de biens) ont bénéficié à la biodiversité et ont contribué à la réalisation d'une meilleure mise en œuvre de la convention ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures avez-vous entreprises afin de contribuer à cet OA au niveau mondial, comme par exemple l'aide à d'autres pays, territoires ou l'aide à des coopérations naissantes, régionales ou internationales, ou encore l'aide par transfert de technologies et/ou partage d'informations ? 	

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OA 3

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OA 3 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de répertorier clairement les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels du pays relatifs à la réalisation des réformes incitatives. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OA 3 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OA 3 sont répertoriés dans le Tableau 3c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 3c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OA 3	
<ul style="list-style-type: none"> • Incitations négatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'incitations négatives qui ont été supprimées ou réformées et valeur de ces 	

<p>incitations en USD</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La mesure dans laquelle les incitations nuisibles à la biodiversité, subventions comprises, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées afin de minimiser voire d'éviter des effets négatifs, ainsi que l'effet de ces actions sur la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> ● Incitations positives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'incitations positives qui ont été mises en place et valeur de ces incitations en USD ○ La mesure dans laquelle des incitations positives pour la conservation et l'usage durable de la biodiversité sont développées et appliquées, et l'effet de ces actions sur la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> ● Les opportunités et les périodes pour relier les SPANB et ses composantes aux processus de planification existants dans le secteur environnemental et dans d'autres secteurs (tels que la lutte contre la pauvreté, le développement national, le développement durable, l'exploitation de la terre, le développement de l'agriculture, de la gestion des forêts, des eaux, des zones côtières, de la prévention des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes) ont clairement été identifiées.
<ul style="list-style-type: none"> ● La mesure dans laquelle les facteurs principaux responsables du changement de la biodiversité ainsi que leurs causes sous-jacentes sont identifiés et cartographiés, y compris l'analyse des effets des pratiques et des politiques sectorielles importantes sur la biodiversité et les écosystèmes.
<ul style="list-style-type: none"> ● La mesure dans laquelle sont évaluées les incitations, les subventions, les politiques et les lois importantes qui facilitent et/ou empêchent l'usage durable, la conservation ainsi que le partage équitable des bénéfices.
<ul style="list-style-type: none"> ● Le degré auquel les dépenses nationales concernant la biodiversité et autres mesures associées ont été évaluées, y compris par des acteurs publics et privés ainsi que les incitations positives ou négatives pour l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> ● L'efficacité des stratégies et des actions SPANB dans leur effort pour réduire significativement l'étendue et le pourcentage de pratiques sectorielles non durables, tels que le secteur du traitement des déchets, le secteur énergétique, touristique, minier, le secteur des transports et le secteur manufacturier.
<ul style="list-style-type: none"> ● Des couches de données spatiales superposables des populations, de la pauvreté et des droits fonciers y compris des peuples autochtones ; de la couverture terrestre/changement dans la couverture terrestre, de l'indemnité des habitats, des aires protégées, et des services écosystémiques – moyens de subsistances. Les autres couches de données spatiales comprennent: <ul style="list-style-type: none"> ○ Densité de population ○ Pauvreté ○ Droits fonciers (y compris ceux des peuples autochtones) ○ Couverture terrestre/changement de la couverture terrestre ○ Indemnité de l'habitat ○ Aires protégées ○ Services écosystémiques – moyens de subsistance
<ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre de pays mettant en œuvre des comptabilités de ressources naturelles, ressources énergétiques exclues, sur le site de la Division de la statistique des Nations Unies au sein du Système de comptabilité économique et environnemental (SCEE) : http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp
<ul style="list-style-type: none"> ● La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, a développé un guide préliminaire concernant diverses conceptions des multiples intérêts et avantages de la nature : http://www.ipbes.net/sites/default/files/downloads/IPBES-4-INF-13_EN.pdf. Il peut contenir des données utiles pour vos travaux de rapport.
<ul style="list-style-type: none"> ● Des comptabilisations de capital naturel pour les pays en partenariat avec WAVES (Comptabilisation des Richesses Naturelles et Valorisation des Services Ecosystémiques) (<i>Botswana, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Madagascar, Philippines et Rwanda</i>).
<ul style="list-style-type: none"> ● L'OCDE a développé des indicateurs concernant l'POAB 3, et dispose de données pour des pays

adhérents et non adhérents à l'OCDE. Ces indicateurs comprennent :

- Tendances du nombre et de la valeur des incitations, y compris les subventions, pour la biodiversité, qui ont été supprimées, reformées ou réduites progressivement
 - Tendances sur les éléments potentiellement nuisibles issus du soutien gouvernemental à l'agriculture (estimations du soutien produit) – OCDE
 - Partenariat pour les indicateurs de la biodiversité
(https://www.bipindicators.net/indicators/trends-in-potentially-environmentally-harmful-elements-of-government-support-to-agriculture-producer-support-estimate#national_use)
 - Tendances sur les éléments potentiellement nuisibles issus du soutien gouvernemental à la pêche – OCDE
 - Subventions à l'exportation agricole (indicateur pour l'ODD objectif 2.b) – OCDE
 - Tendances sur les politiques potentiellement nuisibles au savoir traditionnel relatif à la biodiversité, ainsi qu'aux occupations et au régime foncier traditionnels des PAUL
 - Nombre d'incitations non monétaires afin de promouvoir les pratiques relatives à la biodiversité des PAUL (par exemple, en protégeant et en promouvant des pratiques culturelles, des modèles de développement traditionnels à faible impact et des droits fonciers)
- Des informations sont également disponibles sur la base de données Estimations du soutien aux producteurs et consommateurs de l'OCDE (<http://www.oecd.org/tad/agricultural-policies/producerandconsumersupportestimatesdatabase.htm>)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 3

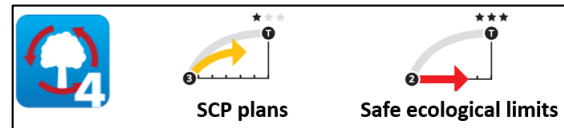
Il existe des liens forts entre l'OAB 3 et les rapports nationaux des autres AME. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Le Tableau 3d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 3 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 3d. Rapports nationaux issus des AME contenant des informations concernant l'OAB 3

Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Se référer à la question 2.2.4a du rapport sur l'usage des incitations, et à la question 2.2.4b sur l'élimination des incitations nuisibles.
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 4 (Incitations) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez les réponses aux questions du rapport de la COP-12 de Ramsar en lien avec l'objectif 3 – Guide d'application et bonnes pratiques pour le secteur publique et privé – Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
FAO L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Réexaminez la réponse à la question 78 du rapport sur les incitations.
FAO L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer aux informations contenues dans le chapitre 6 du rapport (politiques et législation nationales).

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 4 : Production et consommation durables

L'OAB 4 – production et consommation durables – met l'accent sur la production et la consommation durables des ressources naturelles. L'OAB 4 déclare que : « D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres. » L'utilisation non durable des ressources naturelles est l'un des principaux moteurs de la perte de la biodiversité et l'altération des écosystèmes. Les niveaux courants de la production et de la consommation de ressource naturelle ne sont pas soutenables dans beaucoup de pays. Les questions comprennent l'épuisement des stocks de la forêt, l'utilisation de l'eau au-delà de capacité de charge, la dégradation de la fertilité des sols et l'effondrement des espèces résultant de la surexploitation. Pour atteindre l'OAB 4 et à gérer les ressources naturelles dans des limites sûres écologiques, les pays devront évaluer le type et l'ampleur des pressions qui s'exercent sur la biodiversité et des écosystèmes sur leur territoire ; comprendre comment les modes de consommation affectent la biodiversité et des écosystèmes au sein et au-delà de leurs frontières nationales ; et élaborer des plans pour la production et consommation durables qui tombent dans les limites écologiques sans danger.



L'utilisation non durable des ressources naturelles est l'un des principaux moteurs de la perte de la biodiversité et l'altération des écosystèmes. Les niveaux courants de la production et de la consommation de ressource naturelle ne sont pas soutenables dans beaucoup de pays. Les questions comprennent l'épuisement des stocks de la forêt, l'utilisation de l'eau au-delà de capacité de charge, la dégradation de la fertilité des sols et l'effondrement des espèces résultant de la surexploitation. Pour atteindre l'OAB 4 et à gérer les ressources naturelles dans des limites sûres écologiques, les pays devront évaluer le type et l'ampleur des pressions qui s'exercent sur la biodiversité et des écosystèmes sur leur territoire ; comprendre comment les modes de consommation affectent la biodiversité et des écosystèmes au sein et au-delà de leurs frontières nationales ; et élaborer des plans pour la production et consommation durables qui tombent dans les limites écologiques sans danger.

D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

Réaliser l'OAB 4 : Défis fondamentaux

Il y a de nombreux principaux défis à la mise en œuvre de l'OAB 4. Par exemple, le GBO-4 déclare que l'augmentation des modes de consommation des ressources naturelles dans le monde entier nient des mesures permettant de produire plus efficacement des biens et des services. En outre, des modes de consommation devraient dépasser les limites écologiques sûres d'ici à 2020, avec une population urbaine représentant la majorité des activités de consommation humaine. D'ici à 2030, la demande alimentaire augmentera de 35%, l'eau de 40% et l'énergie de 50%, et les infrastructures tripleront. Le concept de limites écologique est absent de nombreux SPANB post 2010. En outre, les zones importantes pour la production durable ne sont généralement pas cartographiées. Les stratégies pour l'agriculture sociale et culturelle, l'agroforesterie, les pêcheries, le pâturage et les forestiers, sont aussi généralement absentes des SPANB.

Des mesures peuvent accélérer la réalisation de l'OAB 4, y compris celles de la GBO-4, qui sont : a) le renforcement des partenariats pour promouvoir des pratiques durables du secteur privé ; b) développer des mesures incitatives, des règlements et des directives afin d'encourager une production durable et la consommation ; c) augmenter la demande pour les produits durables en sensibilisant aux impacts environnementaux ; d) encourager les entreprises et les autorités locales pour calculer les coûts externes liés à la biodiversité ; e) établir des politiques d'approvisionnement durable de gouvernement ; f) élaborer des plans sectoriels pour une production et une consommation durables ; g) rassembler des données et établir des indicateurs pour suivre la progression d'objectifs sur la production durable et de la consommation ; h) encourager les entreprises à développer et communiquer des plans de durabilité ; i) promouvoir l'aménagement du territoire qui favorise une production durable ; et j) développer des cartes géospatiales pour les zones extrêmement importantes pour maintenir les limites écologiques sûres des systèmes productifs, en particulier en ce qui concerne la sécurité de l'eau, la sécurité alimentaire et biocarburants.

Les liens entre les objectifs du développement durable de l'ONU et l'OAB 4

La production et consommation durables sont essentielles à la réalisation des ODD et sont soulignées dans plusieurs cibles. Cependant, les SGD ne font qu'implicitement référence à la nécessité de maintenir les impacts de

l'utilisation des ressources naturelles à l'intérieur de limites écologiques sûres. Ceux-ci sont énumérés dans le Tableau 4a.

Tableau 4a. Les liens entre les OAB et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un emploi plein et productif et du travail convenable pour tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, avec les pays développés qui prennent l'initiative. • 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.
<p>ODD 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. • 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, avec tous les pays agissant dans la mesure de ses moyens.
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 11.3. 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. • 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial, différencié, efficace et approprié pour se développer et les pays moins développés devraient jouer un rôle intégrant dans les négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. • 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins développés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant

<p>lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>des accords internationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. • 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.
--	---

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 4

L'information présentée dans les 6NR sur l'OAB 4 devrait se concentrer sur des actions spécifiques pour atteindre un développement durable et gérer les écosystèmes dans les limites écologiques sûres et leurs résultats, depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011 – 2020. Il doit y avoir un accent mis sur les changements qui sont survenus depuis le dernier rapport national envoyé. Mettre en avant les mesures que votre pays prend pour corriger l'utilisation non durable de la biodiversité, maintenir les limites écologiques sûres et réduire les taux d'appauvrissement de la biodiversité et des principaux stocks de ressources naturelles, doit être prioritaire.

Les parties sont encouragées à inclure des informations sur l'utilisation des systèmes de gestion axée sur les droits et le transfert de ces droits, et la gestion associée aux peuples autochtones et des communautés locales en matière de gestion durable de la faune. Le paragraphe 3 de la décision XIII/8 traite de l'utilisation durable de la biodiversité spécifique à la viande de brousse et de la gestion durable de la faune. Les parties sont également encouragées à analyser l'efficacité des mesures visant à assurer un tourisme durable en compilant les données d'organisations compétentes, comme décrit au paragraphe 111 (a) de la décision XIII/3.

Lorsque vous développez la communication d'informations sur les mesures visant à atteindre l'OAB 4 ou des équivalents objectifs nationaux, nous vous encourageons à examiner les principales questions dans le Tableau 4b.

Tableau 4b. Les principales questions à envisager d'aborder les progrès pour réaliser l'OAB 4	
<ul style="list-style-type: none"> • La demande pour les ressources naturelles de votre pays est-elle actuellement durable ? <ul style="list-style-type: none"> ○ De quelle manière la demande des ressources naturelles a-t-elle changé au fil du temps ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous des données spatiales qui représentent des pressions humaines sur l'utilisation des ressources nationales ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Dans quelle mesure le pays a cartographié des zones importantes pour l'agriculture, la foresterie et la pêche durable ? ○ Où est la gestion des ressources naturelles probable de dépasser les limites écologiques sûres et où sont les zones les plus importantes pour mettre en œuvre une gestion durable ? 	
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures ont été prises pour réduire l'impact des secteurs de production sur la biodiversité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Quels types de plans de production et de consommation durable (FPP) sont en place ? ○ Dans quelle mesure le pays a-t-il mis en place la notion de limites de sécurité écologiques et appliqué ce concept afin d'assurer que la durabilité des niveaux de récolte sont atteints pour la foresterie, les pêcheries, l'agriculture et les secteurs de pâturages ? ○ Quel est le pourcentage des forêts aménagées, pêcheries gérées et des terres d'agriculture et de pâturage dans le pays qui sont sous une forme de gestion certifiée durable ? ○ Combien de secteurs dans le pays ont des plans de FPP ? ○ Quelles mesures les gouvernements, les entreprises et les intervenants ont pris pour appliquer les plans de CPD au niveau national, régional et local ? ○ Ont-ils gardé les impacts de l'utilisation des ressources naturelles bien à l'intérieur des limites de sécurité écologiques au niveau national, régional et local ? 	

• Comment le ministère environnemental influence-t-il la viabilité d'autres ministères ?
• Dans quelle mesure les valeurs de service de la biodiversité et des écosystèmes sont-elles incorporées dans l'organisation de comptabilité et de publication dans votre pays ?
• Quel pourcentage d'entreprises qui signalent les questions environnementales fait des références spécifiques à la biodiversité, au capital naturel et/ou aux fonctions et services d'écosystème ?
• Quels progrès accomplissez-vous envers le Cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables des Nations Unies ?
• Dans quelle mesure les peuples autochtones et communautés locales gèrent-ils durablement des espèces sauvages, plus spécifiquement la récolte de la viande de brousse ?
• Quelles sont les mesures prises pour assurer que les impacts du tourisme sont durables ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 4

En évaluant le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 4 et les cibles nationales équivalentes, mettez clairement en référence les résultats des analyses concernant l'état actuel et des tendances liées à la production et à la consommation durables. Pour ce faire, il est recommandé de travailler avec les parties prenantes pour identifier les données au niveau mondial et national pour rendre compte de l'OAB dans votre pays. Sur la base des orientations de la Décision VIII/28 de la COP et d'autres documents de référence mondiaux, les indicateurs potentiels que nous vous recommandons pour l'OAB 4 sont énumérés dans le Tableau 4c. Nous vous encourageons à signaler les indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que d'autres indicateurs du niveau national que vous suivez.

Tableau 4c. Indicateurs potentiels et sources de données pour rendre compte de l'OAB 4

<ul style="list-style-type: none"> • La mesure à laquelle les gouvernements, les entreprises et les intervenants ont pris des initiatives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre des plans de CPD au niveau national, régional et local ○ Garder bien les impacts de l'utilisation des ressources naturelles à l'intérieur des limites de sécurité écologiques
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure et la répartition spatiale des : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zones avec une gestion durable de la foresterie, des pêcheries, les pâturages, l'agriculture et l'eau, y compris des informations sur les limites de sécurité écologiques de ces systèmes productifs ○ Zones où des secteurs extractifs et économiques sont engagés dans des pratiques en matière durables de production, de traitement et de fabrication, y compris la gestion des déchets, d'énergie, de tourisme, d'exploitation, de transport, et de fabrication ○ Les moteurs principaux du changement de la biodiversité et leurs causes sous-jacentes, y compris une analyse des impacts des pratiques et politique sectorielles sur la biodiversité et des écosystèmes
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle la consommation nationale des ressources et la production des principaux produits nuisent à la biodiversité et les chutes au-delà des limites de sécurité écologiques est identifiée.
<ul style="list-style-type: none"> • Les opportunités et les délais pour relier les SPANB et ses composants existants de planification des processus dans l'environnement et d'autres secteurs (tels que la réduction de la pauvreté, le développement national, le développement durable, l'aménagement, le développement agricole, la foresterie, l'eau, la gestion des zones côtières, le changement climatique et la réduction des risques des catastrophes) sont clairement identifiées.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle les principales institutions, les structures institutionnelles et les capacités institutionnelles qui facilitent ou inhibent l'utilisation durable, de conservation et de partage des avantages équitables, ont été identifiées et évaluées.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des SPANB et des actions à : <ul style="list-style-type: none"> ○ La réduction considérable de l'étendue et du pourcentage des pratiques sectorielles non durables, y compris les déchets, l'énergie, le tourisme, les mines, le transport et la fabrication ; et

<ul style="list-style-type: none"> ○ La réduction considérable de la consommation des produits qui nuisent à la biodiversité, notamment par le biais de la consommation, de production, de distribution et de récolte durable
<ul style="list-style-type: none"> ● Les impacts de la gestion de viande de brousse par les peuples autochtones et des communautés locales sur les populations de faune.
<ul style="list-style-type: none"> ● Les superpositions de données spatiales d'utilisation des terres et des changements de terre ; distribution de l'écosystème et de l'intact ; la productivité des ressources et la disponibilité ; l'intensité de gestion des ressources naturelles ; des zones protégées. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ La productivité des ressources naturelles (par exemple, la productivité des sols, la disponibilité de l'eau, productivité des pêcheries) ○ La couverture des terres/le changement de la couverture des terres (les cartes de végétation, la couverture des forêts) ○ L'habitat et intégrité de l'habitat – la distribution et la mesure d'intégrité et de la dégradation des forêts ; zones humides ; prairies ; zones arides ; habitats côtiers (herbiers de zostères, récifs coralliens, dunes, mangroves) ○ La couche d'empreinte humaine (la couche d'agregat de conversion de l'habitat, de l'impact des activités humaines, de l'infrastructure, des routes) ○ La future empreinte (carte de concessions d'exploitation minière, la foresterie, l'exploration pétrolière ; les prévues des réseaux routiers, les infrastructures, l'énergie et les dépôts minéraux) ○ L'intensité de gestion des ressources naturelles (par exemple, la densité de bétail par hectare, l'intensité agricole) ○ La gestion durable (y compris l'agriculture, par exemple, une carte des opérations agricoles certifiées et durables, la foresterie, par exemple, une carte de l'exploitation forestière certifiée et durable ; l'aquaculture, par exemple, une carte des pêcheries certifiées)
<ul style="list-style-type: none"> ● Les sources de données globales avec des informations sur la FPP comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) (https://cites.org/eng) ○ Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (www.unwto.org) ○ Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (http://www.iucnredlist.org) ○ BIP (Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité) - https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index ○ Réseau global de l'empreinte écologique (http://www.footprintnetwork.org/en/index.php/GFN/page/footprint_for_nations) ○ Réseau d'empreinte de l'eau (http://waterfootprint.org/en/water-footprint/national-water-footprint) ○ TRAFFIC (http://www.traffic.org/)
<ul style="list-style-type: none"> ● Les tendances de la population et du risque d'extinction posé par les espèces, y compris dans le commerce : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'Index de la liste rouge (les impacts de l'utilisation) - l'UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de liste rouge (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-impacts-of-utilisation) ○ Le rapport entre le trafic illégal le commerce légal d'animaux sauvages et de produits (l'indicateur proposé pour la cible 15.7 des ODD) ○ La proportion des zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide des approches écosystémiques - l'indicateur pour la cible 14.2 des ODD)
<ul style="list-style-type: none"> ● Les tendances de l'utilisation des ressources naturelles et/ou des concepts relatifs <ul style="list-style-type: none"> ○ Empreinte écologique - Réseau global de l'empreinte écologique et BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/ecological-footprint) ○ L'empreinte matérielle (EM) et l'EM par habitant, par rapport au PIB - l'indicateur pour les cibles 8.4 et 12.2 des ODD

<ul style="list-style-type: none"> ○ Consommation matérielle domestique (CMD) et CMD par habitant, par rapport au PIB - l'indicateur pour les cibles 8,4 et 12.2 des ODD ○ Le nombre d'évaluations de l'impact participatif mis en œuvre par les industries extractives et les développements majeurs (par exemple, l'agriculture, les forêts, les barrages, les éoliennes) avec le Comité de liaison des peuples autochtones, appliquant les directrices Akwe:Kon ou aux polices similaires ○ Le nombre de plans d'utilisation des terres et des ressources durables du Comité de liaison des peuples autochtones promeut leurs modèles et leurs visions pour l'économie locale durable, diversifiée et le nombre de ces plans intégrés dans les politiques nationales pertinentes ○ L'empreinte matérielle (EM) et l'EM par habitant (l'indicateur proposé pour la cible 12.1 des ODD)
<ul style="list-style-type: none"> • Les limites écologiques évaluées en termes de consommation et de production durable : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'appropriation humaine de la productivité primaire nette - Krausmann et al (2013) ○ L'appropriation humaine d'eau douce (l'empreinte de l'eau) - le CCR ○ Le pourcentage de changement dans l'efficacité d'utilisation de l'eau au fil du temps - l'indicateur pour la cible 6.4 des ODD ○ Le niveau de stress hydrique : retrait d'eau douce comme une partie des ressources disponibles en eau douce - l'indicateur pour la cible 6.4 des ODD
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances de la biodiversité des villes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le nombre de villes qui rendent compte de l'index de biodiversité urbaine - (IBU) ○ L'utilisation efficace des terres (en améliorant l'urbanisation durable et inclusive) (rapport de taux de consommation de terres à taux de croissance démographique - l'indicateur pour la cible 11.3 des ODD)
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques sont évaluées, démontrées et communiquées afin de renforcer la prise de décisions au niveau des gouvernements, des entreprises et des consommateurs.
<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage d'entreprises qui rendent compte des questions environnementales l'environnement en faisant des références spécifiques à la biodiversité, les fonctions naturelles, le capital naturel et/ou d'écosystème et les services.

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 4

Il y a des liens entre l'OAB 4 et les rapports nationaux des autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Ces documents peuvent fournir les principales données que vous pouvez employer pour développer les 6NR. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Le tableau 4d énumère les sources de données possibles pour l'OAB 4 qui peuvent être trouvées au sein des autres rapports nationaux de l'AME.

Tableau 4d : Les rapports nationaux des AME avec des données pertinentes à l'OAB 4	
AME	Source de données
CITES	Référer à la question 2.2.4a du rapport de la mise en œuvre sur l'utilisation des incitations, et à la question 2.2.4b sur l'élimination des incitations malfaisantes.
Convention sur la conservation des espèces migratrices	Examiner les réponses du rapport national associées à la cible 4 (les incitations) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Examiner les réponses à des questions du rapport COP-12 de Ramsar associées à la cible 3 - les secteurs public et privé appliquent des directrices de bonnes pratiques – et la cible 9 du plan stratégique de Ramsar 2016-2024.

Patrimoine mondial de l'UNESCO	Examiner la question périodique 4 du rapport : La gestion et surveillance de la protection ; Sous-question 4.3.10 : Coopération concernant la gestion.
État de l'ONUAA concernant la biodiversité du monde pour l'alimentation et l'agriculture	Examiner les réponses à : La question 19 sur les contre-mesures abordant les facteurs du changement ; la question 52 sur les pratiques de gestion ; la question 54 sur programmes qui améliorent l'entretien et la question 79 sur les projets qui soutiennent une utilisation durable.
État de l'ONUAA concernant les ressources génétiques aquatiques du monde pour l'alimentation et l'agriculture	Examiner l'information figuré dans le chapitre 4 : Les intérêts des intervenants.
État de l'ONUAA concernant les ressources génétiques de l'usine du monde pour l'alimentation et l'agriculture (3 ^{ème})	Examiner le 3 ^{ème} rapport.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 5 : Appauvrissement des habitats réduit de moitié au moins

L'OAB 5 – appauvrissement des habitats – met l'accent sur la réduction de la dégradation, la fragmentation et la perte d'habitat.



L'OAB 5 déclare que : « D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites. » La perte d'habitat, y compris la dégradation et la fragmentation, est la cause la plus importante de la perte de la biodiversité globalement. Une réduction du taux de perte, et éventuellement un arrêt, est essentiel pour protéger la biodiversité et maintenir les services écosystémiques qui sont essentiels au bien-être humain. Ceci est particulièrement important pour les habitats qui ont été grandement diminués ou dégradés par les activités humaines, ou qui sont confrontés à un point ou un seuil critique. Cet objectif s'applique à tous les habitats, y compris les forêts, les zones humides, les prairies et les systèmes côtiers, entre d'autres. Pour réaliser l'OAB 5 et réduire efficacement la fragmentation et la dégradation des habitats, les pays devront évaluer l'état, les tendances et la répartition des principaux habitats naturels ; comprendre les facteurs de perte et de dégradation de ces habitats ; et prendre diverses mesures pour se prémunir contre d'autres pertes et dégradations, notamment par la planification de l'utilisation des terres, l'intégration de la biodiversité dans les principaux secteurs de production et de développement et la protection accrue des terres et des eaux.

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

Réaliser l'OAB 5 : Défis fondamentaux

Le GBO-4 déclare que « La destruction et la dégradation des habitats naturels représentent le facteur responsable de recul de la biodiversité le plus important. » Diminuer la perte et la fragmentation de l'habitat constitue deux des mesures les plus critiques que les parties doivent prendre afin de réaliser le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Certains des défis fondamentaux découverts par les analyses des SPANB post-2010 ainsi que des 5NR comprenaient que : a) la déforestation demeure un facteur majeur du recul de la biodiversité ayant un impact important sur les avantages qui lui sont liés, y compris le climat ; b) peu de SPANB présentent des mesures concernant cette exploitation illégale ; c) la santé des forêts est essentiel pour de nombreux ODD, mais peu de SPANB reconnaissent ces liens ou intègrent les forêts dans des plans nationaux (par exemple, la sécurité de l'eau, celle de l'énergie) ; d) protéger les droits fonciers autochtones était une stratégie essentielle mais négligée dans l'effort pour conserver les forêts ; e) la demande pour les marchandises responsables de la déforestation est prévue à la hausse (par exemple, la demande de bœuf devrait augmenter de 30% tandis que la demande de bois et de papier va augmenter de façon significative d'ici 2030) et ; f) peu de SPANB cartographient l'étendue de la perte d'habitat, ou les facteurs de cette perte.

Des mesures pour atteindre l'OAB 5 existent, y compris celle identifiées par le GBO-4, telles que : a) identifier les causes de la perte d'habitat qui influencent grandement la biodiversité ; b) développer des structures politiques et légales pour l'exploitation des terres et la planification spatiale ; c) aligner les incitations avec les objectifs nationaux ; d) utiliser les structures relatives à l'exploitation des terres ou à la planification spatiale afin d'identifier les zones où la productivité agricole ainsi que les parcours déjà existants peuvent être intensifiés ; e) encourager une consommation de viande plus modérée et réduire le gaspillage alimentaire ; f) soutenir les communautés autochtones et locales ainsi que le public dans leur effort pour réduire toute modification illégale ou non planifiée relative à l'exploitation des terres ; g) empêcher l'accès aux marchandises issues d'une production illégale ; h) gérer de façon efficace les réseaux d'aires protégées afin de réduire la perte d'habitat ; i) surveiller l'exploitation et la couverture terrestres afin d'apporter des renseignements aux mesures exécutives ; j) exécuter lois relatives à la protection et à la conservation de l'habitat ; k) promouvoir des tables rondes nationales sur les marchandises qui sont responsables de la perte d'habitat ; l) promouvoir les engagements sociaux ainsi que l'appui des

consommateurs en faveur de marchandises produites dans le respect des forêts ; et m) augmenter la certification durable de certaines marchandises fondamentales.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 5

La réduction des taux de perte d'habitat dans le monde est indispensable pour réaliser les ODD et est mise en avant dans plusieurs objectifs. Cependant, le caractère mesurable de l'OAB 5 - réduire de moitié les taux de perte d'habitat - n'est pas mentionné explicitement dans les ODD. La perte des habitats naturels, en particulier dans l'environnement marin, n'est pas abordée correctement, tout comme le besoin de contrôler l'usage des ressources naturelles afin de rester dans des limites écologiques sûres - ce point est seulement présenté de façon implicite dans les ODD. Les ODD qui participent le plus à la réalisation de l'OAB 5 sont répertoriés dans le Tableau 5a.

Tableau 5a. Liens entre l'OAB 5 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> 7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
<p>ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> 13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
<p>ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
<p>ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial. 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres. 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 5

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 5 devraient se focaliser sur les changements relatifs à la biodiversité et sur les mesures prises depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les mesures qui ont été prises, et sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Le point principal devrait souligner le degré auquel les mesures ont été mises en œuvre afin de réduire la perte, la fragmentation ainsi que la dégradation des habitats. Vous devriez également rédiger un rapport sur l'étendue, la condition et la fragmentation des habitats et des écosystèmes importants, ainsi que sur le statut des populations dont les espèces importantes dépendent de ces mêmes habitats et écosystèmes.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OA 5 ou autres objectifs nationaux similaires, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 5b.

Tableau 5b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OA 5	
•	Quelles mesures avez-vous prises afin de réduire de moitié le taux de déforestation et de perte des habitats, et, si possible, atteindre un taux presque nul ?
•	Si la déforestation est importante dans le pays, ce dernier en a-t-il identifié les facteurs, marchandises spécifiques comprises ?
•	Quelles mesures doivent-elles être prises afin de réduire la dégradation et la fragmentation des habitats ?
•	Si la déforestation est importante dans le pays, ce dernier dispose-t-il d'un plan pour lutter contre l'exploitation forestière illégale ainsi que contre l'empiètement des forêts ?
•	Le pays a-t-il développé des plans pour mettre en place des plateformes qui proposent des marchandises produites dans le respect des forêts et des produits de base durables ?
•	Quelles mesures avez-vous prises afin de réduire de moitié le taux de perte de tous les habitats au sein du pays, et, si possible, atteindre un taux presque nul ?
•	Quelles mesures avez-vous prises afin de considérablement réduire la dégradation des habitats, afin d'éviter que les populations des espèces deviennent isolées et de permettre une mobilité importante dans les environnements terrestres et aquatiques ?
•	Où se rencontrent les taux les plus élevés de perte d'habitats naturels, écosystèmes forestiers compris, et où se trouvent les meilleures opportunités pour réduire de moitié la dégradation et la fragmentation ?
•	Comment le taux de perte des habitats majeurs au sein du pays a-t-il changé ?
•	Comment le taux de dégradation et de fragmentation des habitats a-t-il changé ?
•	Par quoi ces changements ont-ils été causés ?
•	Quelles mesures ont été prises afin de résoudre les causes sous-jacentes du recul de la biodiversité ?
•	Quelles sont les pressions économiques, démographiques et sociales qui conduisent le plus à la conversion des habitats ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OA 5

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OA 5 et des objectifs nationaux équivalents, répertoriez clairement les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réduction des taux de perte des habitats. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OA 5 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OA 5 sont répertoriés dans le Tableau 5c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 5c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OA 5	
•	Le taux de perte des habitats naturels, forêts comprises, est identifié et cartographié spatialement.
•	Le taux de déforestation est au moins réduit de moitié et si possible presque nul.
•	Le taux de perte de tous les habitats naturels est au moins réduit de moitié et si possible presque nul.
•	Le taux de dégradation et de fragmentation des habitats est considérablement réduit.
•	L'aire ainsi que la distribution au sein des plans d'exploitation des terres des zones ciblées pour

<p>une croissance économique intensive, pour un usage et une conservation durables de la biodiversité, sont identifiées et cartographiées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La source, l'étendue, la distribution spatiale, la gravité, l'impact et les tendances des pressions et des menaces importantes, y compris les espèces envahissantes, le changement climatique et la pollution, pour en citer quelques-unes, sont identifiées et cartographiées.
<ul style="list-style-type: none"> • Les espèces et les écosystèmes importants, y compris les changements dans la distribution spatiale, l'intégrité écologique, les risques d'extinction, les statuts de protection et les menaces importantes sont identifiés et cartographiés.
<ul style="list-style-type: none"> • Les zones importantes de la biodiversité (par exemple, une importante réserve ornithologique, des zones d'extinction zéro), y compris les changements en superficie, l'intégrité écologique, les statuts de protection et les menaces importantes sont identifiés et cartographiés.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de réduire considérablement le taux de perte de tous les habitats naturels, forêts comprises.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de renforcer la planification de l'exploitation des terres et la planification spatiale en vue d'identifier des zones spécifiquement dédiées à la croissance économique, à l'usage durable et à la conservation de la biodiversité, et en vue de comptabiliser les écosystèmes essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de restaurer et de sécuriser les écosystèmes importants qui fournissent des services écosystémiques indispensables, en particulier la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la séquestration de carbone, les moyens de subsistance et la réduction de risque de catastrophe.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de restaurer et de sécuriser les écosystèmes importants qui fournissent des services écosystémiques indispensables, en particulier la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la séquestration de carbone, les moyens de subsistance et la réduction de risque de catastrophe.
<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de perte des habitats naturels, forêts comprises, est identifié et cartographié spatialement.
<ul style="list-style-type: none"> • Superpositions de données spatiales de couche de couverture terrestre/changement de la couverture terrestre (en particulier pour les forêts) ; indemnité et dégradation de l'habitat ; empreinte humaine ; empreinte future ; aires protégées. D'autres données spatiales instructives peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Habitat et indemnité de l'habitat – distribution, degré d'indemnité et dégradation des forêts ; zones humides ; pâturages ; zones arides ; habitats côtiers (herbiers marins, récifs coralliens, dunes, mangroves) ○ Écorégions ○ Couverture terrestre/changement de la couverture terrestre (cartes de la végétation, couvert forestier) ○ Couche d'empreinte humaine (couche d'agrégats d'impact humain, conversion des habitats, routes, infrastructure) ○ Empreinte future (carte des concessions minières, forestières, d'exploration pétrolière; réseaux routiers, infrastructure, dépôts d'énergie et de minerai planifiés) ○ Intensité de gestion des ressources naturelles (par exemple, la densité du bétail par hectare, l'intensité agricole) ○ Gestion durable (comprend l'agriculture, par exemple, la carte d'exploitations agricoles certifiées durables ; la sylviculture, par exemple, la carte d'exploitations forestières certifiées durables ; l'aquaculture, par exemple, la carte d'exploitations relatives à l'aquaculture certifiées durables)
<ul style="list-style-type: none"> • Des sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le secrétariat du CDB a préparé des dossiers en s'appuyant sur l'information de différentes sources. Ces dossiers peuvent être consultés à partir de (https://www.cbd.int/forest) ○ Les évaluations des ressources forestières mondiales de l'ONUAA (http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en)

<ul style="list-style-type: none"> ○ Global Forest Watch (http://www.wri.org/our-work/project/global-forest-watch/maps_data) ○ Évaluation mondiale de la diversité biologique des montagnes (http://www.gmba.unibe.ch) ○ CNUCLD (http://www.unccd.int/en/Pages/default.aspx) ○ Ramsar (http://www.ramsar.org)
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans l'étendue de la forêt : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances dans le couvert arboré - Hansen et al. ○ Zone forestière en tant que pourcentage de l'aire terrestre totale (indicateur pour l'ODD objectif 15.1) – ONUAA ○ Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et celle des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées, selon le type d'écosystème (indicateur pour l'ODD objectif 15.) ○ Progrès de la gestion durable des forêts (indicateur pour l'ODD objectif 15.2) ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/forest-area-as-a-proportion-of-total-land-area)
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans l'étendue des habitats naturels, forêts exclues : <ul style="list-style-type: none"> ○ Changements dans le temps de l'étendue des écosystèmes hydriques (indicateur pour l'ODD objectif 6.6) – ONU-Eau ○ Étendue des habitats naturels (aire terrestre moins l'aire urbaine et l'aire agricole) - Agence néerlandaise pour l'évaluation de l'environnement (PBL) ○ Étendue des zones humides – WCMC ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/wetland-extent-trends-index)
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans la fragmentation des forêts et autres habitats naturels.
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans la dégradation des forêts et autres habitats naturels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice de la biodiversité des habitats - GEO BON – CSIRO ○ Indice d'indemnité de la biodiversité locale - PREDICTS ○ Proportion des terres dégradées par rapport à l'aire terrestre totale (indicateur pour l'ODD objectif 15.3) – CNUCLD
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances dans les risques d'extinction / populations des espèces propres à un type d'habitat dans chaque type d'habitat majeur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice Red List (espèces propres aux forêts) - UICN, BirdLife International, Red List Partners ○ Indice planète vivante (espèces propres aux forêts) - WWF/ZSL ○ Indice d'habitat des espèces - GEO BON-Map of Life
<ul style="list-style-type: none"> ● Tendances afin de résoudre les causes sous-jacentes de la perte d'habitat : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de plans de protection d'habitat qui comprennent des mesures afin de surmonter les facteurs de la perte d'habitat ○ Nombre d'initiatives PACL afin de protéger les habitats qui sont officiellement reconnus/soutenus et/ou intégrés dans des plans/initiatives au niveau national ○ Nombre d'initiatives afin de protéger les PACL, de défenseurs des droits de l'environnement et des droits de l'homme travaillant contre la destruction des habitats issue d'attaques physiques ou politiques

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 5

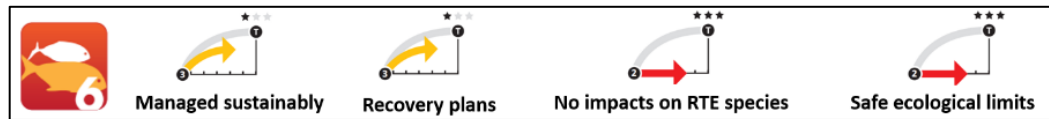
Il existe des liens entre l'OAB 5 et les rapports nationaux des autres AME. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis à des conventions relatives à la diversité biologique différentes mais connexes. Le Tableau 5d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 5 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 5d. Rapports nationaux issus des AME contenant des informations concernant l'POAB 5

AME	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices (CMS)	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 10 'Mesures de conservation par zone' - Plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez la question 3.1 des fiches informatives de Ramsar (RIS): Justification des critères. Réexaminez le rapport de la COP-12 Ramsar, y compris les questions en rapport avec l'objectif 7: 'Sites qui encourent un risque' de Plan stratégique de Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Le rapport périodique comprend des informations dans la section 1 et dans les questions 2, 3 et 4 pouvant être pertinentes.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Le rapport comprend des séries de questions: 19, 52, 54, 55, 56 et 79.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 6 : Gestion durable des ressources halieutiques

OAB 6 – pêches durables – se concentre sur la gestion durable



des pêches dans le monde, y compris celle des espèces et des habitats importants. L'OAB 6 déclare que : « D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.. » La surexploitation représente une sérieuse menace pour l'ensemble des écosystèmes marins et fluviaux, et elle a conduit à des déclin importants des réserves de poissons. Cet objectif s'adresse à toutes les réserves de poissons, d'invertébrés et de plantes aquatiques qui sont affectées, que ce soit directement ou indirectement, par les récoltes. Afin de réaliser l'OAB 6 concernant la gestion des pêches durables, les pays auront besoin d'évaluer le statut et les tendances des pêches et des habitats piscicoles. Ils devront suivre un certain nombre d'étapes, y compris des étapes qui visent à protéger des zones vitalemment indispensables ; mettre en place des politiques et des niveaux de capture appropriés ; développer et mettre en œuvre des plans de rétablissement pour les espèces épuisées ; et veiller au respect des lois concernées, y compris celles relatives aux pratiques de pêche illégale.

D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche est évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

Réaliser l'OAB 6 : Défis fondamentaux

La surexploitation ainsi que la récolte non durable de poissons et autres organismes marins ou issus d'eaux continentales exercent une pression considérable sur la biodiversité et menacent les industries qui reposent sur les services écosystémiques associés dans l'ensemble du monde. Les problèmes fondamentaux pour l'OAB 6, y compris ceux identifiés lors par le GBO-4 comprennent : a) les informations sur la gestion et les taux de récolte sont généralement concentrées sur les poissons et peu de données existent à propos des invertébrés et des plantes aquatiques, ainsi qu'à propos des pêches des eaux continentales ; b) 90% des réserves mondiales de poisson sont classées comme étant pleinement exploitées, surexploitées ou se sont complètement effondrées ; c) la pêche illégale continue d'être une problème mondial majeur ; d) bien qu'il y ait une augmentation de près de 400% des pêches certifiées par le Marine Stewardship Council (MSC), ce n'est qu'une fraction du total des pêcheries actives ; e) peu de SPANB incluent des actions relatives à la pêche illégale, et/ou incluent des actions relatives aux pêches socialement englobantes comme relevant d'une forme d'action ; et f) d'important habitats de pêche ne sont pas cartographiés, et peu d'efforts sont fournis afin utiliser les techniques géospatiales pour couvrir les pêches, les habitats importants ainsi que les aires marines protégées.

Des mesures pour atteindre l'OAB 6 plus rapidement existent, y compris celles identifiées lors du GBO-4 : a) promouvoir la coopération ainsi que les échanges d'information entre les pêches, les groupes en charge de la conservation et agences et associations nationales correspondantes ; b) utiliser des systèmes de gestion des pêches innovants ; c) éliminer, réformer ou supprimer progressivement les subventions qui contribuent à la surpêche ; d) améliorer la surveillance et l'exécution des régulations à l'aide des pavillons afin d'empêcher des pratiques de pêche illégales, non régulées et non déclarées ; e) supprimer progressivement les pratiques/équipements de pêche qui ont un impact négatif sur les fonds marins et sur les espèces non ciblées ; f) étendre les aires marines protégées et d'autres réseaux conservés afin de inclure les habitats de pêche importants ; g) utiliser de nouvelles technologies, telles que le Global Fishing Watch, afin d'augmenter la transparence, la surveillance et les mesures

concernant la pêche illégale ; h) identifier les opportunités afin d'accroître les aires marines gérées localement dans le but d'accélérer des processus de pêche socialement englobant ; i) soutenir le stock et la demande de pêches certifiées MSC ; et j) cartographier les zones indispensables au maintien des pêches, y compris la restauration des mangroves et la protection des sites avec une forte concentration de poissons.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 6

La gestion durable des pêches du monde est indispensable afin de réaliser les ODD et est mise en avant dans plusieurs objectifs. Cependant, les cibles des ODD s'attachent seulement à l'usage durable des populations de poissons, tandis que l'OAB 6 couvre également la récolte des invertébrés et des plantes marines, ainsi que d'autres formes de vies ou habitats marins affectés négativement par de telles récoltes. Les ODD qui participent le plus à la réalisation de l'OAB 6 sont répertoriés dans le Tableau 6a.

Tableau 6a. Liens entre l'OAB 6 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. • 1.5. 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. • 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. • 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment

	grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. • 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial. • 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'POAB 6

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'POAB 6 devraient se focaliser sur les mesures prises relatives aux pêches, ainsi que sur leurs résultats, depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Les parties doivent se focaliser sur déterminer à quel degré les pêches font l'objet d'une gestion durable. Les statuts et tendances résultants devraient être rassemblés dans un rapport, en incluant l'aire, la fréquence et/ou l'intensité des pratiques de pêche qui sont destructrices et/ou qui se situent en dehors de limites écologiques sûres, la capture par unité d'effort pour les espèces importantes, les populations d'espèces visées importantes, y compris les espèces de prise accessoire, et enfin les actions afin de protéger des zones écologiquement et biologiquement considérables pour les pêches. Lors du développement des informations sur les mesures prises afin de réaliser l'POAB 6 ou autres objectifs nationaux similaires, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 6b.

Tableau 6b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'POAB 6	
•	Dans quelle mesure les réserves de poissons et d'invertébrés ainsi que les plantes aquatiques sont-elles gérées et récoltées de façon durable, légale et en respectant les écosystèmes ?
•	Dans quelle mesure les plans de rétablissement sont mis en place pour toutes les espèces épuisées ?
•	Dans quelle mesure l'industrie des pêches a-t-elle des conséquences négatives pour les espèces menacées ainsi que pour les écosystèmes vulnérables ?
•	Dans quelle mesure sont évitées les conséquences des pêches, comme par exemple la surpêche, sur les réserves, les espèces et les écosystèmes se trouvant dans des limites écologiques sûres ?
•	Quel est le statut des stocks d'invertébrés et des poissons ainsi que celui des plantes aquatiques du pays, et comment ce statut évolue-t-il au fil du temps ?
•	Quelles sont les mesures qui conduisent à ces changements (positifs, négatifs) ?
•	Quel est le degré de durabilité des techniques de pêches en pratique dans le pays ?
•	Quelles réserves de poissons sont épuisées ? Quelles mesures, telles que les plans de gestion, sont mises en place afin de rétablir les réserves de poissons épuisées ?
•	Le pays est-il pourvu de réglementations ou de politiques en lien avec les éléments qui suivent, et quelle est leur efficacité ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Rétablissement des espèces épuisées ○ Minimisation des conséquences des pêches sur les espèces menacées ○ Limitation des conséquences néfastes indirectes des pêches sur les espèces non visées ○ Protection des habitats marins vulnérables ○ Limitation des menaces qui pèsent sur les fonctions et les structures des écosystèmes ○ Réduction des prises accessoires et des rejets

- Dans quelle mesure les actions susmentionnées permettent-elles l'élaboration de pêches durables ?
 - Quel est le degré d'exactitude de la cartographie des habitats de pêche indispensables ?
 - Dans quelle mesure les travaux relatifs à la restauration des habitats ciblent-ils les habitats de pêche indispensables ?
 - Dans quelle mesure les nouvelles zones marines, sous protection et sous gestion locales, ciblent-elles les habitats de pêche indispensables ?
 - Dans quelle mesure les actions côtières et les actions en amont ont une influence sur la santé des pêcheries (par exemple, les pratiques de sylviculture afin de réduire l'envasement, la réduction de la pollution agricole, la réduction des conséquences découlant du développement côtier) ?
- Dans quelle mesure les plans de gestion des zones côtières sont mis en place dans le pays?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 6

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 6 et des objectifs nationaux équivalents, répertoriez clairement les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des pêches durables. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 6 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 6 sont répertoriés dans le Tableau 6c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 6c. Indicateurs potentiels et sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 6
• La mesure dans laquelle les réserves de poissons et d'invertébrés ainsi que les plantes aquatiques sont gérées et récoltées de façon durable, légale et en respectant l'approche écosystémique.
• La mesure dans laquelle les plans de rétablissement sont mis en place pour les espèces épuisées.
• La mesure dans laquelle les pêches n'ont pas de conséquences néfastes considérables sur les espèces menacées ainsi que sur les écosystèmes vulnérables.
• Dans quelle mesure sont évitées les conséquences des pêches, comme par exemple la surpêche, sur les réserves, les espèces et les écosystèmes se trouvant dans des limites écologiques sûres ?
• L'étendue et la distribution spatiale de zones qui pratiquent les pêches durables et la gestion de l'eau, y compris les informations relatives aux limites écologiques sûres de ces systèmes producteurs, sont identifiées.
• La source, l'étendue, la distribution spatiale, la gravité, l'impact et les tendances des pressions et des menaces importantes, y compris les espèces envahissantes, le changement climatique et la pollution, pour en citer quelques-unes, sont identifiées et cartographiées.
• La distribution, la conservation, et l'usage durables de la diversité génétique, y compris celle des espèces aquatiques cultivées sont identifiées et cartographiées, et les opportunités pour intégrer celles-ci au sein de zones protégées et de plans d'usage durable sont identifiées.
• La mesure dans laquelle ont été identifiées et évaluées les institutions, les structures et les capacités institutionnelles qui facilitent et/ou empêchent l'usage, la conservation durables et le partage équitable des avantages.
• L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin d'accroître la superficie et le pourcentage de l'agriculture, de la sylviculture, des pâturages, de l'aquaculture et des pêches faisant l'objet d'une gestion durable tout en restant dans des limites écologiques sûres.
• Les données spatiales instructives peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Hydrologie, qualité et volume de l'eau (distribution de la qualité et du volume/disponibilité de l'eau) ○ Habitat et indemnité de l'habitat – distribution et degré d'indemnité des zones humides

<ul style="list-style-type: none"> ○ et des habitats côtiers (herbiers marins, récifs coralliens, dunes, mangroves) ○ Usage et demande d'eau (distribution du prélèvement d'eaux souterraines, usage municipal, agricole, industriel de l'eau)
<ul style="list-style-type: none"> • Des sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Publication de l'ONUAA sur La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (http://www.fao.org/fishery/sofia/en) ○ Statistiques des pêches de l'ONUAA (http://www.fao.org/fishery/statistics/en) ○ Site web du Marine Stewardship Council (https://www.msc.org) ○ Red List des espèces menacées de l'UICN (http://www.iucnredlist.org) ○ Site web FishBase (http://www.fishbase.ca)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les pêches certifiées durables et celles non certifiées. <ul style="list-style-type: none"> ○ Prises certifiées MSC - Marine Stewardship Council ○ Proportion de réserves de poissons se trouvant à des niveaux biologiquement durables (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.4) - ONUAA ○ Proportion des zones de pêches et des ressources aquatiques administrées par un régime traditionnel et où l'accès et l'usage traditionnels durables sont soutenus ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/msc-certified-catch) et (https://www.bipindicators.net/indicators/proportion-of-fish-stocks-in-safe-biological-limits)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion d'espèces, des prises accessoires et des espèces visées épuisées disposant de plans de rétablissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proportion des réserves épuisées disposant de plans de restructuration en place – ONUAA ○ Nombre de plans de rétablissement qui incluent le savoir traditionnel des PACL et reconnaissent le régime traditionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la population et dans les risques d'extinction des espèces visées et des prises accessoires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice Red List (espèces aquatiques récoltées) - UICN et autres Red List Partners ○ Proportion des pêches disposant d'une surveillance et d'une rédaction de rapport régulières quant aux conséquences sur les espèces menacées – ONUAA ○ Proportion des espèces menacées pour lesquelles le taux de mortalité liée à la pêche décroît – ONUAA ○ Tendances dans la population d'espèces non visées affectées par les pêches – ONUAA ○ Indice Red List (conséquences des pêches) - UICN, BirdLife International, Red List Partners ○ Indice Planète vivante (tendances dans les espèces visées et les prises accessoires) - WWF/ZSL ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-impacts-of-fisheries)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les pratiques destructrices de pêche : <ul style="list-style-type: none"> ○ Effort mondial pour une pêche au chalut de fond - Université du British Columbia Institute for the Oceans and Fisheries ○ Progrès des pays dans le niveau de mise en œuvre d'instruments internationaux destinés à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non régulée (indicateur pour l'ODD objectif 14.6) ○ Étendue spatiale, type d'équipement, intensité d'effort de pêche fourni au sein des habitats vulnérables - ONUAA ○ Couverture des pêches disposant de mesures de gestion destinées à gérer efficacement les prises accessoires et à réduire les rejets – ONUAA ○ Nombre et couverture des réserves disposant de systèmes/plans de gestion adaptative – ONUAA ○ Indice trophique marin (https://www.bipindicators.net/indicators/marine-trophic-index)

<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion de réserves de poissons se situant en dehors de limites écologiques sûres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proportion de réserves de poissons se trouvant à des niveaux biologiquement durables (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.4) - ONUAA
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les captures par unité d'effort : <ul style="list-style-type: none"> ○ Captures des pêches et effort de pêche estimés - Université du British Columbia Institute for the Oceans and Fisheries ○ Progrès des pays dans le niveau d'application d'une structure légale/régulatrice/politique/institutionnelle qui reconnaît et protège les droits d'accès aux pêches de petite échelles et aux PACL (indicateur pour l'ODD objectif 14.b) – ONUAA ○ Pourcentage des prises qui sont sujettes à un système de documentation des prises ou autre système similaire de traçabilité en tant que pourcentage du total des prises qui sont inférieures à x tonnes et qui sont vendues sur les marchés principaux (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.b) - ONUAA

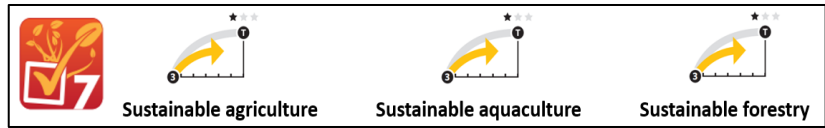
Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 6

Il existe des liens entre l'OAB 6 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le Tableau 6d répertorie les sources d'informations pour l'OAB 6 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 6d. Rapports nationaux issus des informations pertinentes des AME concernant l'OAB 6	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Se référer à la question sur le rapport de mise en œuvre 1.5.2a à propos des procédures en vigueur pour créer des avis de commerce non préjudiciables. Question 1.6.2a sur les Plans de gestion ; et Question 3.5.1a sur les Mesures en application d'autres accords.
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 6 (Pêches et chasses) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez la question 3.1 des fiches informatives de Ramsar (RIS): Justification des critères. Revoir également les réponses aux questions du rapport de la COP-12 Ramsar en lien avec l'objectif 5 'Caractéristiques écologique restaurées', l'objectif 9 'Utilisation rationnelle renforcée' et l'objectif 13 'Durabilité améliorée' de Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Réexaminez les réponses aux questions 19, 52, 54, 55, 56 et 80.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 7 : Agriculture, aquaculture et foresterie durables

OAB 7 - gestion durable des ressources
- se concentre sur une agriculture, une aquaculture et une foresterie durables. L'OAB 7 déclare que « D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture,



l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique » Les niveaux et les systèmes actuels de production et de consommation d'aliments, de fibre et de carburant, ne sont pas durables et cela dans de nombreuses zones, ce qui conduit à une perte sur le long terme de la productivité et de la biodiversité des écosystèmes, ainsi qu'à un ralentissement des services écosystémiques. La gestion durable des ressources garantit que l'utilisation de la biodiversité et des composantes de l'écosystème ne conduise pas à des déclin sur le long terme. Une gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie peut minimiser les reculs de la biodiversité, tout en apportant un certain nombre d'avantages sur le long terme. Ceux-ci comprennent le fait d'augmenter la fertilité des sols, de contrôler l'érosion, d'améliorer la pollinisation, de réduire les risques de maladie et de contribuer à des moyens de subsistances durables. Afin de réaliser l'OAB 7, les pays ont besoin d'évaluer la mesure dans laquelle les exploitations en cours relatives aux forêts, à l'agriculture et à l'aquaculture font l'objet d'une gestion durable ; donner la priorité à ces zones en s'appuyant sur leurs impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques ; et identifier les politiques adéquates afin de favoriser la gestion durable. Cela implique de développer des directives nationales pour la gestion durable, de promouvoir une certification indépendante, et de supprimer les subventions destinées aux pratiques non durables.

D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

Réaliser l'OAB 7: Défis fondamentaux

Les pressions exercées sur les écosystèmes et la biodiversité ne cessent de croître à cause de la hausse des demandes alimentaires, des demandes en fibre et en carburant. Les gouvernements et les industries doivent adopter des pratiques de production durables qui limitent les impacts des secteurs productifs sur les systèmes naturels, tout en satisfaisant les demandes en ressource de notre population mondiale croissante. Le GBO-4 déclare que « Bien que la majorité des stratégies et plans d'action nationaux analysés pour le GBO-4 comportent des objectifs et des engagements relatifs à la gestion durable de l'agriculture et de la foresterie, peu de ces objectifs sont quantitatifs. » Alors que les parties rédigent régulièrement des rapports à propos des engagements des industries telles que celles de la foresterie et de l'aquaculture afin d'augmenter leur durabilité, elles oublient généralement de quantifier les impacts de ces actions relativement à la réalisation de l'OAB 7.

Les défis fondamentaux comprennent : a) la demande alimentaire dont la croissance est prévue à 45% d'ici 2030 ; b) quatre produits qui sont responsables de la déforestation au niveau mondial : la soie, l'huile de palme, le bœuf et le bois/pâte à papier ; c) la certification durable croît mais elle se limite surtout aux pays développés ; d) une proportion très large des aliments produits de part et d'autre du monde est issue de petits exploitants travaillant sur des parcelles dont la superficie est inférieure à deux hectares, avec un accès très limité au crédit et aux formations ; e) un nombre limité de SPANB incluent de mesures contre l'exploitation forestière du point de vue juridique, ou soutiennent la sylviculture communautaire ou à l'aquaculture durable ; f) les SPANB incluent rarement des projections quant à la façon dont les changements climatiques vont impacter l'agriculture ; et g) les SPANB n'incluent généralement pas d'évaluations géospatiales d'aquacultures ou de foresteries gérées durablement, des cartes montrant comment le paysage productif recoupe des zones critiques pour la biodiversité.

Les mesures pour atteindre plus rapidement l'OAB 7, y compris celles identifiées lors du GBO-4, sont : a) augmenter l'efficacité des pratiques agricoles ; b) réduire le gaspillage à tous les stades de la production et de la consommation ; c) promouvoir des cultures alimentaires et des alimentations durables, avec un apport calorique et nutritif approprié ; d) utiliser les systèmes de certification existants pour les biens produits durablement et en

créer de nouveaux afin de pallier les écarts dans la chaîne d'approvisionnement ; e) soutenir l'usage durable coutumier et déléguer la direction et la responsabilité de la gestion des terres aux communautés autochtones et locales le cas échéant ; f) renforcer le savoir des agriculteurs et pêcheurs locaux à propos de la biodiversité et des écosystèmes sur lesquels ils reposent pour la production alimentaire, et les impliquer dans des processus de planification relatifs à la conservation ; g) promouvoir une planification intégrale des niveaux de paysage qui reconnaît le rôle de la biodiversité et son apport aux services écosystémiques ; et h) développer des cartes géospatiales des zones où l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont durables, et les zones où la gestion durable est indispensable pour réaliser les objectifs relatifs à la biodiversité.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 7

La gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie est indispensable afin de réaliser les ODD et est mise en avant dans plusieurs objectifs. Cependant, les ODD n'ont pas la qualification explicite que les actions liées à l'agriculture durable, à l'aquaculture et à la foresterie doivent assurer la conservation de la biodiversité dans ces écosystèmes, pas seulement la durabilité en ce qui concerne la ressource. Les ODD qui participent le plus à la réalisation de l'OAB 7 sont répertoriés dans le Tableau 7a.

Tableau 7a. Liens entre l'OAB 7 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance. • 1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.
<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. • 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. • 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.
<p>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques. • 14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. • 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OA 7

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OA 7 devraient se focaliser sur les progrès pour mettre en œuvre les mesures prises relatives à l'agriculture, l'aquaculture et à la foresterie durables, ainsi que sur l'effet de ces actions, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Chaque pays doit déterminer le degré auquel l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont gérées de façon durable et garantir la conservation de la biodiversité. Les statuts et tendances qui en résultent devraient être consignés dans un rapport, y compris l'aire de la foresterie, de l'agriculture et de l'aquaculture faisant l'objet d'une gestion durable ainsi que les proportions des produits dérivés et commercialisés à partir de sources gérées durablement.

Les parties sont encouragées à inclure des informations relatives au paragraphe 8 de la décision XIII/15 - Conséquences de l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire pour les travaux de la Convention. Cette décision encourage les parties à promouvoir la conservation ainsi que l'usage durable des pollinisateurs ainsi qu'à mettre en forme cette information pour la soumettre à l'examen de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors d'un meeting ayant lieu préalablement au quatorzième meeting de la Conférence des parties.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OA 7 ou autres objectifs nationaux similaires, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 7b.

Tableau 7b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OA 7

- Dans quelle mesure la zone est-elle classifiée comme relevant d'une agriculture gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité, et disposez-vous de données spatiales afin de soutenir cette évaluation ?

<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la zone est-elle classifiée comme relevant d'une aquaculture gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité, et disposez-vous de données spatiales afin de soutenir cette évaluation ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la zone est-elle classifiée comme relevant d'une foresterie gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité, et disposez-vous de données spatiales afin de soutenir cette évaluation ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures ont été mises en place afin d'assurer la durabilité de l'agriculture, de l'aquaculture et de la foresterie, en comprenant les mesures relatives aux changements d'exploitation des terres et aux politiques de gestion des ressources ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'efficacité de ces mesures ?
<ul style="list-style-type: none"> • Où se situent les opportunités les plus importantes afin de promouvoir une gestion durable de l'agriculture, de la foresterie et de l'aquaculture ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure est-ce que les pratiques non durables relatives à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie sont-elles responsables d'une dégradation environnementale considérable, y compris du recul de la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Possédez-vous des informations concernant les risques d'extinction et les populations d'espèces propres aux forêts dans les espaces forestiers dédiés à la production ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 7

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 7 et des objectifs nationaux équivalents, répertoriez clairement les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation d'une gestion durable des ressources. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 7 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 7 sont répertoriés dans le Tableau 7c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 7c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 7
<ul style="list-style-type: none"> • Couches de données spatiales de cartes de gestion durable pour les exploitations relatives à l'agriculture, l'aquaculture et la foresterie ; exploitation des terres ; couverture terrestre ; indemnité de l'habitat ; zones de biodiversité fondamentales. D'autres données spatiales instructives peuvent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Productivité de ressources naturelles ○ Couverture terrestre/changement de la couverture terrestre (par exemple, cartes de la végétation, couvert forestier) ○ Intensité de gestion des ressources naturelles (par exemple, la densité du bétail par hectare, l'intensité agricole) ○ Gestion durable (par exemple, des cartes des agricultures, d'exploitations forestières ou d'exploitations relatives à l'aquaculture, certifiées durables)
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle la zone est classifiée comme relevant d'une agriculture gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle la zone est classifiée comme relevant d'une aquaculture gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle la zone est classifiée comme relevant d'une sylviculture gérée durablement, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité.
<ul style="list-style-type: none"> • L'étendue et la distribution spatiale de zones qui pratiquent les pêches durables et la gestion de l'eau, y compris les informations relatives aux limites écologiques sûres de ces systèmes producteurs, sont identifiées.
<ul style="list-style-type: none"> • La distribution, la conservation, et l'usage durables de la diversité génétique, y compris celle des

<p>plantes cultivées, des animaux d'élevage et de domestication, sont identifiées et cartographiées, et les opportunités pour intégrer ceux-ci au sein de zones protégées et de plans d'usage durable sont identifiées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle sont évaluées les incitations, les subventions, les politiques et les lois importantes qui facilitent et/ou empêchent l'usage durable, la conservation ainsi que le partage équitable des bénéfices.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle ont été évaluées et identifiées les institutions, les structures et les capacités institutionnelles, qui facilitent et/ou empêchent l'usage durable, la conservation ainsi que le partage équitable des bénéfices.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures des SPANB afin d'accroître la superficie et le pourcentage de l'agriculture, de la foresterie, des pâturages, de l'aquaculture et des pêches faisant l'objet d'une gestion durable tout en se tenant dans des limites écologiques sûres.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des mesures SPANB afin de renforcer la planification de l'exploitation des terres et la planification spatiale en vue d'identifier des zones spécifiquement dédiées à la croissance économique, à l'usage durable et à la conservation de la biodiversité, et en vue de comptabiliser les écosystèmes essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> • Des sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ FAOSTAT (http://faostat3.fao.org/home/E) ○ Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) (http://www.pefc.org) ○ Forest Stewardship Council (https://ca.fsc.org/en-ca) ○ LandMark – en ligne, plateforme mondiale fournissant des informations sur les terres détenues et exploitées collectivement par les PACL (http://www.landmarkmap.org)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion des zones agricoles faisant l'objet de pratiques durables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zones de terres agricoles faisant l'objet d'une agriculture de conservation - ONUAA ○ Proportion de zones agricoles faisant l'objet de pratiques agricoles durables et productives (indicateur pour l'ODD objectif 2.4) - ONUAA ○ Zones de terres agricoles faisant l'objet d'une production organique – Fédération internationale des mouvements pour l'agriculture biologique ○ Zone de terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable et traditionnelle par les PACL ○ Zone de terres agricoles traditionnelles disposant de droits fonciers reconnus
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans les risques d'extinction et les populations des espèces associées à l'agroécosystème : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice Wild Bird pour les oiseaux des champs / Indice planète vivante (espèces propres aux terres cultivables) - BirdLife International / EBCCC / WWF/ ZSL ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/wild-bird-index)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion de la production de l'aquaculture faisant l'objet de pratiques durables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proportion de l'aquaculture faisant l'objet d'une production certifiée durable ^[OBJ] ○ Productivité de l'aquaculture lors de l'utilisation de ressources naturelles (terre, eau et population sauvage) (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.7)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la proportion des zones forestières faisant l'objet de pratiques durables : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zone forestière faisant l'objet d'une gestion certifiée durable - FSC/PEFC ○ Progrès dans la réalisation d'une gestion durable des forêts – Indice de gestion durable des forêts (indicateur pour l'ODD objectif 15.2) – ONUAA ○ Indice Wild Bird pour les oiseaux des champs / Indice planète vivante (espèces propres aux terres cultivables) - BirdLife International / EBCCC / WWF/ ZSL ○ Zone forestière faisant l'objet d'une gestion durable et traditionnelle par les PACL. ○ Zone forestière traditionnelle disposant de droits fonciers reconnus ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/area-of-forest-under-sustainable-management-certification)

- Tendances dans les risques d'extinction et les populations d'espèces propres aux forêts dans les espaces forestiers dédiés à la production.

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 7

Il existe des liens entre l'OAB 7 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le Tableau 7d répertorie les sources d'informations pour l'OAB 7 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 7d. Rapports nationaux issus des AME contenant des informations concernant l'OAB 7	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Se référer à la question sur le rapport de mise en œuvre 1.4.1a 'sur les analyses entreprises afin de déterminer si les espèces bénéficieraient ou non de la liste CITES'; 15.2a sur 'Procédures en vigueur afin de créer des avis de commerce non préjudiciables'; et la question 1.5.3b 'Quotas d'exportation annuelle afin de garantir une consommation et une production durables'.
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 5 (Consommation et production durables) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez le format de rédaction des rapports de la COP-12 Ramsar ainsi que les réponses aux questions portant sur l'objectif 2 'Usage de l'eau', l'objectif 3 'Directives d'application et bonnes pratiques pour le secteur privé et le secteur public', l'objectif 7 'Sites qui courent un risque', l'objectif 9 'Usage rationnel et renforcé', et enfin l'objectif 13 'Durabilité améliorée' du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
ONUAA L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Réexaminez les réponses aux questions 52, 54, et 79.
ONUAA L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Les chapitres 2, 3, 4 et 6 sont pertinents.
ONUAA L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Les chapitres 1 et 2 sont pertinents.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 8 : Réduction de la pollution

L'OAB 8 – pollution – se concentre sur la réduction de la pollution. L'OAB 8 stipule : « D'ici à 2020, la pollution, notamment celle cause par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet



Non-detrimental pollutants



Excessive nutrients

néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique. » La pollution, en particulier sous la forme d'excès d'azote et de phosphore, est une cause majeure de perte de biodiversité et de dégradation du fonctionnement des écosystèmes, en particulier dans les zones humides, côtières et arides. Les nutriments excessifs provenant des eaux usées et des eaux de ruissellement agricoles peuvent également provoquer des zones mortes, avec de graves pertes de biodiversité et une dégradation des services écosystémiques. Réduire la pollution à des niveaux non nocifs est essentiel pour assurer le maintien à long terme des principaux services écosystémiques. Pour atteindre l'OAB 8, les pays devront évaluer l'étendue, la gravité et la répartition des sources de pollution ponctuelles et non ponctuelles et évaluer l'impact de cette pollution sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes. Ils devront également élaborer des réponses appropriées, telles que le renforcement des normes nationales de qualité de l'eau, la réduction des subventions sur les engrais chimiques et les pesticides, l'augmentation des zones tampons riveraines et côtières et le développement d'installations de traitement des eaux usées.

D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.

Réaliser l'OAB 8 : Défis Fondamentaux

Le GBO-4 déclare, « La pollution, en particulier l'accumulation de substances nutritives comme l'azote réactif et le phosphore dans l'environnement, est l'une des principales causes de l'appauvrissement de la diversité biologique et de l'endommagement des écosystèmes dont nous dépendons ». Pour atteindre l'OAB 8, les décideurs politiques doivent mettre en œuvre des mesures pour protéger les écosystèmes vulnérables contre la pollution, tels que les zones humides, côtières, marines et arides, l'azote et le phosphore représentant les risques les plus élevés. Cependant, les principaux défis pour atteindre l'OAB 8 comprennent : a) la charge d'azote et de phosphore a dépassé les limites planétaires ; b) les parties sont mises au défi de réduire les nutriments excédentaires à des niveaux qui ne nuisent pas aux écosystèmes et à la biodiversité tout en répondant à la demande alimentaire croissante ; c) les données sont limitées sur les polluants autres que l'azote et le phosphore ; d) les déchets illégaux ne sont pas fréquemment mentionnés dans les SPANB ; e) les plastiques marins constituent un problème mondial majeur qui n'est pas abordé par les OAB pour les SPANB post-2010.

Des mesures qui permettent d'atteindre l'OAB 8 plus rapidement existent, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) élaborer et appliquer des lignes directrices sur la qualité de l'eau et de l'air et des seuils de concentration de la pollution ; b) améliorer l'efficacité de l'utilisation des nutriments pour réduire les fuites dans l'environnement ; c) éliminer les phosphates des détergents pour réduire la perte de nutriments dans les plans d'eau ; d) améliorer le traitement et le recyclage des eaux usées domestiques et industrielles ; e) conserver et restaurer les zones humides et autres écosystèmes qui jouent des rôles essentiels dans le cycle des éléments nutritifs ; f) réutiliser et recycler les plastiques et utiliser des solutions de rechange biodégradables ; g) limiter ou interdire les plastiques à usage unique ; h) minimiser les déchets provenant des parcs d'engraissement concentrés et d'autres zones de sources nutritives denses ; i) cibler les points chauds pour les plastiques marins ; j) développer de nouvelles zones à protéger dans les zones humides et autres écosystèmes ayant un pouvoir filtrant afin de maintenir la qualité de l'eau ; k) intensifier les efforts pour traiter les eaux usées et industrielles ; l) cartographier spatialement les zones des points importants de pollution ; et m) intégrer les préoccupations et valeurs relatives à la biodiversité dans les plans nationaux de gestion des déchets.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 8

La réduction de la pollution est essentielle à la réalisation des ODD et est soulignée dans plusieurs objectifs. Cependant, la pollution a un faible lien avec les composantes de la santé de l'écosystème des ODD. Ceux qui sont le plus liés à la réalisation de l'OAB 8 sont énumérés dans le Tableau 8a.

Tableau 8a. Liens entre l'OAB 8 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<p><input type="checkbox"/> 3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.</p>
<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<p><input type="checkbox"/> 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p>
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation</p>	<p><input type="checkbox"/> 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.</p>
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<p><input type="checkbox"/> 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.</p> <p><input type="checkbox"/> 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p>
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<p><input type="checkbox"/> 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.</p>
<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<p><input type="checkbox"/> 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p><input type="checkbox"/> 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.</p>

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 8

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 8 devraient se focaliser sur les stratégies et actions pour réduire la pollution, leur efficacité, et les changements liés à la biodiversité depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les mesures qui ont été prises, et sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Les parties doivent rapporter sur la mesure dans laquelle les polluants de tous types ont été réduits à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité. Les Parties devraient également indiquer dans quelle mesure la pollution causée par l'excès de nutriments est portée à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité. Le statut et les tendances qui en résultent doivent être signalés, y compris les émissions de polluants, le taux de dépôt et les niveaux d'ozone ; les étendues de zones hypoxiques et les efflorescences algales ; les niveaux de contaminants dans la faune ; et la qualité de l'eau dans les écosystèmes aquatiques. Lors du développement des informations relatives aux mesures prises afin de réaliser l'OAB 8 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 8b.

Tableau 8b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 8	
<input type="checkbox"/>	Où sont les sources ponctuelles importantes de pollution, y compris les nutriments, et quelles sont les opportunités les plus importantes pour minimiser leurs impacts ?
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure amenez-vous tous les types de pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité ? Quelles mesures ont été adoptées pour le faire ?
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs est-elle portée à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité ? <ul style="list-style-type: none">○ Quelles mesures sont utilisées pour le faire ?
<input type="checkbox"/>	Comment les charges de polluants et d'éléments nutritifs dans les écosystèmes du pays changent-elles et pourquoi ?
<input type="checkbox"/>	Quels écosystèmes connaissent des changements significatifs ? <ul style="list-style-type: none">○ Quels sont les moteurs de ces changements ?
<input type="checkbox"/>	Quels polluants sont une source de préoccupation dans le pays ?
<input type="checkbox"/>	Quelles mesures sont en place pour limiter les sources ponctuelles de pollution ?
<input type="checkbox"/>	Quelles mesures sont en place pour lutter contre les sources diffuses de pollution ?
<input type="checkbox"/>	Quels polluants sont efficacement traités par ces actions ?
<input type="checkbox"/>	Où est-il le plus important dans l'espace de limiter les polluants et les déchets ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 8

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 8 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation de la gestion durable des ressources. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 8 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 8 sont

répertoriés dans le Tableau 8c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 8c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 8	
<input type="checkbox"/>	Les superpositions de données spatiales des sources ponctuelles de pollution ; qualité et volume de l'eau ; l'utilisation de l'eau ; cartes de population; population et pauvreté ; eau. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sources ponctuelles de pollution ○ La qualité d'eau ○ Volume d'eau ○ Utilisation de l'eau ○ Cartes de la population ○ Population et pauvreté
<input type="checkbox"/>	Les sources de données globales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (http://chm.pops.int) ○ Convention de Minamata sur le mercure (http://www.mercuryconvention.org) ○ Initiative internationale sur l'azote (http://www.initrogen.org) ○ FAOSTAT (http://faostat3.fao.org/home/E) ○ Système de surveillance de l'environnement mondial (GEMS Water) (http://www.unep.org/gemswater)
<input type="checkbox"/>	La mesure dans laquelle les polluants (de tous types) ont été portés à des niveaux qui ne nuisent pas aux fonctions de l'écosystème et à la biodiversité.
<input type="checkbox"/>	La mesure dans laquelle la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs est portée à des niveaux qui ne nuisent pas à la fonction de l'écosystème et à la biodiversité.
<input type="checkbox"/>	La source, l'étendue, la distribution spatiale, la gravité, l'impact et les tendances des principales pressions et menaces, comprenant entre autres les espèces envahissantes, le changement climatique et la pollution, sont identifiées et cartographiées.
<input type="checkbox"/>	L'efficacité des stratégies et des actions menées dans le cadre des SPANB pour assurer que la pollution, y compris des nutriments excédentaires, se maintienne à des niveaux qui ne nuisent pas aux fonctions de l'écosystème et à la biodiversité, en particulier pour les écosystèmes côtiers et marins.
<input type="checkbox"/>	L'efficacité des stratégies et des actions menées dans le cadre des SPANB pour identifier et prioriser les voies de pénétration des espèces exotiques envahissantes, et contrôler, éradiquer ou empêcher leur introduction et leur établissement.
<input type="checkbox"/>	L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour renforcer l'aménagement du territoire et l'aménagement spatial du territoire afin d'identifier des zones spécifiques de croissance économique, d'utilisation durable et de conservation de la biodiversité, et de rendre compte des écosystèmes essentiels.
<input type="checkbox"/>	Sources ponctuelles de pollution (ex. Décharges, tuyaux d'évacuation, stations d'épuration des eaux usées, grandes exploitations agricoles, tanneries, raffineries, etc.).

- Tendances en matière de polluants :
 - Tendances des émissions, NOX - Initiative Internationale sur l'Azote
 - Tendances des émissions, SOX - Initiative Internationale sur l'Azote
 - Tendances des émissions, POPs - Convention de Stockholm
 - Tendances des émissions de mercure - PNUE
 - Tendances de l'utilisation des pesticides - FAO
 - Tendances des émissions de CFC (chlorofluorocarbures (CFC) dans le PAO - Secrétariat de l'ozone
 - Indice d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastique flottant (indicateur pour l'ODD objectif 14.1)
 - Taux de mortalité et niveau moyen d'exposition attribués à la pollution des ménages et de l'air ambiant (pondérée en fonction de la population) (indicateur pour l'ODD objectif 3.9)
 - Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, à l'assainissement non sécurisé et au manque d'hygiène (exposition à des services WASH non sécurisés) (indicateur pour l'ODD objectif 3.9)
 - Nombre de décès dus à la pollution de l'air, de l'eau et du sol et à la contamination (indicateur proposé pour l'ODD objectif 3.9)
 - Taux de mortalité imputable à l'empoisonnement involontaire (indicateur pour l'ODD objectif 3.9)
- Tendances du risque d'extinction des populations liées à la pollution :
 - Le catalogue de la Liste Rouge (impacts de la pollution) - IUCN, BirdLife International et autres partenaires de la Liste Rouge
 - BIP (<https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-impacts-of-pollution>)
- Tendances dans les écosystèmes affectés par la pollution :
 - Indice de qualité de l'eau pour la biodiversité - UNEP GEMS Water
 - BIP (<https://www.bipindicators.net/indicators/water-quality-index-for-biodiversity>)
- Tendances des niveaux de nutriments :
 - Tendances des dépôts d'azote - Initiative Internationale sur l'Azote
 - Tendances de la perte d'azote réactif dans l'environnement - Initiative Internationale sur l'Azote
 - Tendances du surplus mondial d'azote - Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (PBL)
 - Proportion de masses d'eau avec une bonne qualité de l'eau ambiante (ODD objectif 6.3)
 - Pourcentage d'eaux usées traitées en toute sécurité (indicateur pour l'ODD objectif 6.3)
 - Indicateur composite d'efficacité de l'utilisation de l'azote - N entrée, N production, rapport production / intrants et N excédent / déficit (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.1)
 - Indice d'eutrophisation côtière (ICEP) (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.1)
 - BIP (<https://www.bipindicators.net/indicators/trends-in-nitrogen-deposition>) and (<https://www.bipindicators.net/indicators/trends-in-loss-of-reactive-nitrogen-to-the-environment>)

- Tendances dans les mesures ou les contrôles afin de limiter ou inverser la pollution :
 - Nombre de programmes de surveillance de la pollution en place
 - Nombre de règlements visant à limiter la pollution provenant de sources ponctuelles (ex: Terres agricoles, sites industriels)
 - Proportion de terres gérées en tant que terres agricoles traditionnelles et à faible impact (ex: terre coutumière IPLC, biologique, à faibles intrants) qui réduisent la pollution chimique et nutritive
 - Nombre d'initiatives de dépollution sur les territoires autochtones ou les communautés IPLC

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 8

Il existe des liens forts entre l'OAB 8 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 8d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 8 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 8d. Rapports nationaux issus des AME contenant des informations concernant l'OAB 8	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 7 (Pressions anthropiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez les réponses aux questions du rapport de la COP-12 de Ramsar en lien avec l'objectif 2 - Utilisation de l'eau - et 3 - Guide d'application et bonnes pratiques pour le secteur public et privé – Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du Patrimoine Mondial	Se référer au rapport périodique de la Convention, section 2, sous-question 3-4 sur la pollution.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Réexaminez les réponses aux questions 9, 11, 12, 13 et 19.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 9 : Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées

L'OAB 9 – espèces exotiques envahissantes – se concentre sur la réduction des menaces pour la biodiversité et les écosystèmes



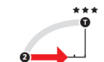
IAS identified, prioritized



Identify, prioritize pathways



Control, eradicate key IAS



Prevent introduction

généérées par les espèces exotiques envahissantes (EEE). L'OAB 9 stipule: « D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. » Les EEE sont l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité dans de nombreux écosystèmes, en particulier dans les écosystèmes insulaires. Ils peuvent s'attaquer aux espèces autochtones ou les concurrencer pour obtenir des ressources. Les EEE peuvent également entraîner d'énormes coûts sociaux et économiques en menaçant la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé humaine et le développement économique. Pour réduire cette menace, les Parties doivent identifier l'étendue et la répartition des EEE prioritaires, et évaluer leur impact sur la biodiversité et les écosystèmes clés, y compris les impacts économiques. Elles doivent également prendre des mesures pour réduire les pressions et les menaces futures, y compris la détection précoce et la prévention de nouvelles introductions; contrôler ou éradiquer les populations existantes; et développer les EEE nationales.

D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes (EEE) et leurs voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

Réaliser l'OAB 9 : Défis fondamentaux

L'une des plus grandes menaces à la biodiversité est l'introduction de plantes et d'animaux dans de nouveaux habitats à travers le monde. Les occurrences d'EEE augmentent dans le monde entier. Plus de la moitié de toutes les Parties ont des politiques nationales sur les EEE et améliorent les méthodes d'identification des voies des EEE terrestres et aquatiques. Cependant, les défis comprennent : a) la faiblesse des contrôles aux frontières qui empêche souvent de prendre des mesures pour réduire les EEE ; b) des mesures supplémentaires sont nécessaires pour réduire les introductions d'EEE ; c) les EEE continuent de se développer rapidement à l'échelle mondiale dans les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, et le changement climatique accroît cela ; d) bien que de nombreuses Parties incluent des actions relatives aux EEE dans leur SPANB, il existe une lacune importante dans le développement et la mise en œuvre des stratégies des SPANB et les actions liés aux EEE marines et d'eau douce ; e) la cartographie des points importants des EEE et des vecteurs reste très limitée ; et f) les Parties incluent peu fréquemment des arguments économiques en faveur du contrôle des EEE dans leur SPANB.

Des mesures existent pour réaliser la mise en œuvre de l'OAB 9 plus rapidement, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) la sensibilisation aux impacts des EEE et aux avantages de prendre des mesures pour empêcher leur introduction et atténuer leurs impacts ; b) l'identification et le contrôle des principales voies responsables de l'introduction des EEE ; c) la mise en œuvre des mesures afin de détecter rapidement et réagir rapidement aux invasions d'espèces ; d) l'identification et le classement par ordre de priorité des espèces exotiques envahissantes les plus susceptibles d'avoir un impact négatif sur la diversité biologique et l'élaboration et la mise en œuvre des plans pour leur éradication ou leur contrôle ; e) donner la priorité aux zones protégées et à haute valeur de biodiversité pour l'éradication et le contrôle des EEE ; f) l'établissement des listes d'espèces exotiques qui sont connues pour être envahissantes et les diffuser largement ; g) développer des cartes géospatiales des points chauds de concentrations des EEE existantes, les zones à risque d'expansion, les zones les plus vulnérables aux impacts des espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction ; et h) développer des arguments économiques pour contrôler et éradiquer les espèces exotiques envahissantes dans les écosystèmes clés.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 9

L'identification et la gestion des voies d'introduction des EEE ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les ODD. Cependant, la réduction des menaces pesant sur la biodiversité et les écosystèmes des espèces exotiques envahissantes est essentielle à la mise en œuvre de l'ODD 15. Ceux qui sont le plus liés à la réalisation de l'ABT 9 sont énumérés dans le tableau 9a.

Tableau 9a. Liens entre l'OAB 9 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p><input type="checkbox"/> 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.</p>

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 9

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 9 devraient se focaliser sur les mesures prises relatives aux EEE, et sur le résultat de ces mesures, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements survenus depuis la présentation du dernier rapport national. La section du rapport devrait s'attacher à déterminer dans quelle mesure les EEE et les voies connexes sont identifiées et classées par ordre de priorité, si les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées, et si des mesures sont mises en place pour prévenir l'introduction et l'établissement d'espèces exotiques envahissantes. Le statut et les tendances qui en résultent devraient être rapportés, y compris les distributions des principales EEE ; les impacts des principales EEE sur la biodiversité et les écosystèmes ; les impacts économiques des principales EEE ; et les réponses politiques, y compris la législation, les plans de gestion, les efforts de détection précoce et de contrôle. Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 9 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 9b.

Tableau 9b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 9
<p><input type="checkbox"/> Dans quelle mesure avez-vous identifié, cartographié et classé par ordre de priorité les EEE et leurs parcours ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Dans quelle mesure les EEE prioritaires sont-elles contrôlées ou éradiquées et, si non, quels plans sont mis en place pour y parvenir ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Dans quelle mesure mettez-vous en œuvre des actions pour empêcher l'introduction et la mise en place des EEE ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Comment le nombre et la répartition des EEE dans le pays évoluent-ils avec le temps ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Quelles mesures sont prises pour éradiquer ou contrôler les espèces exotiques envahissantes existantes, à quelles espèces sont-elles destinées, quelle est leur efficacité et qui est impliqué dans leur mise en œuvre ?</p>

<input type="checkbox"/> Quelles sont les mesures de contrôle et de quarantaine mises en place pour empêcher l'introduction de nouvelles EEE ou la propagation des EEE existantes ?
<input type="checkbox"/> Comment les mesures de contrôle aux frontières et de quarantaine sont-elles renforcées ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les voies d'introduction des EEE et où les interventions de gestion ont-elles le plus d'impact sur le contrôle, l'éradication et la prévention des espèces envahissantes ?
<input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié et classé par ordre de priorité les espèces exotiques envahissantes ?
<input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié et classé par ordre de priorité les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes ?
<input type="checkbox"/> Votre pays a-t-il analysé / mesuré les impacts des espèces exotiques envahissantes sur les écosystèmes ?
<input type="checkbox"/> Quels sont les impacts économiques des EEE, et quelles sont les conséquences économiques de l'inaction sur une période de temps ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 9

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 9 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation de la réduction de la menace des EEE. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 9 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 9 sont répertoriés dans le Tableau 9c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 9c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 9
<input type="checkbox"/> Les données spatiales superposables des espèces exotiques envahissantes ; déplacement ; intégrité de l'habitat ; empreinte humaine ; empreinte future. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espèces exotiques envahissantes (répartition de la densité, évolution dans le temps, voies clés) ○ Déplacement ○ Intégrité de l'habitat ○ Empreinte humaine ○ Future empreinte
<input type="checkbox"/> Les sources de données globales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le site de partenariat GIASI (http://giasipartnership.myspecies.info/en)
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les EEE sont identifiées et classées par ordre de priorité.
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les voies d'introduction aux espèces exotiques envahissantes sont identifiées et classées par ordre de priorité.
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les EEE prioritaires sont contrôlées ou éradiquées.
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle l'introduction et la mise en place des EEE sont empêchées.

<input type="checkbox"/> La source, l'étendue, la distribution spatiale, la gravité, l'impact et les tendances des principales pressions et menaces, y compris les EEE, à travers les écosystèmes et les services connexes.
<input type="checkbox"/> Tendances de l'éradication des espèces exotiques envahissantes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances des éradications des vertébrés des espèces exotiques envahissantes - Groupe de spécialistes de l'UICN sur les espèces envahissantes, Island Conservation ○ Adoption de la législation nationale relative à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes (indicateur proposé pour l'ODD objectif 15.8) - Groupe de spécialistes des espèces envahissantes de la CSE de l'UICN, Université Monash, BirdLife International, Université Concordia ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/trends-in-invasive-alien-species-vertebrate-eradications) and (https://www.bipindicators.net/indicators/adoption-of-national-legislation-relevant-to-the-prevention-or-control-of-invasive-alien-species)
<input type="checkbox"/> Tendances du risque d'extinction des populations entraîné par les impacts des espèces exotiques envahissantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste rouge (impacts des espèces exotiques envahissantes) - UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de la Liste rouge ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-impacts-of-invasive-alien-species)
<input type="checkbox"/> Tendances du nombre d'introductions d'espèces exotiques envahissantes et d'événements d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances du nombre d'événements d'introduction d'espèces exotiques envahissantes - ISSG ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/trends-in-numbers-of-invasive-alien-species-introduction-events)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 1

Il existe des liens forts entre l'OAB 9 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 9d répertorie les sources d'informations pour l'OAB 9 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 9d. Rapports nationaux issus des AME comportant des informations relatives à l'OAB 9	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 7 (Pressions anthropiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
TIRPAA	Se référer aux questions 5 et 6 du rapport national.

Convention de Ramsar	Se référer aux fiches descriptives Ramsar, question 4.3 sur les composants biologiques (y compris les espèces exotiques envahissantes). Réexaminez le modèle de rapport Ramsar de la COP-12 et les réponses aux questions en lien avec l'objectif 4 'les espèces exotiques envahissantes' du Plan Stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du Patrimoine Mondial	Se référer au rapport périodique de la Convention du Patrimoine Mondial, section 2, sous questions 3.12 sur les espèces exotiques envahissantes.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Réexaminez les réponses aux questions 9, 19, 44 et 46.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 10 : Écosystèmes vulnérables au changement climatique

L'OAB 10 – écosystèmes vulnérables – se concentre sur la réduction des pressions sur les écosystèmes vulnérables dues aux impacts du



Maintain integrity, minimize threats



Minimize threats on other vulnerable ecosystems

changement climatique, afin d'améliorer la résilience et permettre l'adaptation de ces systèmes. L'OAB 10 stipule : « D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement. » La réduction des pressions anthropiques sur les écosystèmes vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée par le changement climatique renforcera la résilience de ces écosystèmes et offrira plus de possibilités pour qu'ils s'adaptent aux impacts liés au climat. Les écosystèmes vulnérables aux impacts du changement climatique comprennent les récifs coralliens, les mangroves, les zones humides, les forêts méditerranéennes, les prairies tempérées, les prairies et les forêts montagneuses, les forêts tropicales, les forêts boréales, les îles, les tourbières et les écosystèmes polaires. Pour réduire les pressions sur les écosystèmes vulnérables, les pays doivent identifier les écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et aux pressions anthropiques et identifier et réduire les multiples menaces qui compromettent leur intégrité écologique et leur fonctionnement, notamment la pollution, la fragmentation, les espèces envahissantes et la récolte non durable. Les Parties doivent également élaborer et mettre en œuvre des plans pour renforcer la résilience à l'échelle de l'écosystème, notamment en renforçant la protection d'écosystèmes sains et bien répartis et en améliorant la connectivité.

D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Réaliser l'OAB 10 : Défis fondamentaux

Les changements climatiques et l'acidification des océans constituent de graves menaces pour les écosystèmes et les services connexes. S'attaquer à d'autres pressions sur les écosystèmes vulnérables aidera à améliorer la résilience à court terme. Les principaux défis sont les suivants : a) les récifs coralliens, les montagnes et les rivières sont de plus en plus touchés par les pressions multiples, ce qui complique l'atteinte de l'OAB 10 - par exemple, le nombre de récifs coralliens menacés augmente, et en Asie du Sud-Est près de 95% sont menacés ; b) les pratiques de surpêche et de pêche destructrice affectent plus de la moitié de tous les récifs coralliens et aggravent les pressions ; c) de multiples efforts liés à la surpêche, à la protection du milieu marin et au contrôle de la pollution marine sont nécessaires pour lutter contre l'acidification ; et d) les actions des SPANB identifient rarement des écosystèmes vulnérables spécifiques vulnérables au changement climatique, et presque aucun de ces écosystèmes n'est cartographié spatialement.

Des mesures existent afin d'accélérer les progrès pour atteindre l'OAB 10, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) la promotion de la gestion durable des pêcheries sur les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement associés ; b) intégrer les zones côtières et la gestion des bassins versants intérieurs afin de réduire la pollution et les autres activités qui menacent les récifs coralliens ; c) accroître la couverture et l'efficacité des zones protégées et aménagées marines et côtières ciblées sur les écosystèmes vulnérables ; d) gérer le développement côtier pour assurer la santé et la résilience des écosystèmes des récifs coralliens ; e) promouvoir le tourisme durable sur les récifs coralliens et utiliser des lignes directrices à l'intention des touristes et des voyageurs ; f) maintenir des moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire dans les communautés côtières dépendantes des récifs et fournir des moyens de subsistance alternatifs viables ; g) identifier d'autres écosystèmes vulnérables aux changements climatiques et projeter les impacts connexes, mettre en œuvre des mesures pour améliorer leur résilience et contrôler leur efficacité ; et h) entreprendre des mesures établissant de vastes zones marines protégées combinées à des plans de gestion des terres terrestres strictement appliqués.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 10

La réduction des pressions sur les écosystèmes vulnérables aux impacts du changement climatique, afin d'améliorer la résilience et de permettre l'adaptation de ces systèmes, est essentielle à la réalisation des ODD et est soulignée dans plusieurs objectifs. Cependant, les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables ne sont pas spécifiquement mentionnés dans les ODD. Les ODD les plus liés à la réalisation de l'OAB 10 sont énumérés dans le Tableau 10a.

Tableau 10a. Liens entre l'OAB 10 et les ODD de l'ONU	
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<input type="checkbox"/> 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<input type="checkbox"/> 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 10

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 10 devraient se focaliser sur les changements des écosystèmes qui sont les plus vulnérables au changement climatique, et les mesures prises depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les mesures qui ont été prises, et sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section de la 6NR devrait se concentrer sur la détermination du degré auquel les multiples pressions anthropiques sur les récifs coralliens sont minimisées afin de maintenir leur intégrité et leur fonctionnement. Dans la mesure du possible, les Parties devraient également évaluer les multiples pressions anthropiques sur d'autres écosystèmes vulnérables touchés par le changement climatique ou l'acidification des océans. Le statut et les tendances qui en résultent devraient être signalés, y compris la répartition et l'état des écosystèmes vulnérables et les niveaux de menace et de protection de ces écosystèmes.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 10 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 10b.

Tableau 10b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 10
<input type="checkbox"/> Quels écosystèmes sont les plus vulnérables au changement climatique dans votre pays ?
<input type="checkbox"/> Quelles mesures sont prises pour réduire les pressions sur les écosystèmes vulnérables aux changements climatiques et / ou à l'acidification des océans ?
<input type="checkbox"/> Quelles mesures sont prises pour améliorer la résilience des écosystèmes vulnérables ou ceux qui fournissent des services écosystémiques clés ?
<input type="checkbox"/> À quel point ces mesures sont-elles efficaces pour réduire les pressions? Pourquoi le sont-elles ou ne le sont-elles pas ?

- Où sont les zones de récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables qui sont les plus vulnérables au changement climatique ou à l'acidification des océans, et quelles sont les possibilités de maintenir leur intégrité et leur fonctionnement grâce à la protection, la restauration et l'utilisation durable ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 10

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 10 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes affectés par les changements climatiques et autres pressions. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 10 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 10 sont répertoriés dans le Tableau 10c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 10c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 10	
<input type="checkbox"/>	Superposition de données spatiales des zones protégées ; empreinte humaine ; intégrité de l'habitat - les habitats côtiers ; vulnérabilité climatique. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Vulnérabilité climatique (distribution et intensité de la vulnérabilité des écosystèmes, des espèces au climat) ○ Changement de la couverture terrestre / du couvert végétal (cartes de la végétation, couvert forestier) ○ Habitat et habitat intact - répartition et degré d'intégrité et de dégradation des forêts; des zones humides; des prairies; terres arides; habitats côtiers (herbiers marins, récifs coralliens, dunes, mangroves) ○ Écorégion
<input type="checkbox"/>	Les sources de données globales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ La base de donnée sur les écosystèmes marins vulnérables de la FAO (http://www.fao.org/in-action/vulnerable-marine-ecosystems/en/) ○ Le site web de l'Initiative internationale relative aux récifs coralliens (http://www.icriforum.org/)
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure les multiples pressions anthropiques sur les récifs coralliens sont-elles minimisées, de manière à maintenir leur intégrité et leur fonctionnement ?
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure les multiples pressions anthropiques sur d'autres écosystèmes vulnérables sont-elles affectées par le changement climatique ou l'acidification des océans, de manière à maintenir leur intégrité et leur fonctionnement ?
<input type="checkbox"/>	L'efficacité des stratégies et des actions menées dans le cadre des SPANB pour s'assurer que la pollution, y compris des nutriments excédentaires, a été portée à des niveaux qui ne nuisent pas aux fonctions de l'écosystème et à la biodiversité, en particulier pour les écosystèmes côtiers et marins.
<input type="checkbox"/>	L'efficacité des stratégies et des actions de SPANB pour renforcer la résilience des écosystèmes vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les récifs coralliens, les prairies, les zones côtières, les zones de montagne, entre autres par la restauration et autres moyens.

<input type="checkbox"/> Tendances de l'étendue et de l'état des récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances de la proportion de la couverture corallienne vivante - Mumby <i>et al.</i>
<input type="checkbox"/> Tendances du risque d'extinction et des populations d'espèces dépendantes des coraux et des récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Catalogue de la Liste Rouge (espèces coralliennes constituant des récifs) - UICN et d'autres partenaires de la Liste rouge ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-reef-building-corals)
<input type="checkbox"/> Tendances des pressions sur les récifs coralliens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Acidité marine moyenne (pH) mesurée régulièrement dans des stations d'échantillonnage représentatives (indicateur pour l'ODD objectif 14.3) ○ Perte de biodiversité marine causée par l'acidification des océans (indicateur proposé pour l'ODD objectif 14.3)
<input type="checkbox"/> Tendances du risque d'extinction des espèces et des populations ou de l'état d'autres écosystèmes vulnérables touchés par le changement climatique ou l'acidification des océans : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice d'impact climatique pour les oiseaux - BirdLife International / EBCC ○ Le catalogue de la Liste rouge (impacts du changement climatique) - UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de la Liste rouge ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/climatic-impacts-on-european-and-american-birds)
<input type="checkbox"/> Tendances dans les réponses pour réduire les pressions sur d'autres écosystèmes vulnérables touchés par le changement climatique ou l'acidification des océans : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de mesures de gestion des impacts climatiques sur les écosystèmes vulnérables incluses dans les plans de gestion du changement climatique ○ Nombre de mesures qui reconnaissent et soutiennent les approches fondées sur les connaissances traditionnelles pour réduire les impacts sur les écosystèmes vulnérables inclus dans les plans de gestion du changement climatique ○ Nombre de partenariats et d'initiatives des communautés autochtones et locales pour faire face aux impacts du changement climatique
<input type="checkbox"/> Indice de Santé de l'Océan (https://www.bipindicators.net/indicators/ocean-health-index)
<input type="checkbox"/> Impacts humains cumulatifs sur les écosystèmes marins (https://www.bipindicators.net/indicators/cumulative-human-impacts-on-marine-ecosystems)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 10

Il existe des liens forts entre l'OAB 10 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis aux conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 10d répertorie les sources d'informations pour l'OAB 10 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 10d. Rapports nationaux issus des AME comportant des informations relatives à l'OAB 10	
AME	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez le rapport national sur l'objectif 7 (Pressions anthropiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.

Convention de Ramsar	Se référer aux réponses aux questions sur l'objectif 6: 'Réseau accru du site Ramsar' du plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du Patrimoine Mondial	Se référer au rapport périodique, Section 2, sous-question 3.10: changement climatique.
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Le rapport de la FAO sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde comprend une série de questions relatives à l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 10, notamment 10 et 19.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 11 : Aires protégées

L'OAB 11 – aires protégées – se concentre sur les aires protégées



17%
terrestrial



10% marine



Important
areas



Representative



Effective,
equitable



Connected,
integrated

(AP). L'OAB 11 stipule : « D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. » Les aires protégées (AP) sont des zones géographiquement définies, désignées ou réglementées et gérées pour atteindre des objectifs de conservation spécifiques. Elles comprennent non seulement les AP strictement contrôlées par le gouvernement, mais également un large éventail de domaines qui permettent une utilisation durable, y compris les zones appartenant aux communautés autochtones et locales. Les systèmes d'AP complets et gérés efficacement constituent une méthode éprouvée pour la sauvegarde des habitats et des espèces, pour éviter les extinctions, pour maintenir d'importants services écosystémiques et pour atteindre les objectifs de développement. Les AP devraient contenir au moins 10% de chaque écorégion dans chaque pays. Pour atteindre l'OAB 11, les pays doivent évaluer les lacunes de leur réseau d'AP et identifier les principales faiblesses et menaces, ainsi que prendre des mesures pour améliorer la couverture, la représentativité, la connectivité et l'efficacité de la gestion des AP.

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Réaliser l'OAB 11: Défis fondamentaux

La conservation de la biodiversité à travers des réseaux d'aires protégées (AP) et d'autres zones conservées est un outil essentiel pour la protection des espèces et des écosystèmes contre les impacts humains. Les Parties sont sur la bonne voie pour atteindre ou dépasser les objectifs des AP terrestres et renforcent les mesures visant à atteindre les cibles d'AP marines. Cependant, pour atteindre l'ABT 11, les AP doivent également être écologiquement représentatifs, être conçus de manière à protéger les espèces rares, menacées et en danger, et être gérés efficacement. Les principaux défis comprennent : a) près de $\frac{3}{4}$ des pays n'ont pas atteint l'objectif de 17% ; b) les aires marines protégées ont surtout augmenté de façon significative grâce à la désignation de très grandes aires protégées marines, et la croissance n'est pas largement répartie ; c) moins de la moitié des 823 écorégions terrestres ont 17% de leurs zones dans les AP, et $\frac{1}{3}$ des 323 écorégions marines ont 10% de leur aire comme AP ; d) moins de 20% des zones clés pour la biodiversité sont complètement protégées ; e) les AP ne sont pas explicitement liées aux services écosystémiques, évitant les extinctions, la réduction de la pauvreté, ou les ODD ; f) l'expansion des infrastructures menace la connectivité.

Des mesures peuvent être prises pour atteindre rapidement l'OAB 11, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) élargir les réseaux d'aires protégées et d'autres zones conservées pour devenir plus représentatif des écorégions, des zones marines et côtières, des voies navigables intérieures et d'autres zones importantes pour la biodiversité ; b) améliorer et évaluer régulièrement l'efficacité et la gouvernance de la gestion des aires protégées ; c) protéger de manière adéquate les environnements aquatiques intérieurs par des mesures de protection des cours d'eau en amont et en aval des aires protégées terrestres ; d) maintenir la connectivité pour permettre la migration et le mouvement des espèces ; e) coopérer avec les communautés autochtones et locales dans la création, le contrôle et la gestion des AP ; f) développer une analyse géospatiale des AP et des ODD, en particulier pour la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance, la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la santé ; g) prévoir et traiter de manière proactive les menaces provenant des infrastructures pour les AP ; et h) identifier des

opportunités pour une gouvernance alternative, telles que les zones marines gérées localement, et les zones conservées par les communautés locales et autochtones).

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU l'OAB 11

La capacité des Parties à atteindre le quota d'AP nationales et mondiales est essentielle à la réalisation des ODD et est soulignée dans plusieurs objectifs. La protection se concentre sur la fourniture soutenue de services écosystémiques, et les AP dans tous les biomes terrestres ne sont pas complètement couvertes. Il y a une mention indirecte de l'objectif terrestre global de 17% dans les ODD, et la connectivité et la gestion ne sont pas spécifiquement mentionnées. Les ODD les plus liés à la réalisation de l'OAB 11 sont énumérés dans le Tableau 11a.

Tableau 11a. Liens entre l'OAB 11 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. <input type="checkbox"/> 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. <input type="checkbox"/> 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. <input type="checkbox"/> 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. <input type="checkbox"/> 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 11

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 11 devraient se focaliser sur les changements dans les AP nationales, y compris les expansions, les déclassements et les changements dans l'efficacité de la gestion, les représentants et la gouvernance depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, avec un accent particulier sur les changements intervenus depuis la soumission du dernier rapport national. Cette section de la 6NR devrait se concentrer sur l'évaluation si au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures, et au moins 10% des zones côtières et marines sont conservés. Les Parties devraient également déterminer si les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservées à des niveaux adéquats, et si les aires protégées sont écologiquement représentatives et bien connectées et intégrées dans le paysage terrestre et marin. Les Parties devraient également évaluer leur capacité à gérer efficacement et équitablement les aires protégées. Le statut et les tendances qui en résultent doivent être signalés, y compris la couverture, la représentativité, la connectivité et l'efficacité de la gestion des systèmes d'aires protégées, et la protection des espèces menacées d'extinction, des écosystèmes vulnérables et des zones fournissant des services écosystémiques essentiels.

Les Parties sont en outre encouragées à inclure des informations relatives aux décisions de la COP suivantes :

- Décision XI / 24 : Le paragraphe 1 invite les Parties à faire rapport sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour le Programme de travail sur les AP (PdPAP) à travers son cadre de rapport, qui est intégré aux 5NR et 6NR comme demandé aux paragraphes 33 (a) et e) de la décision X / 31, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'OAB 11 et la mise en œuvre du PdTAP ;
- Décision X / 31 : Le paragraphe 33 invite les Parties à considérer, dans le cadre des rapports nationaux, un processus de rapport simple et efficace qui suit l'état général de la conservation de la biodiversité dans les AP, ainsi que les actions et résultats du PdTAP. Cette décision encourage également les Parties à veiller à ce que les rapports sur le PdTAP soient clairement intégrés dans les rapports sur les progrès accomplis vers les OAB et les indicateurs associés.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 11 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 11b.

Tableau 11b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 11	
<input type="checkbox"/>	Est-ce qu'au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées (dans l'ensemble, par écorégion, par type d'habitat) ? Si non, quel pourcentage est protégé ? Leurs plans et ressources sont-ils en mesure d'atteindre le reste de la cible ?
<input type="checkbox"/>	Quel pourcentage de ces zones est protégé par des moyens juridiquement contraignants ?
<input type="checkbox"/>	Est-ce qu'au moins 10% des AP côtières et marines sont conservées (dans l'ensemble, par écorégion, par type d'habitat) ? Si non, quel pourcentage est protégé ? Leurs plans et ressources sont-ils en mesure d'atteindre le reste de la cible ?
<input type="checkbox"/>	Les emplacements des AP terrestres, continentales, côtières et marines sont-ils cartographiés ?
<input type="checkbox"/>	Ces chiffres comprennent-ils des zones effectivement conservées par les peuples et communautés autochtones ?
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure l'empreinte environnementale du pays est-elle écologiquement représentative ?
<input type="checkbox"/>	Dans quelle mesure les AP du pays sont-elles gérées efficacement et équitablement ?

<input type="checkbox"/> Quelles zones importantes pour la biodiversité et les services écosystémiques ne sont pas actuellement protégées ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les zones importantes sous-représentées ?
<input type="checkbox"/> Comment l'efficacité de la gestion des AP s'est-elle améliorée ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les mesures prises pour promouvoir une gestion équitable des AP ?
<input type="checkbox"/> Les peuples autochtones et les communautés locales sont-ils impliqués dans la gestion des AP de manière systématique ?
<input type="checkbox"/> Quels sont les soutiens ou processus mis en place pour soutenir les peuples autochtones et communautés locales dans la documentation, cartographie ou l'enregistrement des aires de conservation communautaires et / ou dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi des plans de conservation communautaires ?
<input type="checkbox"/> Quels autres groupes ou parties prenantes sont impliqués dans la gestion des AP ?
<input type="checkbox"/> Quelles mesures sont prises pour intégrer les AP dans le paysage terrestre et marin ?
<input type="checkbox"/> Où sont les opportunités les plus importantes de créer de nouvelles AP et d'améliorer celles existantes afin d'améliorer la représentativité, la connectivité et l'efficacité de la gestion ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les opportunités les plus importantes pour créer de nouvelles aires protégées pour assurer la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la réduction de la pauvreté, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la santé, la réduction des risques de catastrophe ? Dans quelle mesure ces zones sont-elles cartographiées spatialement ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 11

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 11 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des AP ciblées. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 11 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 11 sont répertoriés dans le Tableau 11c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 11c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 11

<p><input type="checkbox"/> Les données spatiales superposables des aires protégées; l'intégrité de l'habitat, l'empreinte humaine; zones clés pour la biodiversité; empreinte future. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Changement de la couverture terrestre / du couvert végétal (cartes de la végétation, couvert forestier) ○ Couverture des zones protégées et efficacité de la gestion ○ Zones clés de la biodiversité ○ Habitat et intégrité de l'habitat - répartition et degré d'intégrité et de dégradation des forêts; les zones humides; les prairies; terres arides; habitats côtiers (herbiers marins, récifs coralliens, dunes, mangroves) ○ Écorégion ○ Couche de l'empreinte humaine (couche globale de l'impact humain, conversion de l'habitat, routes, infrastructure) ○ Vulnérabilité climatique (distribution et intensité de la vulnérabilité des écosystèmes, des espèces au climat) ○ Gestion durable (comprend l'agriculture, par exemple, la carte des exploitations agricoles durables certifiées, la foresterie, par exemple, la carte des opérations forestières durables certifiées, l'aquaculture, par exemple, la carte des exploitations aquacoles certifiées durables) ○ Régime foncier et droits fonciers (répartition du régime foncier, droits d'utilisation des terres, y compris les différends)
<p><input type="checkbox"/> Les sources de données globales pertinentes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Secrétariat de la CDB a préparé des dossiers de données en utilisant des informations provenant de diverses sources. Chaque dossier de données comprend des informations sur la couverture estimée des zones protégées, les écorégions terrestres et marines, les Zones Importantes pour la Biodiversité et les Oiseaux (ZICO), et le site de l'Alliance pour une Extinction Zéro (AZE), entre autres. Ces dossiers peuvent être consultés (https://www.cbd.int/protected) ○ Protected Planet (http://www.protectedplanet.net) ○ Portail d'information sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (https://www.protectedplanet.net/c/protected-areas-management-effectiveness-pame) ○ Registre ICCA (http://www.iccaregistry.org) ○ Indices de représentativité et de connectivité des aires protégées du CSIRO et carte de l'indice de protection des espèces de la vie (https://mol.org/indicators)
<p><input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle au moins 17% des zones terrestres et des eaux intérieures sont conservées.</p>
<p><input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle au moins 10% des zones côtières et marines sont conservées.</p>
<p><input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les AP revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les services écosystémiques sont conservés.</p>
<p><input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les aires protégées terrestres, marines et intérieures sont écologiquement représentatives.</p>
<p><input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle les aires protégées sont gérées efficacement et équitablement.</p>

<input type="checkbox"/> La zone et la distribution au sein plans d'utilisation des terres des zones ciblées pour une croissance économique intensive, pour une utilisation durable et pour la conservation de la biodiversité, sont identifiées et cartographiées.
<input type="checkbox"/> Les principales espèces et écosystèmes, y compris les changements dans la distribution spatiale, l'intégrité écologique, les risques d'extinction, le statut de protection et les principales menaces sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> Les changements dans l'intégrité écologique, les menaces et le statut de protection des écosystèmes clés vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les récifs coralliens, les zones côtières, les prairies et les zones de montagne, entre autres, sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> Les zones clés pour la biodiversité (ex : les zones importantes pour la conservation des oiseaux, les zones d'extinction zéro), y compris les changements d'étendue, d'intégrité écologique, de statut de protection et de menaces clés sont identifiées et cartographiées.
<input type="checkbox"/> L'étendue, la distribution spatiale, les types et les catégories de gouvernance, et la représentativité des aires protégées sont identifiés et cartographiés, y compris pour les zones terrestres, d'eau douce et marines, et d'autres zones conservées.
<input type="checkbox"/> L'efficacité de la gestion des aires protégées, y compris pour une gamme de types et de catégories de gouvernance des aires protégées, a été évaluée.
<input type="checkbox"/> Les zones principales de connectivité (y compris les corridors, les zones tampons, les tremplins) et les changements dans leur étendue, leur intégrité écologique, leur statut de protection et les menaces sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> Les écosystèmes fournissant des services écosystémiques essentiels, tels que l'eau, la nourriture, les moyens de subsistance, la réduction des risques de catastrophe et l'étendue de leur intégrité écologique, de leur menace et de leur protection, sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> La distribution, la conservation et l'utilisation durable de la diversité génétique, y compris des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiqués et des plantes apparentées sauvages, sont identifiées et cartographiées, et les possibilités d'intégration dans les aires protégées et les plans d'utilisation durable sont identifiées.
<input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour réduire significativement le taux de perte de tous les habitats naturels, y compris des forêts.
<input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions menées dans le cadre du SPANB pour accroître la portée et améliorer le fonctionnement écologique et la représentativité du réseau d'aires protégées, y compris les aires protégées terrestres, d'eau douce et marines et autres zones conservées.
<input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour renforcer l'efficacité et la capacité de gestion des aires protégées, y compris la capacité à gérer les menaces multiples et afin d'avoir de multiples avantages, pour tous les types et catégories d'aires protégées.
<input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour empêcher les extinctions, et améliorer l'état de conservation des espèces fondamentales, y compris les espèces vulnérables aux impacts du changement climatique.

<p><input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour restaurer et sauvegarder les écosystèmes clés qui fournissent des services écosystémiques clés, en particulier la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la séquestration du carbone, les moyens de subsistance et la réduction des risques de catastrophe.</p>
<p><input type="checkbox"/> Tendances de la superficie des zones terrestres et des eaux intérieures conservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures couvertes par des aires protégées - PNUE-WCMC et UICN ○ Pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures et / ou de zones marines et côtières couvertes par d'autres mesures de conservation efficaces par zone - Consortium ICCA ○ Nombre et étendue des sites importants pour la biodiversité couverts par d'autres mesures de conservation efficaces par zone - Consortium ICCA ○ Tendances dans la reconnaissance appropriée des autres zones de mesures de conservation efficaces par zone et un soutien approprié leur est fourni - Consortium ICCA ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/coverage-of-protected-areas-terrestrial-and-marine)
<p><input type="checkbox"/> Tendances dans la zone des zones côtières et marines conservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourcentage de zones marines et côtières couvertes par des aires protégées - PNUE-WCMC et UICN ○ Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines (indicateur pour l'ODD objectif 14.5) - PNUE-WCMC et UICN ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/coverage-of-protected-areas-terrestrial-and-marine)
<p><input type="checkbox"/> Les tendances dans les domaines d'importance particulière conservés pour la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Couverture des aires protégées des zones clés pour la biodiversité (y compris les zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité, sites de l'Alliance pour l'extinction zéro) - BirdLife International / UICN / AZE ○ Aires protégées superposées avec la biodiversité (indicateur proposé pour l'ODD objectif 15.1) - WCMC / BirdLife International / UICN / AZE ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/protected-area-coverage-of-key-biodiversity-areas)
<p><input type="checkbox"/> Tendances dans les zones d'importance particulière pour les services écosystémiques conservés.</p>
<p><input type="checkbox"/> Tendances de la représentativité écologique des zones conservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Couverture des aires protégées des écorégions terrestres et marines - PNUE-WCMC / Centre commun de recherche de la Commission européenne ○ Indice de protection des espèces - GEO BON-Carte de la vie ○ Indice de représentativité des aires protégées - GEO BON-CSIRO ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/protected-area-coverage-of-ecoregions)
<p><input type="checkbox"/> Tendances d'efficacité et / ou d'équité de la gestion des zones conservées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances d'efficacité et / ou d'équité de la gestion des zones conservées ○ Efficacité de la gestion des aires protégées - WCMC ○ L'indice d'image de la faune (subdivisé par aire protégée) - Réseau d'évaluation et de surveillance de l'écologie tropicale (TEAM) ○ Tendances du financement des aires protégées - AidData ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/protected-area-management-effectiveness)

<input type="checkbox"/> Tendances de la connectivité et de l'intégration des zones conservées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice de connectivité des aires protégées - GEO BON-CSIRO
<input type="checkbox"/> Tendances dans les réponses politiques favorisant la connectivité des zones conservées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice de connectivité terrestre / marine

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 11

Il existe également des liens forts entre l'OAB 11 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 11d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 11 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 11d. Rapports nationaux issus des Accords multilatéraux sur l'environnement contenant des informations concernant l'OAB 11	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez le rapport national sur l'objectif 10 (Mesures de conservation par zone) et 11 (Prestation de services écosystémiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
TIRPAA	Rapport national de référence question 9: Conservation in situ dans les aires protégées.
Convention de Ramsar	Fiches descriptives Ramsar, questions 2.2 Emplacement du site, 3.1 Critères et justification, 5.2 Caractère écologique. Réexaminez le modèle de rapport Ramsar sur la COP-12 et les réponses aux questions sur l'objectif 5: Caractère écologique restauré, Cible 6: «Réseau accru de sites Ramsar» et objectif 7 « Sites à risque » du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du Patrimoine Mondial	Se référer au rapport périodique, section 1, questions 2 (Inventaires, registres), 3 (Listes indicatives), 4 (Nominations) et section 2, questions 1 (Données de propriété) et 4 (Protection).
FAO L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer au chapitre 3 sur la conservation in-situ qui est pertinent.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 12 : Réduction du risque d'extinction

L'OAB 12 – espèces et extinctions – se concentre sur la prévention de l'extinction des espèces. L'OAB 12 stipule: « D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de



Extinctions prevented



Secure most threatened species

celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.» La pression humaine fait que le taux actuel d'extinction des espèces dépasse de plus de 100 fois le taux d'extinction normal. La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (<http://www.iucnredlist.org>) contient une liste de plus de 19 000 espèces qui sont menacées à l'échelle mondiale, y compris dans les catégories des espèces vulnérables, en voie de disparition ou gravement menacées. Parmi celles-ci, plus de 3 900 espèces sont gravement menacées. Les pays peuvent également avoir leurs propres listes d'espèces menacées supplémentaires. La prévention des extinctions nécessitera des efforts concertés pour réduire les menaces pesant sur les espèces menacées et assurer une protection adéquate de l'habitat. Pour les espèces de grande envergure, la prévention des extinctions peut également nécessiter une coordination transfrontalière avec d'autres pays et régions. Pour atteindre l'OAB 12, les pays doivent identifier les espèces menacées d'extinction ; évaluer l'état et la distribution de ces espèces ; et identifier les principales menaces et les niveaux de protection pour les espèces prioritaires. Ils devront également entreprendre des actions clés, y compris le développement de plans de rétablissement des espèces, la réduction des menaces pesant sur les espèces clés et l'amélioration du statut de protection des habitats des espèces clés.

D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

Réaliser l'OAB 12: Défis fondamentaux

Il existe de nombreux facteurs de changement directs et indirects dans le statut des espèces, et les mesures de conservation devraient être conçues pour s'attaquer aux causes profondes de l'extinction. Les données actuelles suggèrent que l'OAB 12 ne sera pas atteint d'ici 2020, et que les tendances d'extinction s'accroissent pour de nombreux groupes taxonomiques. Les défis actuels sont les suivants : a) la perte d'habitat, le braconnage et les changements climatiques qui continuent d'être les principaux moteurs des risques d'extinction, sont individuellement problématiques mais créent un défi particulièrement complexe lorsque qu'ils sont combinés ; b) les taux d'extinction semblent s'accroître, ce qui fait qu'une intervention urgente est primordiale ; c) la plupart des SPANB étaient axés sur la réalisation d'études plutôt que sur des actions directes pour s'attaquer aux causes de la perte et de l'extinction de la diversité biologique ; d) il existe très peu d'actions dans le cadre des SPANB post-2010 sur le commerce illégal d'espèces sauvages, la connectivité ou les efforts ex situ ; e) alors que l'étendue des AP dédiées à la survie des espèces menacées est en augmentation, la couverture et la répartition restent insuffisantes pour sauvegarder la biodiversité ; et f) les SPANB post-2010 incluent rarement des cartes géospatiales des zones critiques pour éviter les extinctions, y compris les zones clés pour la biodiversité.

Des mesures pour atteindre l'OAB 12 plus rapidement existent, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) utiliser les évaluations de l'état de conservation des espèces pour identifier et prioriser les activités de conservation ; b) combler les lacunes dans les évaluations nationales, régionales et mondiales de l'état de conservation des espèces ; c) élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour les espèces afin d'aborder les causes profondes des menaces ; d) développer des systèmes d'aires protégées plus représentatifs ; e) hiérarchiser les sites d'AP biologiquement importants et ceux qui contiennent des espèces menacées ; f) réduire la perte, la dégradation et la fragmentation de l'habitat et restaurer les habitats dégradés ; g) promouvoir des pratiques de pêche qui limitent les impacts sur les écosystèmes marins et les espèces non ciblées ; h) contrôler ou éradiquer les EEE et les pathogènes pour éviter les extinctions d'espèces ; i) mettre en œuvre des pratiques d'utilisation durable des terres pour réduire les pressions sur les habitats des espèces ; j) veiller à ce qu'aucune espèce ne soit surexploitée pour le commerce intérieur ou international ; k) prendre des mesures au titre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction afin de prévenir et de décourager les abattages et commerces illégaux ; l) réduire la demande de produits dérivés de la faune sauvage

commercialisée illégalement ; et m) développer des cartes spatiales des zones clés pour la biodiversité ce qui est important pour éviter les extinctions, et intégrer ces zones dans les plans sectoriels nationaux.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 12

La capacité des Parties à réduire les risques d'extinction est soulignée dans les ODD 14 et 15. Cependant, les espèces marines non économiques ne sont pas prises en compte dans les ODD. Les liens entre l'OAB 12 et les ODD sont énumérés dans le Tableau 12a.

Tableau 12a. Liens entre l'OAB 12 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p><input type="checkbox"/> 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.</p>
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p><input type="checkbox"/> 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>

Évaluer la contribution nationale de la réalisation de l'OAB 12

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 12 devraient se focaliser sur les mesures prises pour prévenir les extinctions et les changements dans le statut des espèces depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en mettant particulièrement l'accent sur les changements intervenus depuis la présentation du dernier rapport national. Cette section de la 6NR devrait se concentrer sur l'évaluation si l'extinction des espèces menacées connues a été empêchée, et si l'état de conservation des espèces les plus en déclin a été amélioré et maintenu. Le statut et les tendances qui en résultent doivent être signalés, y compris l'abondance, la répartition et le risque d'extinction des espèces menacées d'extinction; et le statut de protection des espèces menacées d'extinction. Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 12 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 12b.

Tableau 12b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 12
<p><input type="checkbox"/> Dans quelle mesure l'extinction des espèces menacées connues est-elle empêchée, incluant des exemples de réussite de projets et de mesures ?</p>
<p><input type="checkbox"/> Dans quelle mesure l'état de conservation des espèces les plus en déclin s'améliore-t-il ou est-il maintenu ?</p>

<input type="checkbox"/> Des espèces connues ont-elles disparu ou ont-elles disparu de leur aire de répartition dans votre pays depuis que vous avez adopté le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ?
<input type="checkbox"/> Comment évolue l'état de conservation des espèces ? Avez-vous des informations sur l'abondance moyenne des espèces ?
<input type="checkbox"/> Quel pourcentage d'espèces est menacé dans votre pays ?
<input type="checkbox"/> Combien de ces espèces sont endémiques ? Quelles mesures sont prises pour faire face à ces tendances ?
<input type="checkbox"/> Comment les principales menaces pesant sur les espèces ont-elles changé depuis que votre pays a adopté le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les principales menaces pour les espèces menacées dans votre pays ? Quelle est la répartition spatiale et l'intensité de ces menaces ?
<input type="checkbox"/> Quelles mesures sont prises pour faire face à ces menaces ?
<input type="checkbox"/> Quelles sont les opportunités les plus importantes pour protéger, restaurer et gérer durablement les écosystèmes afin de réduire le déclin des populations d'espèces et d'éviter les extinctions ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 12

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 12 et des objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation de mesures afin d'empêcher l'extinction des espèces. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 12 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 12 sont répertoriés dans le Tableau 12c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 12c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 12

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Les données spatiales superposées des zones clés pour la biodiversité ; empreinte humaine ; empreinte future ; zones protégées ; l'intégrité de l'habitat. D'autres données spatiales informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Répartition des espèces ○ Zone clé de la biodiversité ○ Zones protégées et autres zones conservées ○ Empreinte humaine ○ Changement de la couverture terrestre / utilisation des terres |
|---|

<input type="checkbox"/> Les sources de données globales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (http://www.iucnredlist.org) ○ Indice Planète Vivante (http://www.livingplanetindex.org/home/index) ○ Réseau de surveillance et d'évaluation écologique et tropicale (http://www.teamnetwork.org) ○ La base de donnée Threatsearch du Botanic Gardens Conservation (http://www.bgci.org/threat_search.php) et celle sur les espèces + (https://www.speciesplus.net) ○ PREDICTS Indice de l'indice d'intégrité de la biodiversité locale (http://www.predicts.org.uk/) ○ Carte des indices de l'habitat des espèces de la vie (https://mol.org/indicators)
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle l'extinction des espèces menacées connues est empêchée.
<input type="checkbox"/> La mesure dans laquelle l'état de conservation des espèces les plus en déclin s'améliore ou se maintient.
<input type="checkbox"/> Les principales espèces et écosystèmes, y compris les changements dans la distribution spatiale, l'intégrité écologique, les risques d'extinction, le statut de protection et les principales menaces sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> Les changements relatifs à l'intégrité écologique, les menaces et le statut de protection des écosystèmes clés vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les récifs coralliens, les zones côtières, les prairies et les zones de montagne, entre autres, sont identifiés et cartographiés.
<input type="checkbox"/> Les zones clés pour la biodiversité (ex : les zones d'oiseaux importantes, les zones d'extinction zéro), y compris les changements d'étendue, d'intégrité écologique, de statut de protection et de menaces clés sont identifiées et cartographiées.
<input type="checkbox"/> L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour prévenir les extinctions, et améliorer l'état de conservation des espèces clés, y compris les espèces vulnérables aux impacts du changement climatique.
<input type="checkbox"/> Tendances du nombre d'extinctions : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'extinctions d'espèces - UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de la Liste rouge
<input type="checkbox"/> Les tendances des extinctions évitées - UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de la liste rouge : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'extinctions évitées grâce à des mesures de conservation - UICN / BirdLife International

- Tendances des risques d'extinction et des populations d'espèces - UICN, BirdLife International et d'autres partenaires de la Liste rouge :
 - Catalogue de la Liste rouge (indicateur proposé pour l'ODD objectif 15.5) - UICN, BirdLife International
 - Indice planète vivante - WWF / ZSL
 - Indice de l'habitat des espèces - GEOBON
 - Indice de protection des espèces pour les espèces en déclin - GEO BON-Carte de la vie
 - Indice d'intégrité de la biodiversité locale - GEO BON-Predicts
 - Fonds pour la protection des espèces - AidData
 - Index des oiseaux sauvages - BirdLife International / EBCC
 - Wildlife Picture Index - Réseau d'évaluation et de surveillance de l'écologie tropicale (TEAM)
 - BIP (<https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index>) and (<https://www.bipindicators.net/indicators/living-planet-index>) and (<https://www.bipindicators.net/indicators/wildlife-picture-index>)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 12

Il existe également des liens forts entre l'OAB 12 et les rapports nationaux des autres AME. Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 12d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 12 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 12d. Rapports nationaux issus des Accords multilatéraux sur l'environnement contenant des informations concernant l'OAB 12	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Se référer aux questions du rapport de mise en œuvre 1.1.1a (CITES liste), 1.5.2a (Procédure de constatation), 1.5.3b (Quotas d'exportation), 1.6.1a (Gestion des Espèces), 1.6.2a (Gestion des Populations), 3.1.2a (Assistance), 3.4.1a (Statut de conservation) et 3.5.1a (Actions).
CITES	Les rapports annuels sur le commerce comprennent des listes de statistiques d'importation et d'exportation sur le commerce des espèces sauvages. Les rapports annuels sur le commerce illégal comprennent des descriptions des saisies dans le commerce illégal d'espèces sauvages.
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez le rapport national en lien avec l'objectif 8 (Statut de conservation) du Plan stratégique Ramsar 2015-2023.
TIRPAA	Référence aux questions 5 du Rapport national (inventaire des RPGAA) et 6 (Menaces pour les RPGAA).

Convention de Ramsar	Fiches descriptives Ramsar, questions 3.1 (Critères et justification), 3.2 (Espèces végétales), 3.3 (Espèces animales). Réexaminez le modèle de rapport Ramsar sur la COP-12 et les réponses aux questions en lien avec l'objectif 5: « Caractère écologique restauré», Cible 7 «Sites à risque» et Cible 8 «Inventaires des zones humides» du Plan stratégique de Ramsar 2016-2024.
Convention du Patrimoine Mondial	Se référer au rapport périodique, section 2, questions 3 (Facteurs affectant la propriété) et 3.5 (Utilisation et modification des ressources biologiques).
FAO L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer aux questions 28, 29, 30, 31, 35, 36 et 37.
FAO L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (2ème)	Se référer à la partie 3, qui pourrait être pertinente.
FAO L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer aux chapitres 1, 2, 3 et 4, qui pourraient être pertinents.
FAO L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (3ème)	Se référer aux chapitres 1, 2, 3 et 4, qui pourraient être pertinents.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 13 : Sauvegarder de la diversité génétique

L'OAB 13 – Diversité génétique – se concentre sur la préservation de la diversité génétique des plantes et des



Cultivated plants



Domesticated animals



Wild relatives



Socio-cultural



Minimize genetic erosion

animaux importants pour maintenir la sécurité alimentaire nationale et mondiale. L'OAB 13 déclare que : «D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique. » La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et d'élevage et des espèces sauvages apparentées, est en déclin dans le monde. La diversité génétique est essentielle pour garantir la sécurité alimentaire mondiale et pour assurer un système agricole fort et résilient, capable de s'adapter aux impacts du changement climatique, avec des souches génétiques résistantes à la sécheresse, aux maladies, aux inondations et aux variations de température. Pour atteindre cet objectif, les parties doivent examiner l'état de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux domestiques et d'élevage et des espèces sauvages apparentées ; évaluer la répartition, la situation et l'état actuel des menaces et des protections relatifs aux plantes sauvages et aux animaux domestiques. Elles doivent aussi prendre des mesures, telles que la création de banques de semences, le renforcement de la protection des espèces sauvages apparentées et la réduction des menaces qui pèsent sur elles ; promouvoir la diversification de l'agriculture, éviter l'érosion génétique et mettre en œuvre une législation, des politiques et des plans de sauvegarde de la diversité génétique.

D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique.

Réaliser l'OAB 13 : Défis fondamentaux

Des mesures visant à protéger la diversité génétique sont essentielles pour créer des systèmes agricoles résilients capables de s'adapter au changement climatique. Le GBO-4 déclare que « La préservation de la diversité génétique nécessite la conservation des nombreuses variétés de cultures et de races de bétail domestique produites par les agriculteurs depuis des milliers d'années et des cultures sauvages apparentées, dont les attributs pourraient être essentiels à l'amélioration future des plantes et donc au renforcement de la sécurité alimentaire. Tandis qu'un certain nombre de parties renforcent leurs actions pour conserver l'ensemble des ressources génétiques ex situ, en particulier des plantes cultivées, beaucoup plus d'efforts sont nécessaires. Les défis principaux pour réaliser l'OAB 13 comprennent : a) la diversité génétique des stocks alimentaires a tendance à se simplifier et à se réduire - seulement 3 espèces (blé, riz et maïs) fournissent 50 % de l'apport calorique global et la diversité génétique de ces aliments de base s'est considérablement réduite ; b) les actions menées dans le cadre de la SPANB post-2010 mettent rarement l'accent sur la culture de la diversité génétique pour la résilience climatique; c) les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées sont de plus en plus menacées, généralement non cartographiées géospaialement, et peu de SPANB incluent des actions visant à cibler leur protection; et d) les actions ex-situ pour la diversité génétique sont limitées, de même que les actions visant à renforcer les diverses pratiques agricoles in situ pour favoriser la diversité génétique.

Les mesures visant à atteindre l'OAB 13 plus rapidement, y compris celles identifiées lors du GBO-4, sont : a) promouvoir des politiques et des mesures incitatives qui préservent la variété des cultures locales et des races autochtones ; b) reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales ainsi que des agriculteurs pour préserver la diversité génétique ; c) utiliser et garantir la diversité génétique dans les programmes de sélection animale et végétale ; d) faire prendre conscience de la contribution de la diversité génétique à la sécurité alimentaire ; e) s'assurer que les plans de gestion des aires protégées incluent des dispositions pour la conservation des espèces sauvages apparentées des cultures et du bétail domestiques, et tenir compte de ces enseignements au

moment de mettre au point les plans d'expansion de l'aire protégée ; f) accroître le soutien à la préservation ex situ aux niveaux national et international ; g) promouvoir des incitations au maintien des variétés des cultures, des races autochtones et des pratiques et systèmes agricoles socioculturels ; et h) développer des cartes géospatiales des zones importantes pour la préservation de la diversité génétique.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 13

La capacité des parties à préserver la diversité génétique des plantes et des animaux est mise en avant aux ODD 2 et 3. Les liens entre l'OAB 13 et les ODD sont répertoriés dans le Tableau 13a.

Tableau 13a. Liens entre l'OAB 13 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante • 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. • 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 13

Les informations présentées dans le 6NR portant sur l'OAB 13 devrait se focaliser sur les changements en matière de diversité génétique, sur les actions associées et leurs résultats depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011- 2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR devrait déterminer si la diversité génétique des cultures, des animaux domestiques et d'élevage et des espèces sauvages apparentées est maintenue. Les parties doivent également examiner si la diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle est préservée, et si des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et si la diversité génétique est sauvegardée. Les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels doivent être répertoriés, y compris la diversité génétique des cultures, des animaux domestiques et d'élevage et leurs espèces sauvages apparentées ; les niveaux de menace et de protection de ces espèces et les politiques qui préservent la diversité et réduisent l'érosion génétique. Les parties sont encouragées à prendre en considération le Plan d'action mondial de la FAO pour les ressources génétiques végétales et animales qui comprend les directives pour l'élaboration de stratégies et d'actions liées à l'OAB 13.

Lorsque vous rassemblez les données servant à déterminer les mesures pour réaliser l'OAB 13 ou des objectifs nationaux équivalents, nous vous encourageons à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 13b.

Tableau 13b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 13

<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la diversité génétique des cultures a-t-elle été préservée, comment et pour quelles espèces ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la diversité génétique des animaux domestiques et d'élevage a-t-elle été maintenue, comment et pour quelles espèces ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la diversité génétique des espèces sauvages apparentées a-t-elle été maintenue, comment et pour quelles espèces ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle a-t-elle été sauvegardée, comment et pour quelles espèces ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles stratégies avez-vous mises au point et/ou mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et protéger la diversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures prenez-vous afin de protéger la diversité génétique des espèces des plantes cultivées et des animaux domestiques et d'élevage, des espèces sauvages apparentées et des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle ?
<ul style="list-style-type: none"> • Les espèces sont-elles sauvegardées in situ ou ex situ, et lesquelles ?
<ul style="list-style-type: none"> • Des plans pour protéger la diversité génétique ont-ils été développés et quels groupes sont impliqués ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles stratégies ou plans de gestion des espèces sont en place pour préserver la diversité génétique in situ et ex situ ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 13

Lorsque vous évaluez vos progrès réalisés par votre pays pour atteindre l'OAB 13 et des objectifs nationaux équivalents, répertoriez clairement les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des objectifs en matière de diversité génétique. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier les données à un niveau mondial et national pour établir un rapport sur l'OAB 13 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 13 sont répertoriés dans le Tableau 13c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 13c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 13

<ul style="list-style-type: none"> • Des couches de données spatiales superposables / Les autres couches de données spatiales comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'aire et la distribution des zones protégées, des plantes sauvages apparentées et des zones importantes pour les pratiques socio-culturelles agricoles qui permettent de maintenir la diversité génétique des cultures et du bétail
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ La banque de données mondiale de la FAO pour les ressources génétiques animales, le système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) (http://dad.fao.org) ○ L'État des ressources génétiques forestières mondiales de la FAO (http://www.fao.org/forestry/fgr/64582/en)
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel la diversité génétique des cultures est maintenue.
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel la diversité génétique des animaux domestiques et d'élevage est maintenue.
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel la diversité génétique des espèces sauvages apparentées est maintenue.
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel la diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle est sauvegardée.
<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de stratégies mises au point et/ou mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion

généétique et protéger la diversité.
<ul style="list-style-type: none"> • La répartition, la conservation et l'usage durable de la diversité génétique, y compris des cultures, des animaux domestiques et d'élevage et des espèces sauvages apparentées, sont identifiés et cartographiés et des opportunités pour l'intégration de ceux-ci dans une zone protégée et dans des plans d'usage durable sont identifiées.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et mesures SPANB afin d'assurer le partage juste et équitable des avantages de la biodiversité, notamment des ressources génétiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances en matière de diversité génétique des cultures : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateur d'enrichissement des récoltes de cultures ex-situ (indicateur proposé pour l'ODD objectif 2.5) – FAO ○ Nombre de ressources génétiques végétales et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture entretenues à moyen ou à long terme dans des installations de conservation (indicateur pour l'ODD objectif 2.5) – FAO ○ Nombre de ressources phytogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture étudiées/inventoriées – FAO ○ Pourcentage des ressources phytogénétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture qui sont menacées parmi celles étudiées/inventoriées – FAO ○ Nombre d'accords types de transfert de matériel, tel que communiqué à l'organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture – FAO
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de diversité génétique des animaux domestiques et d'élevage (ODD 2.5) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proportion de races locales, classées comme étant à risque, non à risque ou à risque inconnu d'extinction (indicateur pour l'ODD objectif 2.5) – FAO ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/proportion-of-local-breeds)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances des populations et des risques d'extinction des espèces sauvages apparentées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Index de la Liste rouge (espèces sauvages apparentées) - UICN, Bird Life International et autres partenaires de la Liste rouge ○ Indicateur sur l'Habitat des espèces (espèces sauvages apparentées) - GEO BON-Map of Life
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances de la couverture en aires protégées pour les espèces sauvages apparentées : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateur de protection des espèces (espèces sauvages apparentées) - GEO BON-Map of Life
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances en matière de diversité génétique des espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans la mise au point et/ou mise en œuvre de stratégies visant à réduire au minimum l'érosion génétique et à protéger la diversité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Niveau d'exécution du plan global d'actions sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture - Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ○ Nombre de mesures permettant de soutenir l'apport des connaissances et des pratiques traditionnelles à la sauvegarde de la diversité agricole, notamment la contribution des femmes au système agricole ○ Nombre de plans pour la sécurité alimentaire et agricole incluant des dispositions visant à améliorer la diversité génétique, les savoirs traditionnels et les contributions des femmes ○ Tendances en matière de sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels ○ Superficie des zones humides – WCMC ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/wetland-extent-trends-index)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 13

Il existe des liens entre l'OAB 13 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le Tableau 13d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 13 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 13d. Rapports nationaux issus des Accords multilatéraux contenant des informations concernant l'OAB 13	
Accord multilatéral sur l'environnement	Source d'informations
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 12 (diversité génétique des populations sauvages) du Plan stratégique de la CMS 2015-2023.
TIRPGAA	Réexaminez les rapports nationaux du TIRPGAA, se référer aux questions 5 (inventaire des TIRPGAA), 6 (menaces sur les TIRPGAA), 7 (Collecte), 9 (conservation in-situ), 11 (conservation ex-situ), 22 (Accès aux TIRPGAA) et 23.
Convention de Ramsar	Notes d'information de Ramsar (NIR), question 3.2 (espèces végétales). Réexaminez les réponses aux questions du rapport Ramsar COP-12 en lien avec la question sur l'objectif 11 (fonctions, services et avantages diffusés des zones humides) du plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Rapport périodique, Section 2, question 3 (facteurs affectant le bien) et 3.5 (usage/modification des ressources biologiques).
FAO - L'état de la Biodiversité pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde	Se référer aux questions 11 et 19.
FAO - L'état des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde (2 nd)	Plusieurs parties de ce document peuvent être pertinentes, en particulier les questions 3 et 3.5 de la sous-section 2.
FAO - L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde	Se référer aux chapitres 1, 2, 3, 4 et 6, qui peuvent être pertinents.
FAO - L'état des ressources génétiques végétales pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (3 rd)	Se référer aux chapitres 1, 2, et 4 qui peuvent être pertinents.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 14 : Services écosystémiques

OAB 14 – services écosystémiques – se concentre sur la restauration et la préservation des services écosystémiques essentiels. L'OAB 14 déclare que :

«D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ». Les écosystèmes fournissent une vaste gamme de biens et services essentiels à l'Homme. Ils fournissent de la nourriture, des fibres, des médicaments, de l'eau douce, une pollinisation des cultures, un contrôle de la pollution, des moyens de subsistance durables et préviennent des catastrophes naturelles et ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres. Les services écosystémiques sont particulièrement importants pour les secteurs vulnérables de la société, qui dépendent d'eux de façon disproportionnée pour leur bien-être. Cependant, beaucoup d'écosystèmes dans le monde ont été dégradés et ont un besoin urgent d'être protégés, et/ou restaurés et que les menaces soient réduites. Pour réaliser l'objectif de l'OAB 14, les pays doivent identifier la répartition et l'état des écosystèmes critiques et évaluer le niveau actuel de danger et de protection de ces écosystèmes. Ils doivent également élaborer et mettre en œuvre des actions clés, notamment réduire les menaces importantes, accroître la protection, changer les pratiques de gestion et restaurer les écosystèmes dégradés.



Safeguard essential services



Women, IPLCs, poor



D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

Réaliser l'OAB 14 : Défis fondamentaux

La nature fournit des services essentiels améliorant directement le bien-être humain. Par exemple, les océans fournissent de la nourriture, des possibilités de loisirs, protègent les côtes et les établissements humains et stockent le carbone. La capacité des habitats naturels à fournir ces services écosystémiques fondamentaux continue de diminuer du fait de leur perte et de leur dégradation, aggravées par les problèmes liés au changement climatique. Les problèmes actuels comprennent : a) peu de parties définissent explicitement des objectifs nationaux pour réaliser l'OAB 14 ; b) dans leurs rapports nationaux et SPANB, les parties ne mettent pas assez l'accent sur les besoins et les contributions des femmes, des communautés locales et autochtones et des pauvres et personnes vulnérables ; c) la perte de plus en plus d'écosystèmes qui fournissent des services essentiels accroît, par exemple nous avons perdu 30 % des mangroves dans le monde ; d) les Parties incluent rarement des actions dans les SPANB post-2010 en faveur de la sauvegarde des écosystèmes qui assurent la sécurité de l'eau, de l'habitat du poisson, des moyens de subsistance, de la pollinisation, de la séquestration du carbone, de la réduction de la pollution, des revenus pour le tourisme et de la réduction des risques de catastrophe ; e) les services écosystémiques ne sont généralement pas cartographiés, de même que leur valeur ; et f) il n'existe que très peu de mécanismes financiers ou autres incitations pour promouvoir la sécurité à long-terme des écosystèmes essentiels.

Des mesures pour atteindre l'OAB 14 plus rapidement, y compris celles identifiées lors du GBO-4, comprennent : a) identifier les écosystèmes essentiels fournissant le service écosystémique le plus important en intégrant des méthodes d'analyse et des méthodes d'évaluation participatives ; b) protéger les écosystèmes dont les groupes vulnérables dépendent pour leur santé, leur alimentation, leur bien-être et leur subsistance ; c) protéger les écosystèmes qui réduisent les risques de catastrophe ; d) surveiller l'état des écosystèmes qui fournissent d'importants services écosystémiques ; e) supprimer les subventions aux infrastructures nuisibles qui détruisent, fragmentent ou dégradent les écosystèmes ; f) rendre prioritaire la protection et la restauration des écosystèmes ; g) rendre prioritaire l'usage durable et les actions visant à intégrer les écosystèmes qui fournissent des services essentiels ; h) utiliser les savoirs traditionnels des communautés locales et autochtones concernant les écosystèmes, les procédés et usages ; i) promouvoir l'utilisation coutumière durable des écosystèmes par les communautés locales et autochtones ; j) développer la localisation géographique et l'analyse des services

écosystémiques essentiels et leurs valeurs économiques et sociales ; k) intégrer davantage les services des écosystèmes dans les plans nationaux de développement ; l) promouvoir de nouveaux marchés pour des mécanismes financiers en faveur des services écosystémiques, tels que des régimes d'assurance et des obligations vertes ; et m) lier les services écosystémiques à la mise en œuvre et au suivi des ODD.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 14

La capacité des parties à restaurer et à préserver les services écosystémiques essentiels repose sur le succès de plusieurs ODD et est soulignée dans de multiples objectifs. Toutefois, les références de l'ODD quant à la prise en compte des populations locales et autochtones se concentrent sur leur situation économique et l'éducation qu'ils reçoivent et ne couvrent que tangentiellement les fonctions de contributions économiques des écosystèmes à leur bien-être. Les ODD les plus concernées pour la réussite de l'OAB 14 sont répertoriés dans le Tableau 14a.

Tableau 14a. Liens entre l'OAB 14 et les ODD de l'ONU	
ODD 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des populations pauvres et fragiles et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux.
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<ul style="list-style-type: none"> 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<ul style="list-style-type: none"> 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
ODD 9 : Bâtir une infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et

<p>résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
<p>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

Évaluer les contributions nationales dans la réalisation d'OAB 14

L'information présentée dans le 6NR de l'OAB 14 devrait se concentrer sur les actions et les résultats réalisés sur les services écosystémiques essentiels depuis l'adoption du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011- 2020, avec un accent particulier sur les changements qui ont eu lieu depuis le dernier rapport national. Cette section du 6NR devrait surtout évaluer si les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, notamment des services relatifs à l'eau, et ceux qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et protégés, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales et des pauvres et personnes vulnérables. Les statuts et les tendances qui en résultent doivent être déclarés, y compris l'état et le statut de protection des écosystèmes fondamentaux et les flux de services écosystémiques issus de ces écosystèmes.

Les parties sont en outre encouragées à prendre en compte la Décision XII/5 (la biodiversité pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable). Le paragraphe 3 encourage les parties à intégrer la biodiversité et les avantages de la nature aux personnes, en particulier les fonctions et services écosystémiques, pour l'éradication de la pauvreté et pour les stratégies, initiatives et processus de développement, à tous les niveaux, et vice versa, afin d'intégrer les préoccupations et priorités de développement et d'éradication de la pauvreté dans les SPANB ainsi que les autres plans, politiques et programmes appropriés pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 en faveur de la diversité biologique et de la réussite des OAB. Il encourage également les parties à suivre, évaluer et rapporter ces efforts d'intégration, par le biais d'indicateurs appropriés et d'outils, et inclure cette information dans les rapports nationaux.

Lorsque vous rassemblez les données rapportées sur les mesures visant à atteindre l'OAB 14 ou des objectifs nationaux équivalents, nous vous encourageons à examiner les questions clés du tableau 14b.

Tableau 14b. Principales questions à prendre en compte pour aborder les progrès à réaliser afin de réaliser l'OAB 14

<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les types d'écosystèmes de votre pays et les avez-vous cartographiés ?
<ul style="list-style-type: none"> • Comment les écosystèmes contribuent-ils au bien-être humain dans votre pays et avez-vous situé ces données sur une carte ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, notamment des services relatifs à l'eau et ceux qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont-ils restaurés et protégés ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure, les actions de protection et de restauration des écosystèmes prennent en compte les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales ainsi que ceux des pauvres et personnes vulnérables ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la situation des écosystèmes importants dans votre pays ? Quelles données avez-vous utilisé pour faire cette évaluation ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quel pourcentage de chaque écosystème est conservé grâce aux aires protégées ou autres moyens efficaces ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes se dégradent le plus vite ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes s'améliorent ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quel est l'état des écosystèmes qui provoquent des changements sur les services écosystémiques importants ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles pressions les écosystèmes provoquant des changements sur les services écosystémiques importants subissent-ils ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes risquent de franchir un seuil s'ils sont davantage dégradés ? Quelles mesures sont en place pour atténuer ces risques ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes ont besoin d'être restaurés et leur localisation a-t-elle été cartographiée ? Quelles mesures sont en place pour répondre à ces besoins ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes ont besoin d'être préservés et leur localisation a-t-elle été cartographiée ? Quelles mesures sont en place pour répondre à ces besoins ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les principales pressions subies par les écosystèmes fournissant des services essentiels pour le bien-être humain ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels écosystèmes sont particulièrement importants pour le bien-être des femmes, des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des pauvres et personnes vulnérables ?
<ul style="list-style-type: none"> • Comment les besoins, des femmes, des peuples autochtones, des communautés locales et des pauvres et personnes vulnérables sont-ils pris en compte dans la gestion des écosystèmes ?
<ul style="list-style-type: none"> • Où se trouvent les principales possibilités de protéger et restaurer les écosystèmes permettant de maintenir les services écosystémiques essentiels, dont l'eau, la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, en particulier des femmes, des communautés autochtones et locales et des pauvres et personnes vulnérables ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels mécanismes financiers sont en place pour maintenir les services écosystémiques essentiels ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 14

Lorsque vous évaluez vos progrès réalisés par votre pays pour atteindre OAB 14 et les objectifs nationaux équivalents, référez-vous clairement les résultats des analyses de l'efficacité des mesures visant à restaurer et à préserver les services écosystémiques essentiels. Pour ce faire, nous vous recommandons de travailler avec les parties prenantes pour collecter les données à l'échelle mondiale et nationale et faire votre rapport sur l'OAB 14 dans votre pays. Fondés sur les directives de la décision VIII/28 de la COP et d'autres documents de référence, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour réaliser l'OAB 14 sont répertoriés dans le tableau 14c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 14c. Indicateurs potentiels et sources de données pour votre rapport sur l'OAB 14

<ul style="list-style-type: none"> • Superposition des couches géospatiales des zones protégées, des zones clés pour la biodiversité ; de l'empreinte humaine ; de l'intégrité de l'habitat ; de la population et de la pauvreté ; et des services écosystémiques essentiels. D'autres données géographiques instructives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zones de protection et de conservation ○ Zones clés pour la biodiversité ○ Intégrité de l'habitat ○ Population et pauvreté ○ Services écosystémiques essentiels
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice de la santé des océans (http://www.oceanhealthindex.org) ○ Classements et Données du stress hydrique prévu par aqueduc de l'institut des ressources mondiales (http://www.wri.org/resources/data-sets/aqueduct-projected-water-stress-country-rankings)
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, notamment des services relatifs à l'eau, et ceux qui contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et protégés ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure, les actions de protection et de restauration des écosystèmes prennent en compte les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales ainsi que ceux des pauvres et personnes vulnérables ?
<ul style="list-style-type: none"> • Les écosystèmes fournissant des services écosystémiques essentiels, tels que l'eau, la nourriture, les moyens de subsistance, réduisant les risques de catastrophes et leurs niveaux d'intégrité écologique, de menace et de protection sont identifiés et cartographiés.
<ul style="list-style-type: none"> • Les changements dans les stocks et les flux de services écosystémiques essentiels sont identifiés, ainsi que les possibilités de les intégrer à la comptabilité nationale, aux plans et aux cadres de décisions nationaux.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour améliorer l'aménagement du territoire et de l'espace afin d'identifier les régions particulières pour la croissance économique, pour l'usage durable, la conservation de la biodiversité et afin de comptabiliser les écosystèmes essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour restaurer et préserver les écosystèmes clés qui offrent des services écosystémiques majeurs, notamment la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la séquestration du carbone, des moyens de subsistance et une réduction des risques de catastrophe.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour améliorer la capacité et l'efficacité de gestion des AP, notamment la capacité de gérer à la fois les avantages multiples de tous les types d'AP et les multiples menaces pesant sur les services écosystémiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances dans la protection des écosystèmes fournissant des services essentiels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Superficie des zones humides – WCMC ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/wetland-extent-trends-index)
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances en matière de populations et de risque d'extinction des espèces fournissant des services essentiels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice de la Liste rouge (espèces utilisées pour l'alimentation et la médecine ; espèces pollinisatrices) - UICN/ Bird Life International ○ Indice Planète vivante (espèces utilisées) - WWF/ZSL ○ Indice sur l'Habitat des espèces (espèces fournissant des services essentiels) - GET ○ ROB-Map of Life (espèces fournissant des services essentiels) - GET ○ ROB-Map of Life (espèces fournissant des services essentiels) - GET ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-rli-for-pollinator-species) et (https://www.bipindicators.net/indicators/red-list-index/red-list-index-species-used-for-food-and-medicine)
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances dans les avantages fournis par les services écosystémiques :

<ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateur de bien-être pour l'environnement – OCDE ○ Indicateur du vivre mieux – OCDE ○ FAO - Indicateur de couverture végétale de la montagne (indicateur pour l'objectif 15.4 des ODD) ○ Niveau de protection des sites importants pour la biodiversité des montagnes par les AP (indicateur pour l'objectif 15.4 des ODD) ○ Indice de la santé des océans - Indice de la santé des océans ○ Variation en pourcentage de l'étendue des zones humides au fil du temps ○ Pourcentage des plans d'eau avec une eau de bonne qualité ○ Pourcentage de personnes propriétaires ou possédant des droits sur les terres agricoles (sur la population agricole totale), par sexe et par origine telle que des peuples autochtones ou des communautés locales ○ Proportion de femmes parmi les propriétaires ou détenteurs de droits de terres agricoles, par type d'occupation ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/ocean-health-index)
<ul style="list-style-type: none"> ● Les tendances dans la restauration des écosystèmes qui fournissent les services essentiels.
<ul style="list-style-type: none"> ● Les tendances dans le degré auquel les services écosystémiques pourvoient aux besoins des femmes, des communautés autochtones et locales ainsi que ceux des pauvres et personnes vulnérables : <ul style="list-style-type: none"> ○ FAO - Accès inadéquat aux aliments - Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population, basé sur l'Échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire (FIES) ○ OMS/UNICEF - Pourcentage de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité (indicateur proposé pour l'objectif 6.1 des ODD) ○ Nombre de plans de gestion d'utilisation des sols/des écosystèmes qui incluent l'examen des droits fonciers coutumiers, les savoirs traditionnels et/ou l'intégration des femmes

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 1

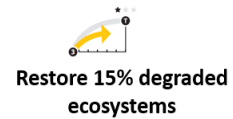
Il existe des liens entre l'OAB 14 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Nous vous encourageons à utiliser les informations provenant des rapports que votre pays a fournis à différentes conventions liées à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le Tableau 14d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 14 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 14d. Rapports nationaux issus des Accords multilatéraux contenant des informations concernant l'OAB 14	
Accord multilatéral sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Réexaminez le rapport de mise en œuvre, en particulier la question 1.5.3b (quotas d'exportation).
Convention sur les espèces migratrices	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 11 (prestation de services écosystémiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
TIRPGAA	Réexaminez les rapports nationaux du TIRPGAA, se référer aux questions 19 (droits de l'agriculteur).

Convention de Ramsar	Notes d'information de Ramsar (NIR), questions 2.2.5 (biogéographie), 3.1 (critères et justification), 4.5 (services écosystémiques) et 5.2 (caractéristiques écologiques) Réexaminez les réponses aux questions du rapport Ramsar COP-12 en lien avec la question sur l'objectif 8 « Inventaire des zones humides », l'objectif 11 (fonctions, services et avantages diffusés des zones humides) et l'objectif 12 (restauration) du plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Répertoriez ces sections du rapport périodique : Section 2, questions 3 (facteurs affectant le bien), 3.5 (usage/modification des ressources biologiques), 3.8 (usage social/culturel du patrimoine) et 4.4.5 (avantages économiques).
FAO - L'état de la Biodiversité pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde	Se référer aux questions 16, 17, 18, 19, 52, 54, 80 et 97.
FAO - L'état des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde (2 nd)	Se référer à la partie 3 qui peut être pertinente.
FAO - L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'Agriculture dans le monde	Se référer aux chapitres 1, 2, et 4 qui peuvent être pertinents.
FAO - L'état des ressources génétiques végétales pour l'alimentation et agriculture dans le monde (3 ^{ème})	Se référer aux chapitres 1, 2, et 4 qui peuvent être pertinents.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 15 : Restauration et résilience des écosystèmes

L'OAB 15 – Restauration et résilience des Écosystèmes – se concentre sur le renforcement de la résilience climatique et la séquestration du carbone grâce à la restauration des écosystèmes.



L'OAB 15 déclare que : « D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification ». La déforestation, le drainage des zones humides, la destruction des mangroves, la détérioration des herbiers marins, le surpâturage des prairies et autres types de dégradation de l'habitat conduisent à l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone, méthane et autres gaz à effet de serre et à l'accroissement de la vulnérabilité aux effets du changement climatique. La restauration des écosystèmes dégradés peut simultanément accroître la séquestration du carbone, améliorer la résilience face aux changements climatiques, restaurer les services écosystémiques essentiels et préserver la biodiversité. Pour réaliser l'objectif de l'OAB 15, les parties doivent identifier la répartition et l'état des écosystèmes critiques ; comprendre le rôle de ces écosystèmes pour le renforcement de la résilience aux changements climatiques et la séquestration du carbone et définir et établir l'ordre de priorité des secteurs clés à restaurer. Elles doivent également entreprendre des actions fondamentales de restauration, y compris la restauration des régimes de perturbations naturelles, le contrôle des espèces nuisibles envahissantes, la gestion des espèces surabondantes, la reconstitution des communautés autochtones, la réintroduction d'espèces et l'amélioration de l'environnement abiotique, entre autres.

D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique au stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.

Réaliser l'OAB 15 : Défis fondamentaux

La restauration des écosystèmes est l'une des mesures les plus efficaces que les parties puissent prendre pour réduire la perte, la fragmentation et la dégradation des habitats et améliorer la résilience aux changements climatiques. Pour améliorer la résilience, de nombreuses parties ont établi des objectifs nationaux axés sur la restauration des terres dégradées et entreprennent des efforts pour restaurer les zones humides, les forêts et les terres agricoles abandonnées. Les tendances suggèrent que cet objectif pourrait être atteint d'ici à 2020, mais qu'il restera encore une perte nette de forêts et un important stock mondial de carbone. Les principaux problèmes sont les suivants : a) seulement deux pourcents du financement de l'action climatique est affecté à des solutions basées sur la nature ; b) seulement huit pourcents des engagements définis par les pays eux-mêmes sont consacrés à des actions basées sur la nature qui soient mesurables ; c) les actions des SPANB post-2010 n'incluent généralement pas d'actions pour identifier les zones et les possibilités de restauration, que ce soient sous forme d'exposé ou de coordonnées géographiques ; d) les SPANB et rapports nationaux font rarement référence aux cartes de stocks de carbone et les répertorient rarement en lien avec les SPANB ; e) les SPANB n'identifient pas les zones importantes pour la prévention de la sécheresse, des inondations et des incendies ou de l'adaptation des espèces aux changements climatiques.

Des mesures pour atteindre l'OAB 15 plus rapidement existent, y compris celles identifiées lors du GBO-4, telles que : a) mettre en œuvre de stratégies pour l'occupation des sols et l'aménagement du territoire, qui aboutissent à une protection et une restauration de la végétation autochtone sur des sites vulnérables, une connectivité écologique accrue, et indiquent les zones propices à la végétation autochtone ; b) identifier les opportunités et priorités de restauration des écosystèmes très dégradés qui fournissent des services écosystémiques essentiels, fondamentaux pour la connectivité écologique, et les zones délaissées de toute activité agricole ou humaine ; c) soutenir l'usage durable des terres par les communautés locales et autochtones ;

d) mettre en place des procédures environnementales et des instruments de marché qui permettent la restauration des écosystèmes ; e) mettre en œuvre des programmes de reboisement passifs et actifs financés par l'état ou des fonds privés pour accroître la contribution de la biodiversité à la séquestration du carbone ; f) faire en sorte que les activités de restauration génèrent des revenus pour faire de la restauration une activité économiquement viable ; g) élaborer avec les parties prenantes des approches de gestion intégrée du paysage qui favorisent la restauration à grande échelle, tout en répondant aux besoins socio-économiques des communautés locales ; h) utiliser les engagements existants sur les initiatives connexes afin d'inciter des actions d'engagements ; i) accélérer la planification de l'utilisation des terres ; j) identifier et cartographier les opportunités de restauration ; k) identifier les possibilités d'investissements et d'assurance pour la restauration ; et l) mettre l'accent sur les efforts de restauration dans les forêts tropicales qui deviennent sources de carbone.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 15

La réalisation des objectifs nationaux et mondiaux concernant la résilience contribue aussi à la concrétisation de plusieurs ODD. Cependant, le rôle des écosystèmes en tant que puits de carbone est absent dans les ODD, de même que l'objectif de 15% de restauration des écosystèmes dégradés. Les ODD les plus concernées pour la réussite de l'OAB 15 sont répertoriés dans le Tableau 15a.

Tableau 15a. Liens entre l'OAB 15 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau. • 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient. • 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. • 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. • 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.
<p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui

	<p>sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.</p>
<p>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. • 13.2 Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.
<p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. • 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial. • 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols. • 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 15

L'information présentée dans le 6NR de l'OAB 15 devrait se concentrer sur les actions et les résultats réalisés sur la résilience et la restauration des écosystèmes depuis l'adoption du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, avec un accent particulier sur les changements qui ont eu lieu depuis le dernier rapport national. Cette section du 6NR devrait déterminer si la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone ont été améliorées grâce aux actions de conservation et de restauration. Les parties devraient également déterminer si elles peuvent réaliser l'objectif de restaurer au moins 15% des écosystèmes dégradés. Les statuts et les tendances qui en résultent doivent être déclarées, notamment l'état des écosystèmes dégradés, et les tendances dans la portée et l'étendue des efforts de restauration.

Les Parties sont en outre encouragées à renseigner les informations relatives aux décisions de la COP :

- Décision XIII/5 (restauration des écosystèmes : plan d'action à court terme). Le paragraphe 6 invite les Parties à fournir, sur une base volontaire, des informations sur leurs activités et les résultats de la mise en œuvre du plan d'action, et prie le Secrétaire exécutif de compiler les soumissions et de les rendre disponibles sur le mécanisme de centre d'information.
- Décision XI/19 (diversité biologique, changements climatiques et questions connexes). Fournit des conseils sur l'application de moyens de sauvegarde appropriés de la biodiversité en ce qui concerne les approches politiques et les incitations positives en faveur de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des

stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.

- Décision XI/19. Le paragraphe 11 invite les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à prendre en compte les informations contenues dans l'annexe de la présente décision lors de la préparation des rapports nationaux et d'autres exposés sur les progrès dans la réalisation des OAB du Plan stratégique pour la Biodiversité 2011-2020, et, le cas échéant, pour d'autres communications pertinentes dans le cadre d'autres processus.

Lorsque vous rassemblez les données servant à déterminer les mesures pour réaliser l'OAB 15 ou des objectifs nationaux équivalents, nous vous encourageons à prendre en considération les questions importantes dans le Tableau 15b.

Tableau 15b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 15	
•	Dans quelle mesure la résilience des écosystèmes et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone s'améliorent grâce aux actions de conservation et de restauration ?
•	Dans quelle mesure au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés ont-ils été restaurés, contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et à la lutte contre la désertification ?
•	Quelle est l'étendue du changement observé sur l'habitat dégradé depuis que le pays a adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ?
•	Quelles zones et/ou quelle superficie d'habitat a été restaurée par type d'écosystème, et ces zones sont-elles cartographiées ?
•	Les zones restaurées sont-elles importantes pour la séquestration du carbone ? Dans quelle mesure ont-elles été spatialisées ?
•	Quels types d'activités de restauration sont utilisés et quelle est leur efficacité ?
•	Comment les objectifs et engagements sociaux, économiques et environnementaux des acteurs concernés, y compris les populations autochtones, les communautés locales et les femmes, sont-ils pris en compte ?
•	Comment les activités de restauration impactent-elles la résilience des écosystèmes ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 15

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 15 et des objectifs nationaux équivalents, les Parties devraient clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des objectifs de résilience aux changements climatiques. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 15 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 15 sont répertoriés dans le Tableau 15c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 15c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 15	
•	Les analyses géospatiales doivent comprendre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Zones de protection et de conservation ○ Zones clés pour la biodiversité ○ Intégrité de l'habitat ○ Population et pauvreté ○ Services écosystémiques essentiels
•	Les sources de données mondiales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Secrétariat de la CDB a préparé des dossiers en utilisant les informations de diverses

<ul style="list-style-type: none"> sources ○ Ces dossiers sont accessibles sur le site (https://www.cbd.int/restoration) ○ Le site web du Défi de Bonn (http://www.bonnchallenge.org) ○ L'atlas des opportunités de restauration des forêts et des paysages de l'Institut des Ressources Mondiales (WRI) (https://goo.gl/sPdeu5)
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone a été amélioré par la conservation et la restauration.
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure au moins 15 pour cent des écosystèmes dégradés ont-ils été restaurés, contribuant à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, et à la lutte contre la désertification ?
<ul style="list-style-type: none"> • Les écosystèmes fournissant des services écosystémiques essentiels, tels que l'eau, la nourriture, les moyens de subsistance, réduisant les risques de catastrophes et leurs niveaux d'intégrité écologique, de menace et de protection sont identifiés et cartographiés.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour prévenir l'extinction, et améliorer le statut de conservation des espèces prioritaires, y compris les espèces vulnérables aux impacts du changement climatique.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour renforcer la résilience des écosystèmes vulnérables aux impacts du changement climatique, y compris les récifs coralliens, les prairies, les zones côtières, les montagnes, entre autres, grâce aux mesures de restauration et autres moyens.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et actions menées par la SPANB pour restaurer et préserver les écosystèmes clés qui offrent des services écosystémiques majeurs, notamment la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau, la séquestration du carbone, des moyens de subsistance et une réduction des risques de catastrophe.
<ul style="list-style-type: none"> • Les tendances dans la résilience des écosystèmes.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances des stocks de carbones au sein des écosystèmes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances des stocks de carbone forestiers – FAO/GFW ○ Tendances du taux de séquestration de carbone ou des rejets évités ○ Plans de séquestration du carbone/rejets évités incluant des mesures en faveur des droits fonciers coutumiers et des protections sociales, y compris le droit au consentement libre, préalable et éclairé
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances concernant la proportion des écosystèmes dégradés ayant été restaurés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Tendances en matière de dégradation des terres (indicateur proposé pour l'ODD objectif 15.3) - CNUCD ○ Indicateur de restauration global des écosystèmes - GEO BON-iDiv ○ Plans de restauration des écosystèmes qui incluent des mesures en faveur des droits fonciers coutumiers et l'intégration des savoirs traditionnels

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 15

Il y a des liens forts entre l'OAB 15 et les rapports nationaux des autres AME. Nous vous encourageons à utiliser les informations provenant des rapports que votre pays a fournis à différentes conventions liées à la biodiversité. Ces documents peuvent apporter des informations clés que vous pouvez utiliser pour développer le 6NR. Le tableau 15d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 15 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 15d. Rapports nationaux issus des AME comportant des informations relatives à l'OAB 15	
Accord multilatéral sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Se référer au rapport sur la mise en œuvre, notamment les questions 1.6.2a (gestion de la population) et 3.1.2a

	(assistance).
Convention sur les espèces migratrices (CMS)	Réexaminez les rapports nationaux sur l'objectif 11 (prestation de services écosystémiques) du plan stratégique de la CMS 2015-2023.
Convention de Ramsar	Réexaminez les réponses aux questions du rapport Ramsar COP-12 en lien avec la question sur l'objectif 12 (Restauration) du plan stratégique Ramsar 2016-2024.
FAO- L'état de la Biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	Se référer aux questions 52, 54, 58 et 59.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 16 : Accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de leur utilisation

L'OAB 16 – Accès et partage des avantages – se concentre sur le Protocole de Nagoya et le partage équitable des avantages de la biodiversité. L'OAB 16 déclare que : « D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale », (le [Protocole de Nagoya](#)) est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de la biodiversité, est l'un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. La COP a adopté le Protocole de Nagoya à la Convention sur la diversité biologique lors de sa dixième réunion à Nagoya au Japon. Le Protocole de Nagoya fournit un cadre juridique transparent pour la mise en œuvre efficace du partage juste et équitable des avantages des ressources génétiques. Pour atteindre cet objectif, les pays ont besoin d'évaluer les opportunités et contraintes de la ratification du Protocole de Nagoya ; comprendre les mesures législatives, administratives et politiques qui devront être mises en place pour remplir les obligations du Protocole de Nagoya, et de mettre en œuvre ces mesures.



D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale

Réaliser l'OAB 16 : Défis fondamentaux

Lorsque le GBO-4 a été publié, 51 Parties avaient ratifié le Protocole de Nagoya et beaucoup d'entre eux prenaient rapidement des mesures pour atteindre ses principes. Cependant, il y avait peu d'actions des SPANB en faveur de l'accès, de la bioprospection et des ressources génétiques.

Les mesures pour accélérer la réalisation de l'OAB 16 plus rapidement, y compris celles identifiées dans le GBO-4, sont : a) déposer les instruments nationaux de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion au Protocole de Nagoya pour assurer la pleine participation au protocole ; b) mettre en œuvre le Protocole de Nagoya en adoptant des mesures législatives, administratives ou politiques et des structures institutionnelles ; c) utiliser le CE-APA (Centre d'échange d'informations pour l'accès et le partage des avantages) pour rendre les informations nationales disponibles ; et d) mettre en œuvre des actions de sensibilisation et des activités de renforcement des capacités et s'assurer qu'elles impliquent les communautés autochtones et locales et le secteur privé.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 16

La capacité des Parties à réaliser les objectifs nationaux et mondiaux pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques liés à l'ODD 3, 8 et 15. Ces ODD sont répertoriés dans le Tableau 16a.

Tableau 16a. Liens entre l'OAB 16 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol
<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal

	de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.
ODD 15 : Préserver, restaurer et promouvoir l'usage durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des territoires et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 16

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 16 devraient se focaliser sur la mise en œuvre d'actions en faveur du Protocole de Nagoya, prises depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR devrait se concentrer sur le Protocole de Nagoya actuellement en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale. Les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels devraient être répertoriés, notamment le nombre de Parties à la CDB qui ont ratifié le Protocole de Nagoya. Les Parties doivent également faire état des mesures qu'elles ont prises pour appliquer le Protocole de Nagoya, notamment définir des conditions mutuellement convenues, définir des accords de partage des avantages, établir un processus de consentement préalable en connaissance de cause et évaluer l'état actuel des espèces concernées. Accords d'ABS.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 16 ou autres objectifs nationaux similaires, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 16b.

Tableau 16b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 16
<ul style="list-style-type: none"> • Si votre pays a ratifié ou a adhéré au Protocole, dans quelle mesure est-il en vigueur, et qu'est-il fait pour le rendre opérationnel à l'échelle nationale ?
<ul style="list-style-type: none"> • Si votre pays n'a pas ratifié ou n'a pas adhéré au Protocole, quelles mesures sont prises pour le faire ?
<ul style="list-style-type: none"> • A quel degré le Protocole de Nagoya est-il opérationnel, conformément à la législation nationale ?
<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays a-t-il mis en place des structures institutionnelles pour la mise en œuvre du Protocole (point de coordination national, autorité (s) nationale(s) compétente(s) et point(s) de contrôle ?)
<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays a-t-il mis en place les mesures juridiques, administratives ou politiques de l'APA nécessaires pour remplir les obligations prévues dans le Protocole ?
<ul style="list-style-type: none"> • Si non, votre pays étudie-t-il ou élabore-t-il actuellement des mesures relatives à l'APA ou prévoit-il de le faire en vue de la mise en œuvre du Protocole ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 16

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 16 et des objectifs nationaux équivalents, les parties doivent clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels pour atteindre cette cible. A cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les Parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 16 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 16 sont répertoriés dans le Tableau 16c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Les Parties sont en outre encouragés à renseigner les informations relatives aux décisions de la COP telles que :

- Dans le paragraphe 4 de la décision NP-1/3, les Parties du protocole de Nagoya doivent soumettre un rapport national intérimaire sur l'exécution de leurs obligations en vertu du Protocole de Nagoya, 12 mois avant la tenue de la troisième réunion de la COP-MOP (en novembre 2017). Dans la même décision, la COP-MOP salue les soumissions des informations pertinentes par les non parties.
- Les informations que votre pays a publiées dans le Centre d'échange d'informations pour l'accès et le partage des avantages, y compris le rapport national intérimaire. Vous pouvez y accéder ici : <https://absch.cbd.int/countries>.
- Si votre pays a établi son rapport national intérimaire, ajoutez un lien web correspondant. Il est inutile de répéter cette information dans le 6NR puisqu'elle figure dans le rapport national intérimaire sur la mise en œuvre des obligations en vertu du Protocole de Nagoya.
- Si votre pays n'a pas (encore) effectué de rapport national intérimaire sur la mise en œuvre de ses obligations en vertu du Protocole de Nagoya, envisagez de le faire au cours de cette période de rapport.

Tableau 16c. Indicateurs potentiels et Source de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 16
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si votre pays a publié des informations pertinentes dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, y compris le rapport national intérimaire, celles-ci sont accessibles depuis de site (https://absch.cbd.int/countries)
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré de mise en œuvre du Protocole de Nagoya.
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré auquel le Protocole de Nagoya est rendu opérationnel, conformément à la législation nationale.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle sont évaluées les incitations, les subventions, les politiques et les lois importantes qui facilitent et/ou empêchent l'usage durable, la conservation ainsi que le partage équitable des bénéfices.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle sont identifiées et évaluées les institutions importantes, les structures institutionnelles et les capacités institutionnelles qui facilitent et/ou empêchent l'usage durable, la conservation ainsi que le partage équitable des bénéfices.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et mesures SPANB afin d'assurer le partage juste et équitable des avantages de la biodiversité, notamment des ressources génétiques.
<ul style="list-style-type: none"> • Le degré de mise en œuvre du Protocole de Nagoya.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de consultations auprès des peuples autochtones et des communautés locales (IPLC) concernant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya ○ Nombre de politiques, mesures et/ou initiatives destinées à promouvoir le consentement libre, préalable et éclairé et le partage des avantages avec les peuples autochtones et les communautés locales ○ Nombre de Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui ont déposé l'instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation du Protocole de Nagoya ou pour son accession (https://www.bipindicators.net/indicators/number-of-parties-to-the-cbd-that-have-deposited-the-instrument-of-ratification-acceptance-approval-or-accession-of-the-nagoya-protocol)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 16

Il existe également des liens forts entre l'OAB 16, les rapports nationaux du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA) et le rapport intérimaire soumis au Protocole de Nagoya. Nous vous encourageons à vérifier et à faire usage des informations présentes dans les rapports fournis récemment par votre pays.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 17 : Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

L'ABT 17 – les SPANB – se concentre sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). L'OAB 17 déclare que : « D'ici à 2015, toutes



Submitted



Adopted



Implemented

les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique». Les SPANB sont l'instrument clé pour traduire en acte sur le plan national la Convention sur la diversité biologique. L'article 6 de la Convention exige des pays qu'ils élaborent une stratégie nationale sur la diversité biologique qui reflète la manière dont un pays prévoit atteindre les objectifs de la Convention. Bien que la plupart des pays aient élaboré des SPANB, bon nombre de ces stratégies et plans d'action nationaux sont dépassés et rares sont ceux qui répondent pleinement aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Le processus de révision d'un SPANB devrait impliquer toutes les parties prenantes, devrait être un processus dynamique permettant aux pays d'identifier les priorités et d'établir des plans qui cadrent avec leurs objectifs nationaux plus larges, et devrait être pleinement incorporé dans les plans et stratégies sectoriels et de développement national. Pour atteindre cet objectif, les pays doivent évaluer dans quelle mesure les SPANB existants répondent aux conditions existantes, aux tendances et aux OAB ; identifier les principales contraintes et opportunités en terme d'utilisation durable, de conservation et de partage des avantages de la biodiversité ; développer des stratégies et des plans d'action spécifiques ; élaborer un plan de travail hiérarchisé ; adopter les SPANB en tant qu'instrument national ; et commencer leur mise en œuvre.

D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique

Réaliser l'OAB 17 : Défis fondamentaux

Atteindre l'OAB 17 facilitera la réalisation de tous les OAB. Avant la COP 13, les Parties ont soumis à la CDB des SPANB révisés axés sur les OAB. Cependant, les mesures prises par les Parties pour mettre en œuvre les stratégies et les actions incluses dans ces instruments de planification nationale varient et ne donneront probablement pas les résultats escomptés d'ici à 2020. Les défis fondamentaux sont : a) le déficit de mise en œuvre dans les SPANB post-2010, en ce sens que plusieurs actions sont axées sur la réalisation d'évaluations et l'élaboration de plans supplémentaires, plutôt que sur la prise de mesures spécifiques ; et b) certaines actions incluses dans les SPANB ne sont pas suffisamment spécifiques pour prendre des mesures directes et n'incluent pas de délais ni de parties responsables.

Les mesures qui permettent d'atteindre l'OAB 17 plus rapidement, y compris celles identifiées dans le GBO-4, sont : a) adopter le SPANB en tant qu'instrument de politique générale reconnu par le gouvernement ; b) fixer des objectifs nationaux assortis d'indicateurs mesurables et de mécanismes de suivi correspondants ; c) examiner les progrès dans la mise en œuvre des SPANB et l'efficacité des mesures avec les parties prenantes ; d) mettre en place les structures institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des SPANB, y compris un mécanisme de coordination interministérielle et intersectorielle ; e) sécuriser les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre du SPANB ; et f) intégrer les mesures du SPANB dans les plans nationaux existants, y compris la réduction de la pauvreté, les engagements déterminés au niveau national, la sécurité alimentaire, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les plans de réduction des risques de catastrophe, entre autres.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 17

La capacité des Parties à mettre en œuvre les SPANB et à atteindre efficacement les objectifs qu'elles ont en leur sein est essentielle à la réalisation des ODD et est soulignée dans plusieurs cibles. Bien qu'il existe des ODD liés à l'amélioration des politiques de développement durable, il n'y a aucune mention d'une planification appropriée de

la biodiversité au niveau national. Les ODD qui ont le plus joué dans la réalisation de l'OAB 17 sont répertoriés dans le Tableau 17a.

Tableau 17a. Liens entre l'OAB 17 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. • 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.
<p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée. • 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.
<p>ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à satisfaire tous les objectifs de développement durable, y compris dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. • 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 17

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 17 devraient se focaliser sur les actions menées pour élaborer le SPANB et le rendre opérationnel, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR devrait se concentrer sur l'évaluation si les SPANB révisés sont soumis au Secrétariat de la CDB, s'ils sont adoptés en tant qu'instrument de politique générale, et s'ils sont mis en œuvre. L'état et les tendances qui en résultent doivent être rapportés, y compris l'élaboration des SPANB intégrant pleinement les OAB, et les tendances dans l'adoption et la mise en œuvre nationales des SPANB.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 17 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 17b.

Tableau 17b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 17
<ul style="list-style-type: none"> • Le SPANB a-t-il été soumis au Secrétariat de la CDB ?
<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous pris en compte les stratégies, les buts et les objectifs des conventions relatives à la diversité biologique autres que la CDB lors de l'élaboration ou de la révision de votre SPANB ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le SPANB comprend-il un ensemble de cibles et d'indicateurs nationaux SMART, clairement liés aux OAB et aux stratégies et actions du SPANB ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le pays a-t-il adopté le SPANB en tant qu'instrument de politique générale ?

efficace ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le pays met-il en œuvre le SPANB ? Quelles actions prend-il pour le faire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les actions incluses dans le plan d'action sont-elles « réalisables » - ou prêtes à être mises en œuvre ?
<ul style="list-style-type: none"> • Si votre pays n'a pas élaboré de SPANB ou révisé/mis à jour son SPANB depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, quelles sont les mesures prises pour le faire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Si rien n'est prévu, y a-t-il d'autres politiques, plans, programmes ou stratégies nationales qui traitent du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et de l'OAB ?
<ul style="list-style-type: none"> • Votre pays a-t-il des stratégies régionales ou sous-nationales pour la biodiversité ? Si non, y a-t-il des plans pour les développer ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les niveaux hiérarchiques et les organes (par exemple le ministère de l'Environnement, le Cabinet des ministres, le Parlement, etc.) qui ont adopté les SPANB ? Quelles en sont les implications ?
<ul style="list-style-type: none"> • Comment le SPANB aidera-t-il à intégrer les préoccupations relatives à la diversité biologique dans les politiques et plans sectoriels et intersectoriels qui ont un impact sur la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels acteurs et parties prenantes ont participé à l'élaboration ou à la révision/ mise à jour des SPANB et quel a été leur rôle dans la mise en œuvre des SPANB et des rapports nationaux ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures mises en place pour évaluer l'efficacité des SPANB ?
<ul style="list-style-type: none"> • Les SPANB ont-ils des indicateurs et/ou un mécanisme de suivi pour évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre ? Comment sont-ils suivis ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 17

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 17 et les objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des objectifs des aires protégées. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 17 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 17 sont répertoriés dans le Tableau 17c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 17c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 17
<ul style="list-style-type: none"> • La soumission du SPANB au Secrétariat de la CDB.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle les SPANB comprennent un ensemble de cibles et d'indicateurs nationaux SMART, clairement liés aux OAB et aux stratégies et actions du SPANB.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle le pays a adopté le SPANB en tant qu'instrument politique efficace.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle le pays met en œuvre le SPANB.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans le développement, l'adoption et la mise en œuvre des SPANB en tant qu'instrument de politique générale, y compris son élaboration, son exhaustivité, son adoption et sa mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de parties prenantes impliquées dans les SPANB et niveau de participation des peuples autochtones et des communautés locales et des femmes ○ Nombre de mesures prises dans les SPANB pour soutenir l'intégration des savoirs traditionnels ○ Nombre de pays ayant élaboré des SPANB révisés ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/number-of-parties-to-the-cbd-that-have-deposited-the-instrument-of-ratification-acceptance-approval-or-accession-of-the-nagoya-protocol)

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 18 : Connaissances traditionnelles

L'OAB 18 – Connaissances traditionnelles - se concentre sur le respect des savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales.



Respect TK



**Integrate TK into
implementation**



**Secure full IPLC
participation**

L'OAB 18 déclare que : « D'ici à 2020, les

connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents ». Les connaissances traditionnelles contiennent l'ensemble des connaissances accumulées et transmises d'une génération à une autre par les communautés autochtones et locales. Ces savoirs peuvent contribuer à la fois à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. Ils sont particulièrement importants pour assurer la diversité des pratiques de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles requises pour s'adapter au changement climatique. Pour réaliser l'OAB 18, les pays doivent évaluer dans quelle mesure les savoirs traditionnels ont été intégrés et pris en compte dans les différentes phases de la mise en œuvre de la Convention ; évaluer le niveau de participation des communautés autochtones et locales ; et identifier des mécanismes pour améliorer l'intégration des communautés autochtones et locales.

D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents

Réaliser l'OAB 18 : Défis fondamentaux

Nous pouvons réaliser plusieurs OAB en respectant, en protégeant et en encourageant les détenteurs de savoirs traditionnels (ST) et leurs utilisations coutumières durables. De nombreuses parties s'efforcent d'accroître la capacité des communautés autochtones et locales à participer à la planification et à la politique de l'aménagement du territoire. Bien que l'intérêt pour les savoirs traditionnels augmente dans certains endroits, et que davantage de responsables locaux s'impliquent dans la gestion des AP et d'autres aires conservées, les tendances laissent penser que l'OAB 18 ne sera peut-être pas réalisé d'ici à 2020. Les défis sont : a) les connaissances traditionnelles continuent de fléchir, avec le déplacement à grande échelle des communautés autochtones et locales ; b) un nombre limité de SPANB post-2010 incluent des actions sur les ST, avec une majorité d'entre elles axées sur l'élaboration de plans ; et c) les mesures liées aux savoirs traditionnels ne sont souvent pas ciblées (par exemple, la diversité génétique des cultures pour la résilience climatique).

Les mesures pour atteindre l'OAB 18 plus rapidement, y compris celles identifiées par le GBO-4, sont : a) l'élaboration de lignes directrices ou de plans d'action nationaux reconnaissant et garantissant les droits des communautés autochtones et locales sur les savoirs traditionnels ; b) encourager les initiatives qui soutiennent les connaissances traditionnelles et locales sur la diversité biologique et promouvoir l'utilisation coutumière durable ; c) renforcer les possibilités d'apprendre, de parler et de conserver les langues autochtones ; d) renforcer les possibilités de mener des recherches et de recueillir des données sur les connaissances traditionnelles ; e) impliquer les communautés autochtones et locales dans la création, le contrôle, la gouvernance et la gestion des AP ; f) sensibiliser à l'importance des savoirs traditionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; g) organiser des activités de renforcement des capacités des communautés autochtones et locales sur les questions pertinentes de la CDB ; h) promouvoir la

participation effective des communautés autochtones et locales aux questions de biodiversité qui les concernent et qui les intéressent ; i) cibler les efforts sur les connaissances traditionnelles qui permettent d'élaborer des stratégies plus efficaces, en particulier celles visant l'adaptation au changement climatique, la diversité génétique des cultures ; et j) mobiliser les réseaux de communication et d'apprentissage des peuples autochtones et des communautés locales.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 18

La capacité des Parties à satisfaire les objectifs nationaux et mondiaux relatifs aux savoirs traditionnels est liée à la réalisation des ODD 2, 3, 5 et 10. Cependant, les ODD ne considèrent pas l'utilisation des connaissances et pratiques traditionnelles pour des objectifs plus larges de conservation et d'utilisation durable. Les ODD qui ont le plus joué dans la réalisation de l'OAB 18 sont répertoriés dans le Tableau 18a.

Tableau 18a. Liens entre l'OAB 18 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
<p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.
<p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. • 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'OAB 18

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'OAB 18 devraient se focaliser sur les actions menées sur le ST, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR devrait se concentrer sur l'évaluation du niveau de respect des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales. Les Parties devraient également déterminer si les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sont pleinement intégrées et prises en compte dans la mise en œuvre de la Convention avec la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales.

Les Parties sont en outre encouragées à inclure des informations relatives aux décisions des COP suivantes :

- Décision XII/12 (Article 8(j) et les dispositions connexes), paragraphe A : Encourage les Parties et les communautés autochtones et locales à étudier comment les communautés autochtones et locales pourraient participer efficacement à la collecte et l'analyse de données, y compris le suivi communautaire,

et à examiner davantage comment les systèmes communautaires de suivi et d'information des communautés autochtones et locales pourraient contribuer au suivi des indicateurs OAB, de même que comment une approche fondée sur de multiples éléments de preuve pourrait être appliquée pour valider les données émanant de divers systèmes de connaissances dans des conditions égales. Ces efforts pourraient contribuer à l'établissement des futurs rapports nationaux et à l'évaluation de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à la réalisation de l'OAB, en particulier la cible 18.

- Décision XII/12 (Dialogue approfondi sur les domaines thématiques et autres questions intersectorielles), paragraphe 14 : Encourage les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales concernées, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes intéressées, et prie le Secrétaire exécutif de tenir compte des recommandations et des conseils issus du dialogue approfondi sur le thème : « Relier les systèmes de connaissances traditionnelles à la science, comme dans le cadre de l'IPBES, y compris les dimensions relatives à l'égalité entre les sexes », lors de la mise en œuvre des domaines de travail pertinents de la Convention, et encourage également les Parties à envisager de faire rapport sur les progrès accomplis dans les futurs rapports nationaux.
- Décision XII/12 B, paragraphe 2 : Invite les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales concernées, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes intéressées à mettre en œuvre le plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique, compte tenu des diverses situations nationales dont les régimes juridiques et politiques, et à faire rapport sur les progrès accomplis au Secrétaire exécutif, ainsi que dans le cadre du processus d'établissement des rapports nationaux.
- Décision XII/12 E, paragraphe 6 : Demande instamment aux Parties et aux autres gouvernements de reconnaître, d'appuyer et d'encourager l'élaboration de systèmes sui generis locaux par les communautés autochtones et locales, notamment au moyen de l'élaboration de protocoles communautaires dans le cadre de plans d'action nationaux pour la protection, la préservation et la promotion des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles au sein des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et invite les Parties et les autres gouvernements à faire rapport sur ces initiatives, par le biais du processus d'établissement des rapports nationaux, du Groupe de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes et du Portail d'information de la Convention sur les connaissances traditionnelles ;
- Décision XII/18 (Article 8(j) et dispositions connexes – Lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal1), paragraphe 5 : Invite les Parties à rendre compte de l'expérience acquise dans l'utilisation des Lignes directrices facultatives par le biais des rapports nationaux ;

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 18 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 18b.

Tableau 18b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 18	
•	Dans quelle mesure les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales sont-elles respectées ? Comment est-ce mesuré ?
•	Dans quelle mesure les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sont-elles pleinement intégrées et prises en compte dans la mise en œuvre de la Convention ? Comment est-ce mesuré ?
•	Dans quelle mesure les communautés autochtones et locales participent-elles pleinement et efficacement à la mise en œuvre de la Convention ? Comment est-ce mesuré ?
•	Quelles sont les mesures prises depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 pour respecter les connaissances, les innovations, les pratiques et l'utilisation coutumière des ressources biologiques par les peuples autochtones et les communautés locales ?
•	Quels sont les processus ou mécanismes mis en place pour promouvoir cela ?

<ul style="list-style-type: none"> • Comment les connaissances traditionnelles sont-elles intégrées et prises en compte dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national ?
<ul style="list-style-type: none"> • Un point focal national pour l'article 8 j) et les dispositions connexes est-il désigné ?
<ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il un plan d'action national pour protéger, préserver et promouvoir les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales et encourager l'utilisation durable de la biodiversité, ou est-il en cours d'élaboration ?
<ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'action communautaires pour les connaissances traditionnelles existent-ils ?
<ul style="list-style-type: none"> • Les peuples autochtones et/ou les communautés locales participent-ils/elles pleinement et efficacement à la mise en œuvre de la Convention et leurs connaissances sont-elles intégrées dans la mise en œuvre ?
<ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'action ou d'autres arrangements nationaux pour la protection, la préservation et la promotion des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales ont-ils été élaborés ?
<ul style="list-style-type: none"> • Des systèmes sont-ils mis en place pour accorder le consentement préalable donné des communautés autochtones et locales concernant l'accès à leurs connaissances, innovations et pratiques ?
<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures sont-elles mises en place au niveau national pour reconnaître et encourager les droits à l'utilisation coutumière durable de la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les progrès réalisés dans la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Du plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique ○ Du code de conduite éthique Tkarihwaï:ri propre à assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales ○ Des lignes directrices Akwé : Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux des projets d'aménagement ou des aménagements susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales ○ Des lignes directrices facultatives Mo'otz Kuxtal1 pour l'élaboration de mécanismes, d'une législation ou d'autres initiatives appropriées pour assurer le « consentement préalable donné en connaissance de cause », le « consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » ou « l'approbation et la participation » selon les circonstances nationales, des peuples autochtones et des communautés locales pour l'accès à leurs connaissances, innovations et pratiques, pour le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et pour le signalement et la prévention d'une appropriation illicite des connaissances traditionnelles

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 18

Lorsque vous évaluez le progrès pour réaliser l'OAB 18 et les objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la conservation des savoirs traditionnels. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 18 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 18 sont répertoriés dans le Tableau 18c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 18c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 18

<ul style="list-style-type: none"> • Les données géographiques informatives peuvent inclure : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les aires protégées et autres aires conservées ○ La population, la pauvreté et les droits fonciers (distribution des densités de population, types de groupes de population, y compris les peuples autochtones et les communautés locales ; et répartition des niveaux de pauvreté) ○ Le régime foncier, l'utilisation des terres et les droits fonciers (répartition du régime foncier, droits d'utilisation des terres, y compris les conflits)
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ LandMark – plate-forme mondiale en ligne fournissant des informations sur les terres qui sont collectivement détenues et utilisées par les IPLC (http://www.landmarkmap.org) ○ État et tendances de la pratique des métiers traditionnels : Résultats d'une évaluation rapide (http://www.forestpeoples.org/topics/convention-biological-diversity-cbd/publication/2016/status-and-trends-traditional-occupation) ○ Consulter les peuples autochtones et les communautés locales ○ Utiliser l'indice de la diversité linguistique de Terralingua (http://terralingua.org/our-work/linguistic-diversity)
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle sont respectées les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle sont pleinement intégrées et prises en compte les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dans la mise en œuvre de la Convention.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle les communautés autochtones et locales participent pleinement et efficacement à la mise en œuvre de la Convention.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des actions menées dans le cadre des SPANB pour intégrer les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales dans la mise en œuvre des SPANB et garantir une participation efficace.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances des changements dans l'utilisation des terres et des régimes fonciers dans les territoires traditionnels des communautés autochtones et locales (décision X/43) : <ul style="list-style-type: none"> ○ (a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou de terres agricoles, ventilée par sexe et provenant soit des communautés autochtones et/ou locales ; et ○ b) Proportion de femmes parmi les propriétaires ou les détenteurs de droits sur des terres agricoles, selon le type d'occupation (indicateur pour l'ODD 5 - cible 5.a) ○ Proportion de la population adulte totale ayant un statut garanti d'occupation de terres, possédant des documents légalement reconnus et qui revendique leurs droits d'occupation des terres, ventilé par sexe, que ce soit par les communautés autochtones et/ou locales et selon le type d'occupation (indicateur pour l'ODD 1 - cible 1.4) ○ Pourcentage de femmes, d'hommes, de peuples autochtones et de communautés locales ayant des droits garantis aux biens fonciers et aux ressources naturelles mesurés par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pourcentage de la population ayant des preuves légales écrites ou reconnues de l'occupation ○ Pourcentage de la population jouissant de ses droits reconnus et protégés (indicateur proposé pour l'ODD 1 - cible 1.4)

<ul style="list-style-type: none"> • Tendances de la pratique des métiers traditionnels (décision X/43) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de politiques, mesures et/ou initiatives visant à soutenir les moyens de subsistance traditionnels favorisant la diversité des plantes et des animaux ○ Les données des enquêtes nationales ou des recensements qui incluent des questions sur les métiers traditionnels devraient être prises en compte ici
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances dans lesquelles les connaissances et les pratiques traditionnelles sont respectées grâce à leur pleine intégration, sauvegardes et à la participation pleine et efficace des communautés autochtones et locales à la mise en œuvre nationale du Plan stratégique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de suivis communautaires locaux sur les connaissances, les innovations et les pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité - Initiative Satoyama ○ Nombre de représentants des communautés autochtones et locales participant aux réunions officielles pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et la présentation de rapports sur le Plan stratégique ○ Nombre de partenariats et d'initiatives des IPLC dans la mise en œuvre du Plan stratégique ○ Nombre de mesures visant à mettre en œuvre les OAB qui intègrent les savoirs traditionnels ○ Nombre de politiques et de mesures qui reconnaissent le droit coutumier, les institutions et/ou les pratiques coutumières
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances de la diversité linguistique et nombre de locuteurs de langues autochtones (décisions VII/30 et VIII/15) <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice mondial de la diversité linguistique et niveau de menace linguistique - Terralingua reconnaissant légalement le droit coutumier, les institutions et les pratiques coutumières ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/index-of-linguistic-diversity)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 18

Il existe des liens forts entre l'OAB 18 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent fournir des données clés que vous pouvez utiliser pour élaborer le 6NR. Le Tableau 18d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 18 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 18d. Rapports nationaux des AME contenant des données pertinentes pour OAB 18	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Faire référence au rapport de mise en œuvre, en particulier la Question 1.5.1a (Enquêtes/études).
Convention sur les espèces migratrices (CEM)	Examinez le rapport national relatif à la cible 14 (ST) du Plan stratégique de la CEM 2015-2023.
TIRPGAA	Rapport national de référence du TIRPGAA, Questions 8 (promotion des efforts des communautés locales) et Question 19 (Promotion des droits des agriculteurs).

Convention de Ramsar	Examinez le modèle de rapport Ramsar COP 12 et les réponses aux questions sur la Cible 8 (inventaires nationaux des zones humides) et la Cible 10 (connaissances, innovations et pratiques traditionnelles) du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Rapport périodique, Section 2, Questions 3.8, 4.3.8 et 4.3.9.
FAO - L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Se référer aux Questions 16, 17, 18, 32 et 38.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 19 : Partage d'informations et de connaissances

L'OAB 19 – Partage des informations et des connaissances – se concentre sur l'amélioration, le partage et l'application des connaissances scientifiques et de la recherche. Le texte intégral de l'OAB 19 déclare que : « D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées ». Tous les pays ont besoin de données scientifiquement fiables pour développer et mettre en œuvre leurs SPANB. Ils ont également besoin de comprendre les conséquences écologiques, sociales et économiques liées à la perte de biodiversité et à la dégradation des écosystèmes. Cela nécessite non seulement des données fiables, mais aussi des systèmes efficaces qui aident les décideurs à matérialiser les données en informations pour une meilleure prise de décision. Pour réaliser l'OAB 19, les pays doivent évaluer l'état et les tendances de la biodiversité et des écosystèmes, évaluer les conséquences sociales, économiques et écologiques de la perte de la biodiversité et des écosystèmes et prendre des mesures pour renforcer les données de base ainsi que les systèmes de gestion des données pour une meilleure prise de décision.



D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

Réaliser l'OAB 19 : Défis fondamentaux

De nombreuses initiatives sont en cours à travers le monde pour accroître la quantité d'informations disponibles sur la biodiversité. Cependant, des défis subsistent, notamment : a) la capacité des Parties à accéder et utiliser ces données est parfois limitée, et un suivi coordonné est nécessaire pour s'assurer que les OAB sont atteints et que ces données sont utilisées pour prendre des décisions en matière de conservation et de développement ; b) il existe des lacunes urgentes dans le suivi de la biodiversité et les données géospatiales sont rarement signalées ; et c) les données de suivi ne sont pas souvent liées aux données relatives aux ODD axés sur la nature, tels que la valeur des forêts pour la sécurisation de l'eau.

Des mesures visant à atteindre l'OAB 19 plus rapidement existent, y compris celles identifiées par le GBO-4, telles que : a) dresser des inventaires des informations existantes sur la biodiversité ; b) identifier le déficit de connaissances, définir les priorités de recherche et utiliser les réseaux de recherche nationaux et internationaux existants pour les aider à y faire face ; c) renforcer et promouvoir l'accès aux données en utilisant des normes et des protocoles informatiques communs, en promouvant un partage de données sur la culture ; d) investir dans la numérisation des collections d'histoire naturelle et la promotion des contributions des scientifiques citoyens ; e) fournir aux décideurs des données sur la biodiversité et leur apprendre à les utiliser ; f) élaborer des programmes de surveillance des changements de l'utilisation des terres ou renforcer ceux existants déjà et fournir des informations en temps réel aux décideurs ; g) faire participer les communautés autochtones et locales à la collecte de données, à l'utilisation et au soutien des systèmes communautaires de suivi et d'information ; h) renforcer la collaboration entre les institutions nationales, les centres nationaux et régionaux spécialisés en biodiversité, les communautés de pratique et les parties prenantes ; i) rendre l'information sur la biodiversité facilement accessible et spatialement explicite ; j) améliorer les mécanismes d'échange national, régional et international ; k) renforcer les services thématiques axés sur l'information ; et l) contribuer au développement de réseaux de connaissances régionaux et mondiaux sur la biodiversité.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'OAB 19

La capacité des parties à améliorer, partager et mettre en œuvre les connaissances scientifiques et la recherche joue un rôle important au fur et à mesure que des progrès sont faits dans le sens de la réalisation des ODD. Cependant, il n'y a aucune mention du partage d'informations sur l'état et les tendances de la biodiversité à un

niveau plus large, ni sur la planification de la gestion durable. Les ODD qui ont le plus joué dans la réalisation de l'OAB 19 sont répertoriés dans le Tableau 19a.

Tableau 19a. Liens entre l'OAB 19 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.
<p>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. • 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.
<p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.
<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. • 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.
<p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

<p>ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies • 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord • 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
--	--

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'POAB 19

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'POAB 19 devraient se focaliser sur les actions menées sur les connaissances scientifiques, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR devrait se concentrer sur l'évaluation de l'amélioration des connaissances, de la base scientifique et des technologies relatives à la biodiversité, de ses valeurs, de son fonctionnement, de son état et de ses tendances, ainsi que des conséquences de sa perte. Le rapport devrait également évaluer si les connaissances sur la biodiversité, la base scientifique et les technologies sont largement partagées, transférées et appliquées. L'état et les tendances qui en résultent devraient être rapportés, y compris la distribution et l'état de la biodiversité clé, des écosystèmes et des services écosystémiques ; et les niveaux de menaces, l'utilisation durable, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes clés. Les parties sont en outre encouragées à inclure des informations relatives aux décisions des COP suivantes :

- Décision X/23 (Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement), paragraphe 6 : Invite les Parties à fournir, dans leurs futurs rapports nationaux, des informations sur les approches de mise en œuvre ou de soutien à la coopération Sud-Sud ;
- Décision XI/29 (Initiative taxonomique mondiale), paragraphe 9 : Demande aux Parties de faire rapport sur l'efficacité de leurs activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale dans leurs cinquième et sixième rapports nationaux à la Convention, et prie le Secrétaire exécutif de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative taxonomique mondiale, en s'appuyant sur les rapports nationaux communiqués par les Parties aux réunions correspondantes de la Conférence des Parties ;
- Décision XIII/23 (Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie et centre d'échange), paragraphe 5 : Invite aussi les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à envisager de prendre les mesures complémentaires suivantes pour faciliter l'application de l'article 12 de la Convention ;
- Décision XIII/23 (k) : Invite les Parties de partager des informations pertinentes et des enseignements tirés par le biais du centre d'échange, ainsi que des rapports nationaux et d'autres moyens et mécanismes pertinents ; et

- Décision XIII/23, paragraphe 6 : Invite les Parties à contribuer à la coopération technique et scientifique, notamment en fournissant des informations sur les besoins prioritaires, en offrant des exemples de pratiques efficaces ou des points positifs pour reproduction, en identifiant les synergies avec leurs plans, programmes et activités en matière de science, de technologie et de coopération technique et scientifique, et en facilitant l'établissement de liens entre les besoins des Parties et l'appui disponible en matière de coopération technique et scientifique et partager cette information par le biais du centre d'échange central et des mécanismes de centre d'échange nationaux, selon le cas, et des rapports nationaux.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 19 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 19b.

Tableau 19b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 19
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les connaissances, la base scientifique et les technologies relatives à la biodiversité, à ses valeurs, à son fonctionnement, à son état et à ses tendances, ainsi que les conséquences de sa perte s'améliorent-elles ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les connaissances sur la biodiversité, la base scientifique et les technologies sont largement partagées, transférées et appliquées ?
<ul style="list-style-type: none"> • Comment la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur la biodiversité dans le pays ont-elles changé depuis l'adoption du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quelles mesures sont prises pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité de l'information sur la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Quels mécanismes sont mis en place ou en cours de développement pour partager les informations et les technologies relatives à la biodiversité ?
<ul style="list-style-type: none"> • Comment l'information sur la biodiversité est-elle utilisée pour soutenir l'élaboration des politiques et les prises de décision dans le pays ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 19

Lorsque vous évaluez le progrès réalisé par votre pays pour atteindre l'OAB 19 et les objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation des objectifs des aires protégées. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 19 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 19 sont répertoriés dans le Tableau 19c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs d'échelle nationale que vous pourriez surveiller.

Tableau 19c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 19

<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Centre d'information mondial sur la biodiversité (GBIF) (http://www.gbif.org) ○ Le Groupe sur l'Observation de la Terre Réseau d'Observation de la Biodiversité (http://geobon.org) ○ Map of Life's Species Status Information Index (https://mol.org) ○ Botanic Gardens Conservation International's Threat Search database (http://www.bgci.org/threat_search.php)
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les connaissances, la base scientifique et les technologies relatives à la biodiversité, à ses valeurs, à son fonctionnement, à son état et à ses tendances, ainsi que les conséquences de sa perte s'améliorent-elles ?
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les connaissances sur la biodiversité, la base scientifique et les technologies sont largement partagées, transférées et appliquées ?
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle a été évaluée la valeur économique des principaux services écosystémiques, y compris leur contribution aux objectifs nationaux de développement durable et les possibilités d'intégration dans les plans nationaux, la comptabilité nationale, les plans d'utilisation durable des ressources et les plans de protection.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle ont été identifiées et évaluées les principales institutions, les structures institutionnelles et les capacités institutionnelles qui facilitent et/ou entravent l'utilisation durable, la conservation et le partage équitable des avantages.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle le niveau de sensibilisation des principales composantes des multiples valeurs de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques aux économies locales et nationales, aux communautés et aux objectifs nationaux de développement durable a été évalué.
<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité des stratégies et des actions du SPANB pour communiquer les valeurs, le fonctionnement, l'état et les tendances de la biodiversité et les conséquences de sa perte.
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'espèces répertoriées utilisées pour mettre en œuvre la Convention <ul style="list-style-type: none"> ○ Espèces représentées dans le « barcode of life data system » – Barcode of Life Data Systems ○ Croissance des données d'occurrence d'espèces du GBIF – GBIF ○ Index d'information sur l'état des espèces – GEO BON-Map of Life ○ Proportion d'espèces connues évaluées sur la Liste rouge de l'UICN – UICN ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/growth-in-species-occurrence-records-accessible-through-gbif)
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances de la couverture des évaluations sous-globales pertinentes pour l'ensemble des politiques, y compris le renforcement des capacités et le transfert de connaissances, ainsi que les tendances de la mise en place des politiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Croissance en matière de capacité, de technologie et de connaissances relatives à la science océanique, de même de, ainsi qu'en matière de coopération entre les pays et les régions (indicateur proposé pour l'ODD 14 - cible 14.a) ○ Croissance en matière de coopération scientifique dans le cadre de l'acidification des océans (indicateur proposé pour l'ODD 14 - cible 14.3) ○ Nombre d'initiatives facilitant la formation, les échanges et le transfert de connaissances et de technologies entre les communautés autochtones et locales en utilisant les langues locales appropriées ○ Nombre d'initiatives visant à soutenir et à promouvoir les systèmes communautaires de suivi et d'information et à intégrer ces informations dans les systèmes généraux de gestion de l'information

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 19

Il existe des liens forts entre l'OAB 19 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent fournir des données clés que vous pouvez utiliser pour élaborer le 6NR. Le Tableau 19d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 19 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 19d. Rapports nationaux des AME contenant des données pertinentes pour l'OAB 19	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Examinez le rapport de mise en œuvre, en particulier les Questions 1.4.1a (liste de la CITES), 1.5.1a (enquêtes sur la population), 1.5.1d (avis de commerce non préjudiciable publié), 3.3.2a (contributions aux projets internationaux).
Convention sur les espèces migratrices (CEM)	Examinez le rapport national relatif à la cible 15 (Base scientifique, information, formation, sensibilisation, compréhension et technologies) du Plan stratégique du CEM 2015-2023.
TIRPGAA	Rapport national de référence du TIRPGAA, à savoir : Questions 5, 6, 7, 10, 11, 12, 17/18, 22, 28, 29/32, 33 et 34.
Convention de Ramsar	Fiches d'information Ramsar (FIR), Questions 5.2.7 sur le suivi. Examinez le modèle de rapport Ramsar COP 12 et les réponses aux questions sur la Cible 8 (inventaires nationaux des zones humides) et la Cible 14 (Orientation scientifique et technique) du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Rapport périodique, Section 1 Questions 7 et 7.1 et dans la Section 2 Questions 3.8, 4.3.8 et 4.3.9 en rapport avec l'Objectif d'Aichi pour la biodiversité 19.
FAO - L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Se référer aux Questions 57, 74, 75 et 76.
FAO - L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (2 ^{ème})	Se référer aux Parties 3 et 4.
FAO - L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture	Se référer aux Chapitres 1 et 7.
FAO - L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et	Se référer aux Chapitres 1, 3 et 4.

Objectif d'Aichi pour la biodiversité 20 : Mobilisation des ressources de toutes les sources

L'OAB 20 – Mobilisation des ressources de toutes les sources – se concentre sur la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). L'OAB 20 déclare que : « D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier ». Cette cible sera soumise à des changements qui dépendent des évaluations des besoins en ressources qui seront élaborées et rapportées par les Parties. Le coût de la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB et de la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité est énorme. Pourtant, l'aide financière bilatérale et multilatérale ne représente qu'une infime partie des dépenses totales pour la diversité biologique. Afin de pouvoir mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique partout dans le monde et de réaliser le Plan stratégique de la CDB, une transformation est nécessaire dans la façon dont les ressources sont mobilisées pour la biodiversité. Il s'agit notamment d'une transformation des subventions qui nuisent à la biodiversité et d'une transformation dans la mise en œuvre de mécanismes de financement novateurs. Pour atteindre l'OAB 20, les pays devront comprendre les dépenses nationales actuelles en matière de biodiversité, y compris les dépenses nuisibles à la biodiversité et déterminer le coût total de la mise en œuvre de chacune des stratégies et actions du SPANB. Ils devront également élaborer un plan de mobilisation des ressources détaillé qui identifie un large éventail d'acteurs, de mécanismes et d'opportunités de financement pour la mobilisation des ressources dédiées à la biodiversité.



D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier

Réaliser l'OAB 20 : Défis fondamentaux

Des ressources suffisantes sous-tendent la capacité des Parties à réaliser les 19 autres OAB, et leur mise en œuvre coûtera environ 150 à 440 milliards de dollars par an. Il y a un écart important dans les coûts de réalisation du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et le financement actuel disponible pour mettre en œuvre des stratégies et des actions pour y parvenir. Les investissements financiers pour la biodiversité sont stables ou modérément croissants et sont estimés à 20 milliards de dollars par an dans le monde, mais beaucoup plus d'efforts sont nécessaires pour évaluer les dépenses relatives à la biodiversité existante et pour identifier et mettre en œuvre des solutions de financement.

Les mesures pour atteindre l'OAB 20 plus rapidement, y compris celles identifiées par le GBO-4, sont :

- évaluer les cobénéfices financiers de la biodiversité et les coûts à long terme de l'inaction ;
- b)

exprimer la valeur de la biodiversité sur l'économie et la société aux décideurs ; c) inclure des plans financiers nationaux pour la biodiversité dans les SPANB ; d) aligner les plans financiers sur la biodiversité avec des cycles de planification financière annuels et pluriannuels ; e) identifier clairement les besoins de financement, les lacunes et les priorités ; f) intégrer les coûts et les avantages de la biodiversité dans les plans de développement nationaux ; g) élargir les sources de financement de la biodiversité pour mieux répondre aux besoins de planification de la biodiversité ; h) mettre en place des mécanismes financiers novateurs, notamment la réforme des subventions et les rétributions des services écosystémiques ; i) explorer le potentiel de création de projets pouvant donner lieu à des investissements, et réunir les investisseurs socialement responsables sur une plate-forme d'investissement commune ; j) amener les marchés de l'assurance au marché des catastrophes naturelles, et k) accéder au financement de la lutte contre le changement climatique par le biais des conseils nationaux pour la diversification axés sur la nature.

Liens entre les Objectifs de développement durable de l'ONU et l'AOB 20

La capacité des Parties à atteindre les objectifs nationaux et mondiaux relatifs à la mobilisation des ressources est liée à la réalisation des ODD 10 et 17. Ces ODD sont décrits dans le tableau 20a.

Tableau 20a. Liens entre l'AOB 20 et les ODD de l'ONU	
<p>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable • 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
<p>ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Évaluer la contribution nationale à la réalisation de l'AOB 20

Les informations présentées dans le 6NR autour de l'AOB 20 devraient se focaliser sur les actions menées sur la mobilisation des ressources financières, et ce depuis l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, avec un accent particulier mis sur les changements qui ont eu lieu depuis que le dernier rapport national a été remis. Cette section du 6NR doit particulièrement évaluer si la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité de toutes les sources a considérablement augmenté par rapport aux niveaux de 2010. L'état et les tendances qui en résultent doivent être rapportés, y compris le niveau auquel les Parties élaborent leurs examens des dépenses pour la biodiversité ; et les dépenses détaillées et hiérarchisées des principales stratégies et actions dans le cadre du SPANB. Les Parties devraient également faire rapport du volume et de la durabilité des financements mobilisés pour la biodiversité.

Les Parties sont en outre encouragées à inclure des informations relatives aux décisions des COP suivantes :

- Dans la décision XII/3, la COP a adopté un cadre d'information financière pour fournir des informations sur les objectifs financiers mondiaux dans le cadre de l'OAB 20. La COP invite les Parties à faire rapport, à l'aide du cadre de présentation des rapports financiers en ligne, sur leur future contribution aux efforts collectifs déployés pour atteindre les objectifs mondiaux de mobilisation des ressources, au regard du niveau de référence établi, en même temps que leurs sixièmes rapports nationaux (6NR).
- Les informations que votre pays a saisies dans le cadre d'information financière en ligne sont accessibles via <https://chm.cbd.int/search/reporting-map?filter=resourceMobilisation>.
- Les parties qui n'ont pas encore complété le cadre d'information financière peuvent envisager de le faire.

Lors du développement des informations de rapport sur les mesures prises afin de réaliser l'OAB 20 ou autres objectifs nationaux, nous encourageons les parties à prendre en considération les questions importantes présentes dans le Tableau 20b.

Tableau 20b. Questions importantes à considérer afin d'aborder le progrès pour réaliser l'OAB 20
<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources augmente-t-elle considérablement ?

Indicateurs potentiels et sources de données pour le rapport sur l'OAB 20

Lorsque vous évaluez le progrès pour réaliser l'OAB 20 et les objectifs nationaux équivalents, il est avantageux de clairement répertorier les résultats des analyses portant sur les tendances et les statuts actuels relatifs à la réalisation de cette cible. À cette fin, nous recommandons un travail collaboratif avec les parties prenantes afin d'identifier des données à un niveau national pour établir un rapport sur l'OAB 20 dans votre pays. Basés sur les directives de la COP Décision VIII/28 ainsi que d'autres matériaux de référence mondiale, les indicateurs potentiels que nous recommandons pour l'OAB 20 sont répertoriés dans le Tableau 20c. Nous vous encourageons à établir un rapport à propos des indicateurs pertinents de cette liste, ainsi que sur les autres indicateurs que vous pourriez surveiller.

Tableau 20c. Indicateurs potentiels et Sources de données pour l'établissement de rapport sur l'OAB 20
<ul style="list-style-type: none"> • Les sources de données mondiales pertinentes incluent : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ajouter le lien du cadre d'information financière (https://chm.cbd.int/search/reporting-map?filter=resourceMobilisation), avec toutes les informations pertinentes supplémentaires. Il n'est pas nécessaire de répéter les informations dans le 6NR qui ont déjà été incluses dans le cadre de présentation des rapports financiers.
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle augmente considérablement la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources.

<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle ont été évaluées les dépenses nationales consacrées aux actions liées à la biodiversité, notamment par les acteurs publics et privés et les incitations positives et négatives pour l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un plan de mise en œuvre complet et bien organisé qui identifie les priorités, les acteurs, les responsabilités et les délais pour chaque stratégie ; et le soutien aux actions nationales et locales.
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un plan pour le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du SPANB.
<ul style="list-style-type: none"> • Il existe une évaluation claire et réaliste des coûts liés à chaque stratégie du SPANB, y compris des hypothèses principales, des coûts unitaires, de même qu'une estimation des fourchettes de coûts.
<ul style="list-style-type: none"> • Tendances de la mobilisation des ressources financières : <ul style="list-style-type: none"> ○ Informations fournies par le biais du cadre d'information financière, adopté par la décision XII/3 (https://chm.cbd.int/search/financial-reporting) - SCBD ○ Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (indicateur pour l'ODD 15 - cible 15.a et 15.b) ○ BIP (https://www.bipindicators.net/indicators/official-development-assistance-provided-in-support-of-the-convention)

Rapports d'accords environnementaux multilatéraux contenant des données sur l'OAB 20

Il existe des liens forts entre l'OAB 20 et les rapports nationaux des autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Nous encourageons les Parties à utiliser les informations provenant des rapports récents que votre pays a fournis sur les conventions relatives à la biodiversité. Ces documents peuvent fournir des données clés que vous pouvez utiliser pour élaborer le 6NR. Le Tableau 20d répertorie les sources d'informations potentielles pour l'OAB 20 qui peuvent être retrouvées dans d'autres rapports nationaux AME.

Tableau 20d. Rapports nationaux des AME contenant des données pertinentes pour OAB 20	
Accords multilatéraux sur l'environnement	Source d'informations
CITES	Référez-vous au rapport de mise en œuvre, en particulier les Questions 2.2.3d (frais d'utilisation), 3.1.1a (financement des activités), 3.1.1b (Tendances du financement), 3.1.2a (aide financière) et 3.4.2b (fonds du FEM).
Convention sur les espèces migratrices (CEM)	Examinez le rapport national relatif à la cible 16 (mobilisation des ressources) du Plan stratégique de la CEM 2015-2023.
TIRPGAA	Rapport national de référence du TIRPGAA, à savoir les Questions 35 (Ressources financières reçues/fournies) et 36 (Ressources financières pour les activités nationales).

Convention de Ramsar	Examinez le modèle de rapport Ramsar COP 12 et les réponses aux questions sur la Cible 8 (inventaires nationaux des zones humides) et la Cible 14 (Orientation scientifique et technique) du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.
Convention du patrimoine mondial	Rapport périodique, Section 1 Questions 8 et dans la Section 2 Questions 4.4, 4.7 et 4.7.6 en rapport avec l'objectif d'Aichi pour la biodiversité 20.